Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2021

numéro
CM_211207_1

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :
LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles, GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier, KASSOUH Hamed, ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, FERAL Claude, PANIS Michel, POMAREDE Edith, GOURMELON Izïa, DETRY Thibault, LAATEB Claude, STADLER Magali, CAUVY Françoise
Absents avec pouvoirs :
SAUVIER Jean-Marc à KOEHLER Didier, SYZ Nathalie à LÉVÊQUE Gaëlle, BENAMMAR-KOLY Fadilha à LÉVÊQUE Gaëlle, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique, BOSC David à CROS Ludovic, DRUART David à BENAMEUR Ali, RICARDO Christian à STADLER Magali, SINÈGRE Joana à LAATEB Claude, ROUQUETTE Damien à LAATEB Claude
Absents :
COUPEAU Sandrine

OBJET :	DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE À L'EXPÉRIMENTATION NATIONALE TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE LODÉVOIS ET LARZAC

VU les lois n°2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée et n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée, précisées par le décret n°2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée,

VU les délibérations n°CC_191219_22 du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 et n°CC_200116_02 du Conseil communautaire du 16 janvier 2020, apportant son soutien au Conseil citoyen pour le projet de candidature à la démarche territoire zéro chômeur de longue durée et approuvant l'adhésion à l'association TZCLD,

CONSIDÉRANT que l'expérimentation nationale territoires zéro chômeur de longue durée vise à apporter une solution innovante à la lutte contre le chômage de longue durée,

CONSIDÉRANT qu'après une première expérimentation lancée sur dix territoires par la loi n°2016-231 sus-visée, la nouvelle loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 sus-visée étend l'expérimentation à au moins cinquante nouveaux territoires et après parution du décret d'application n°2021-863, un appel à projet national a été lancé,

CONSIDÉRANT que ce projet est basé sur la co-construction des acteurs locaux qui sont réunis en comité local pour l'emploi et repose sur trois hypothèses :
- « personne n'est inemployable » : tous les chômeurs de longue durée ont des compétences inutilisées qui peuvent être mobilisées,
- la privation d'emploi coûte cher à la collectivité : les coûts des prestations liées à la privation d'emploi pourraient être utilisés pour créer des emplois,
- de nombreux besoins sociaux, économiques et environnementaux sont peu ou pas couverts, car pas assez rentables pour le marché privé ou parce mal repérés à l'échelle de certains territoires,

CONSIDÉRANT que le modèle économique consiste à activer les dépenses passives, c'est-à-dire à rediriger les budgets issus de la privation d'emploi, les manques à gagner et autres coûts induits pour

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

financer les emplois manquants ainsi permettre à chaque volontaire d'accéder au droit à l'emploi : la loi prévoit le financement des emplois à travers un fonds d'expérimentation territoriale versé aux Entreprises à But d'Emploi (EBE),

CONSIDÉRANT que sur le Lodévois et Larzac, l'initiative de la démarche revient à des citoyens, personnes privées durablement d'emplois, rassemblés en collectif, la démarche s'est structurée grâce à l'appui de la Ville de Lodève et de la Communauté de communes Lodévois et Larzac et le montage du dossier a été réalisé grâce à la mobilisation de financements de la politique de la ville de la communauté de communes, de l'État, du Conseil régional Occitanie et du Conseil départemental de l'Hérault,

CONSIDÉRANT que deux entreprises à but d'emploi seront créées sur le territoire : une dédiée aux services à la personne et une seconde sur la transition écologique,

Après dix huit mois de travail partenarial ayant permis la définition du projet et la mise en place de la dynamique territoriale, Madame le Maire propose au Conseil municipal de déposer le dossier de candidature territoire zéro chômeur de longue durée en Lodévois et Larzac auprès du Ministère du travail.

Ouï l'exposé de Gaëlle LÉVÊQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APROUVE** le dépôt du dossier de candidature territoire zéro chômeur de longue durée en Lodévois et Larzac auprès du Ministère du travail, annexé à la présente délibération,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

TZCLD Lodève

Réunion du Conseil municipal

7 décembre 2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

TZCLD, un projet fondé sur trois principes novateurs

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

TZCLD, une expérimentation en cours d'élargissement

2016 : habilitation de 10 territoires pour 5 ans, dans le cadre d'une première loi d'expérimentation

décembre 2020 : vote par l'AN et le Sénat d'une deuxième loi d'expérimentation, permettant à 50 nouveaux territoires d'être habilités

Automne 2021 : premières habilitations de nouveaux TZCLD

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

TZCLD, une dynamique de territoire autour d'une « Entreprise à But d'Emploi » (EBE)

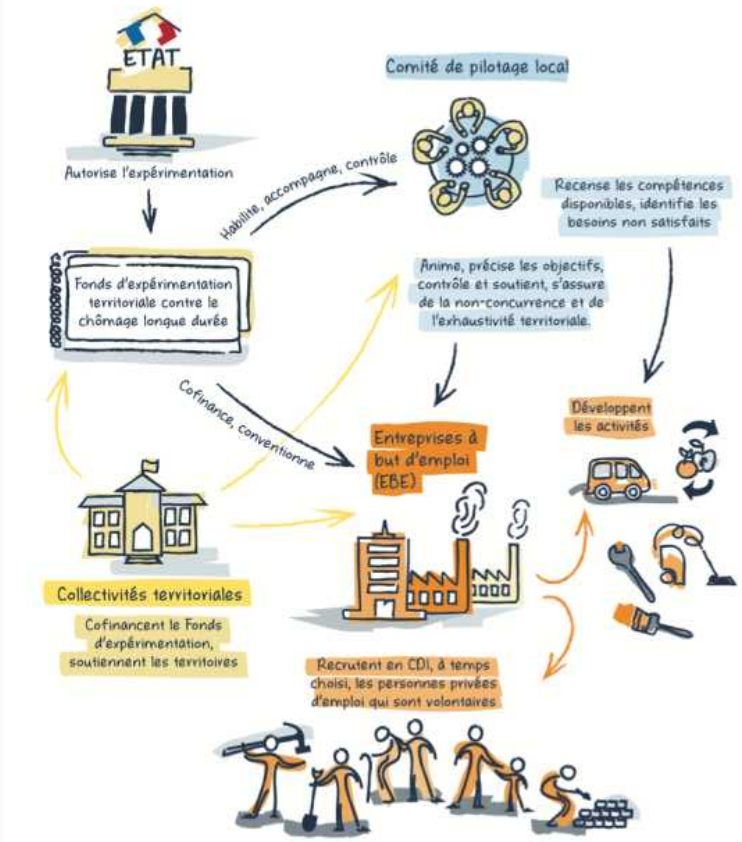

➢ **Une gouvernance locale :**

un Comité Local pour l'Emploi (CLE) rassemblant tous les acteurs du territoire (élus, institutions, associations, entreprises, personnes privées d'emploi, citoyens…)

➢ **Une entreprise à but d'emploi :**

- une embauche en CDI, à temps choisi, sans sélection
- la mise en œuvre d'activités utiles au territoire, non-concurrentes de l'existant

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

A Lodève, une dynamique de projet collectif initiée depuis 2019

- TZCLD en L&L, une **initiative citoyenne à l'origine,** ayant bénéficié d'un **relais fort des collectivités locales** (CCL&L et Ville de Lodève)
- **Création d'une association de préfiguration**, support de l'équipe-projet
- **Plus de 500 « PPDE » sensibilisées, 95 directement informées, 30 mobilisées dans la durée** depuis janvier 2021, en lien étroit avec le Service Public de l'Emploi, les acteurs de l'accompagnement socio-pro, les acteurs locaux
- **Deux unités d'Entreprises à But d'Emploi (EBE) préfigurées**
  - Une EBE « transition écologique »
  - Une EBE « services aux habitants » & transformation alimentaires
- Dépôt du dossier de candidature en décembre 2021,

suivi d'environ 4 mois d'instruction par le Fonds d'expérimentation

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Conditions d'éligibilité des « PPDE »

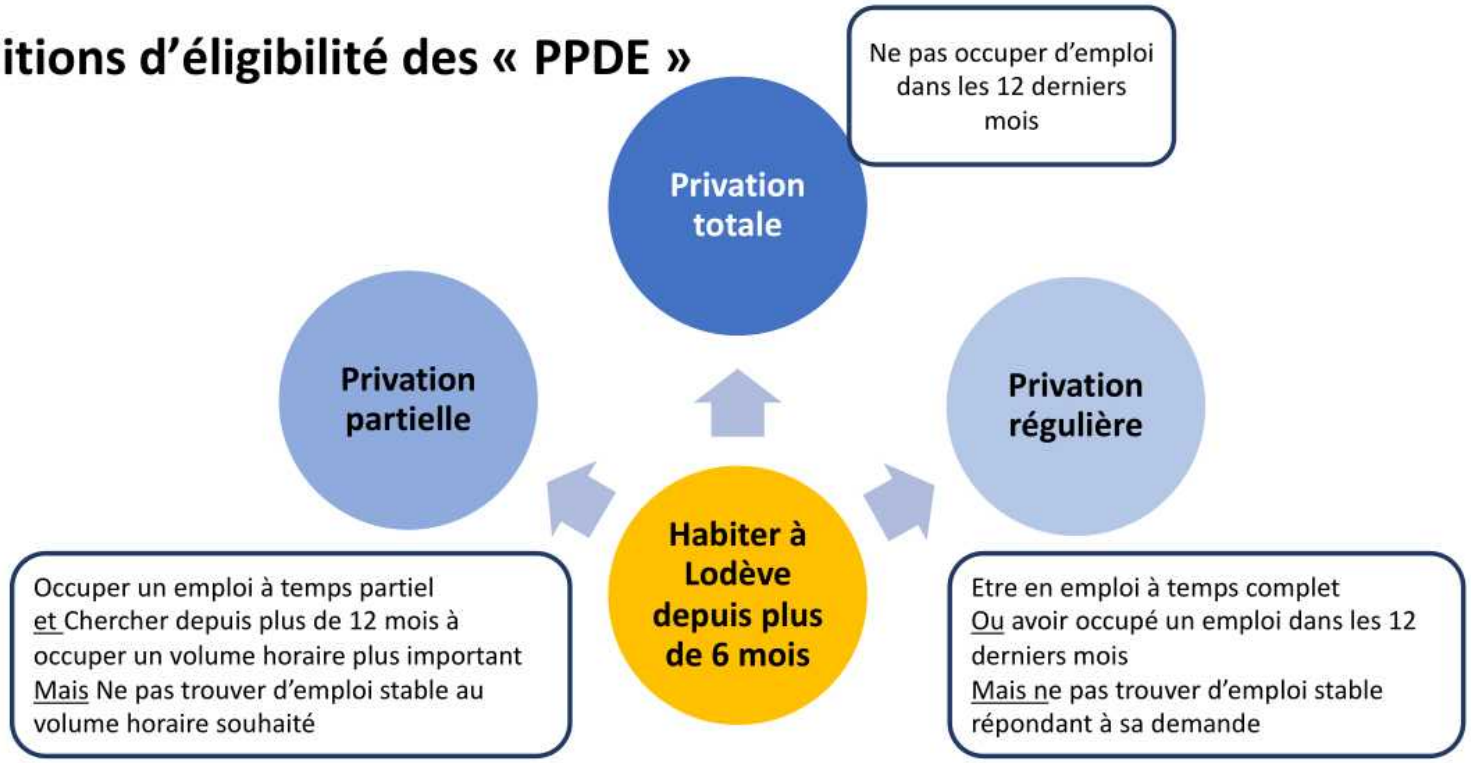

= environ 1000 personnes concernées

= hypothèse d'un « taux de volontariat » de 25%

soit 250 personnes embauchées en EBE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Qu’est-ce qu’une activité « supplémentaire » ?

- Des activités qui répondent à des **besoins d’acteurs du territoire** : habitants, entreprises, collectivités…

- Des activités qui s’inscrivent **en complément de l’activité économique locale, sans détruire cette dernière**

- Une supplémentarité **reconnue par consensus** des acteurs du CLE, selon des **critères souples et adaptables** à chaque activité proposée

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Les EBE, un modèle économique en expérimentation

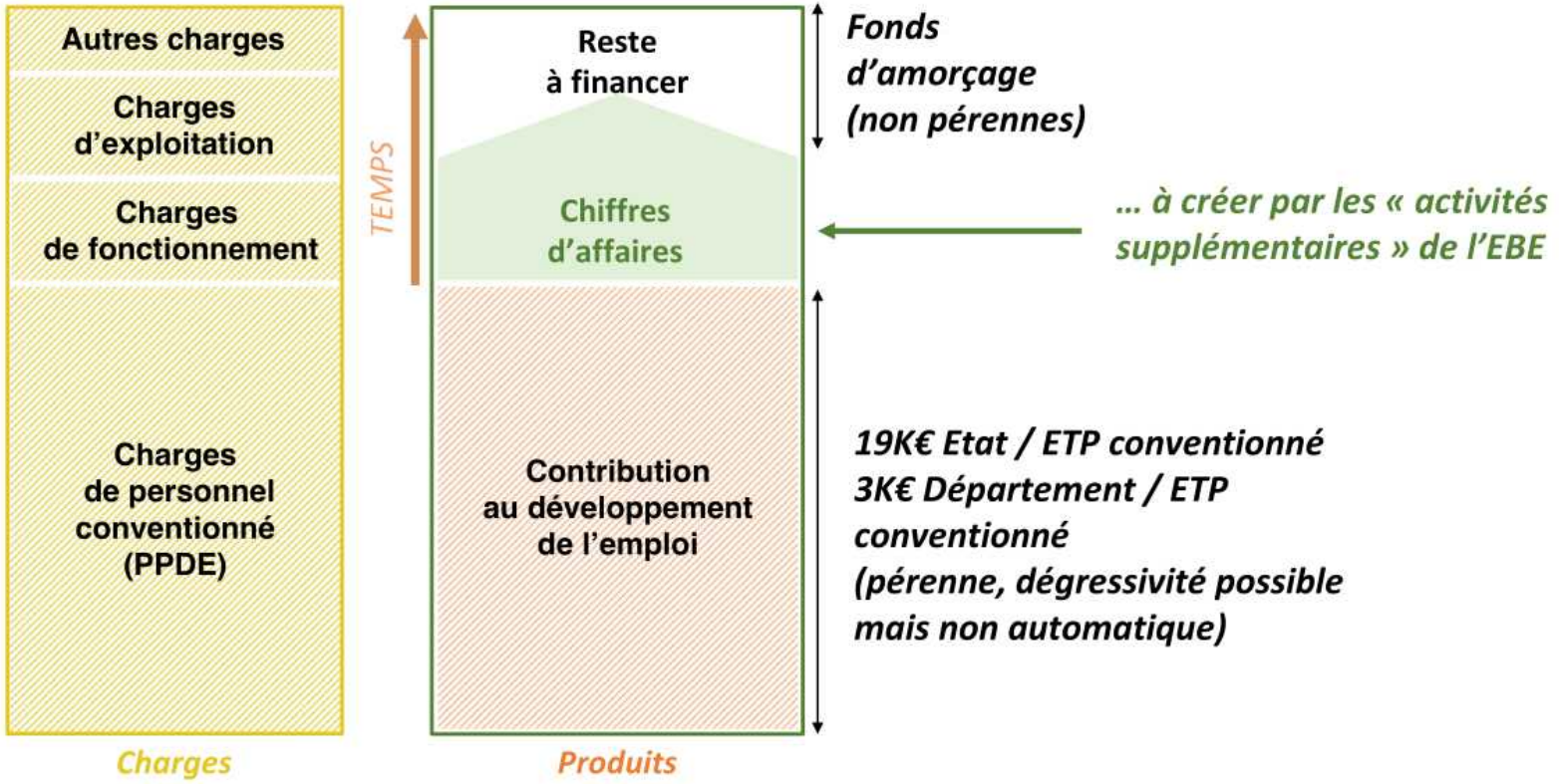

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

EBE « Transition Ecologique en Lodévois »

- Création d'une association porteuse d'une unité d'EBE préfigurée avec des porteurs de projets locaux (associatifs ou individuels), dont notamment Le Recyclage Lodévois

- Un projet productif portant sur 3 champs d'activité
  - Réemploi de matériaux et d'objets
  - Valorisation des biodéchets
  - Production alimentaire bio & valorisation des espaces naturels

- 130 ETP visés à l'horizon 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

EBE « Services habitants et transformation alimentaire »

- Création d'une association porteuse d'une unité d'EBE adossée au SIVOM La Rouvière, doté des compétences « gérontologie » et « cuisine centrale »

- Un projet productif portant sur 3 activités
  - Transports d'habitants sur de petits trajets
  - Petits services solidaires pour les personnes âgées et handicapées
  - Transformation alimentaire

- Environ 40 ETP visés à l'horizon 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

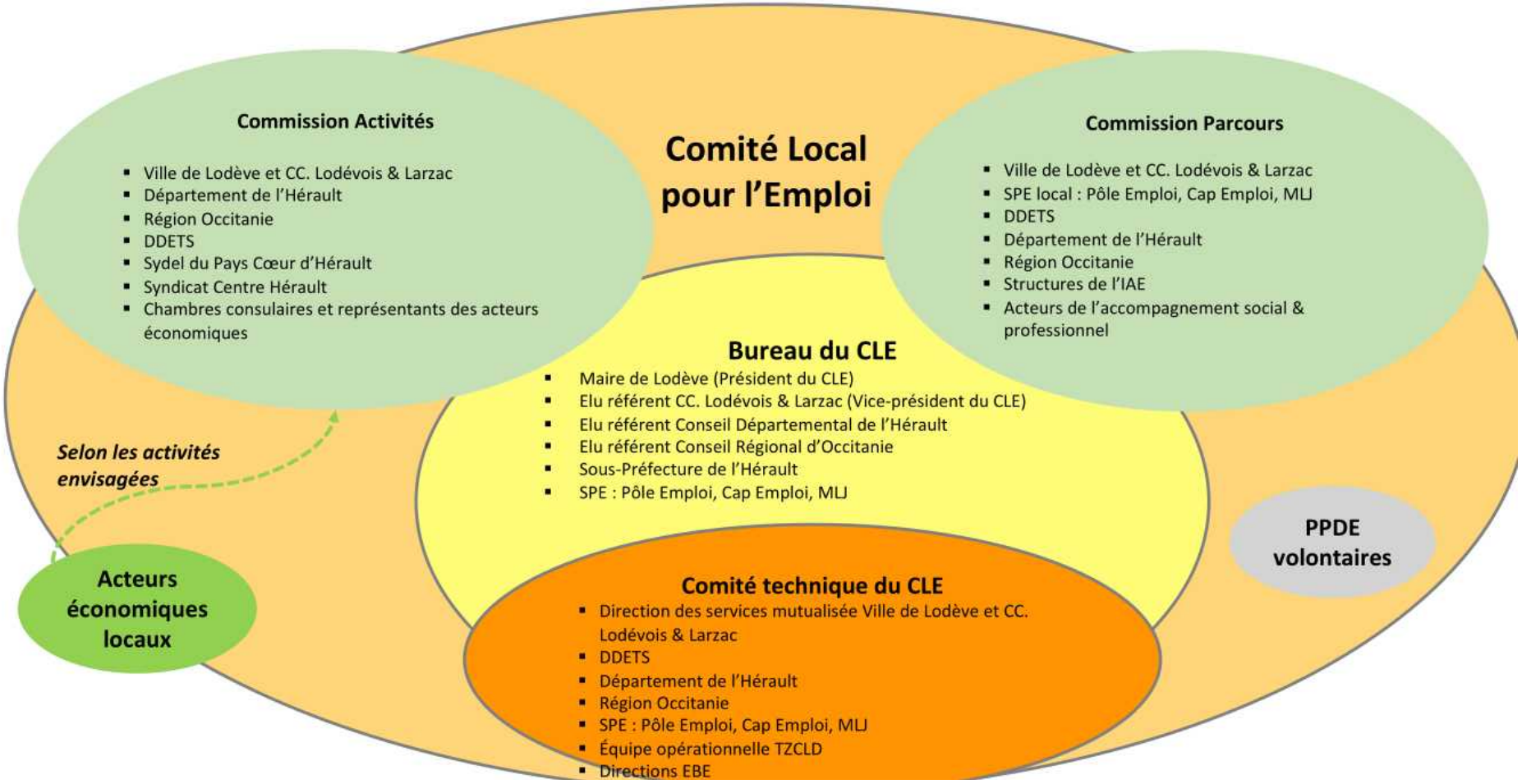

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

L'expérimentation à Lodève : quelle organisation locale ?

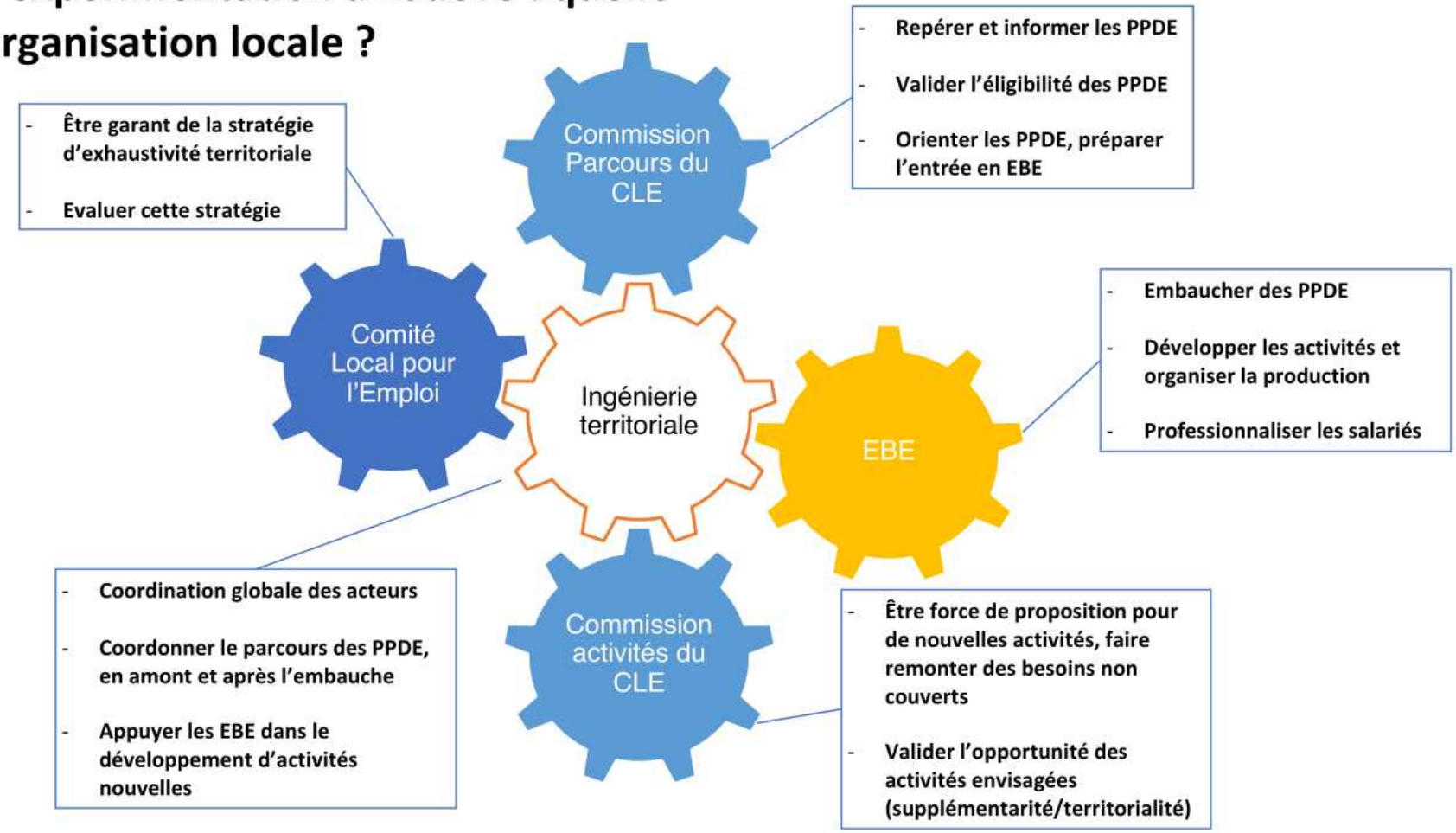

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

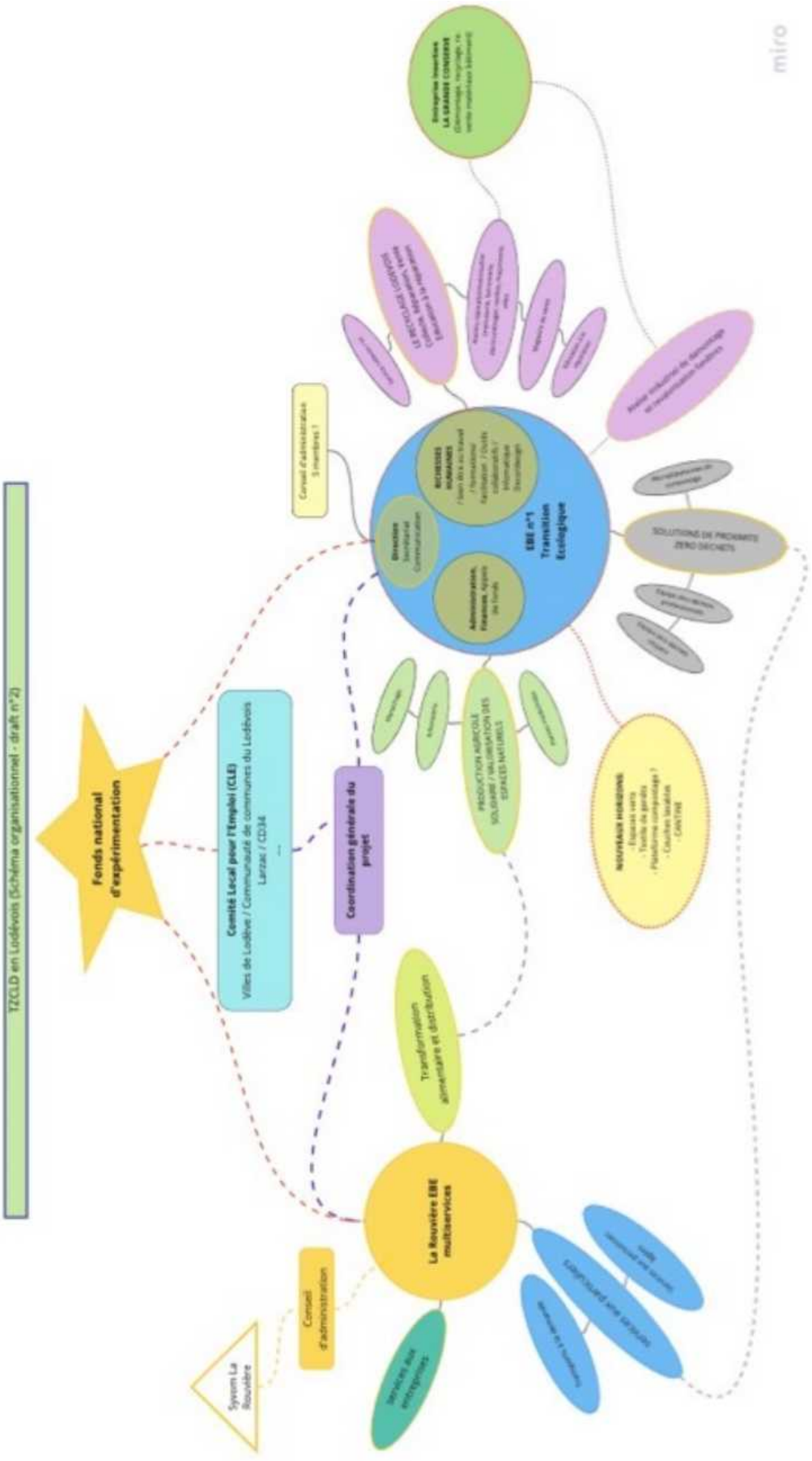

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Dossier de candidature de la Ville de Lodève à une habilitation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » dans le cadre de la loi nationale d'expérimentation n°2020-1577

Version de travail, décembre 2021

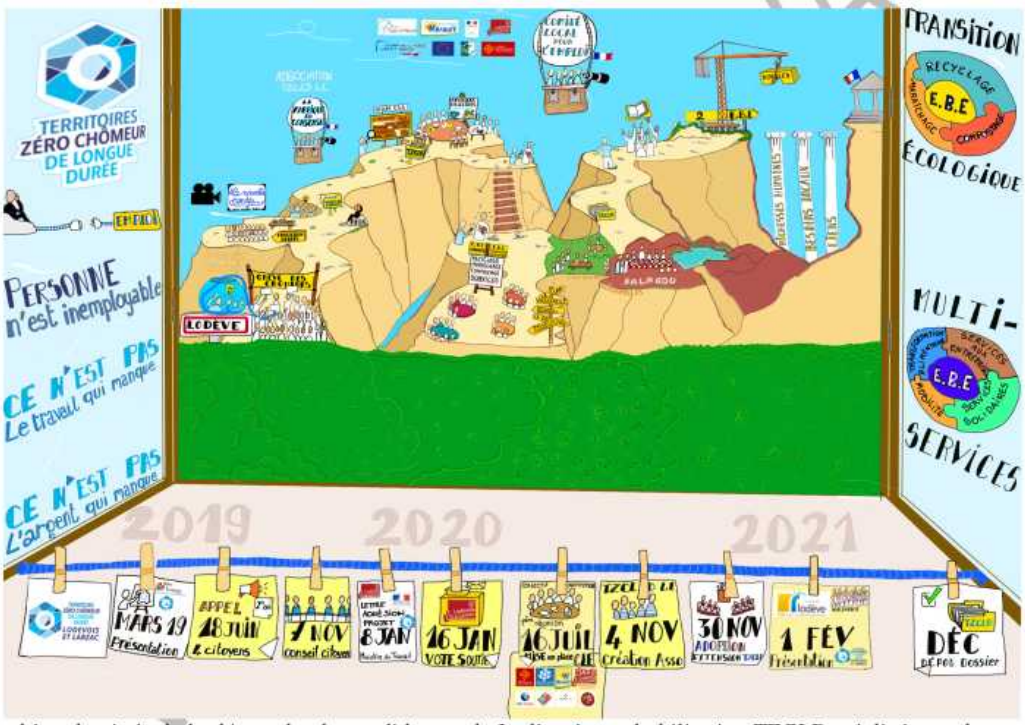

Synthèse dessinée de la démarche de candidature de Lodève à une habilitation TZCLD, réalisée par le collectif de PPDE volontaires avec l'appui de l'association locale Pôle en Pommes

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Synthèse dessinée du projet par Aurélie, membre du collectif de PPDE volontaires de TZCLD Lodève

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Table des matières

0. Informations administratives 8
0.1. La collectivité porteuse 8
0.2. Le territoire proposé à l'expérimentation 8
0.3. Le niveau supra-territorial 8

1. Profil du territoire candidat 10
1.1. Cartographie 10
1.2. Portrait du territoire 11
1.2.2. Un territoire en déclin sur le plan démographique et économique, marqué par une pauvreté importante de sa population 12
1.3. Identifiants administratifs 16
1.4. Taux de chômage sur le territoire de Lodève 16
1.5. Estimation du nombre de personnes potentiellement concernées sur le territoire proposé à l'expérimentation 17
1.5.1. Les personnes résidentes de Lodève et inscrites à Pôle Emploi en catégories A, B et C depuis plus d'un an (les « demandeurs d'emploi de longue durée », DELD) 18
1.5.2. Les personnes résidentes de Lodève, inscrites à Pôle Emploi en catégories D et E 18
1.5.3. Les BRSA non-inscrits à Pôle Emploi 19
1.5.4. Les jeunes suivis par la MLJ non-inscrits à Pôle Emploi 20
1.5.5. Les personnes non connues des institutions (« invisibles ») 20
1.5.6. Estimation totale des populations potentiellement concernées 20
1.6. Estimation du nombre nombre de personnes privées durablement d'emploi (PPDE) volontaires sur le territoire proposé à l'expérimentation 21
1.7. Les freins à l'emploi 22
1.7.1. Le niveau de formation 22
1.7.2. La mobilité 22
1.7.3. La privation d'emploi des personnes immigrées 24
1.7.4. La privation durable d'emploi des femmes 24
1.7.5. La privation durable d'emploi selon les acteurs locaux de l'accompagnement socio-professionnel 24

2. Engagements des collectivités 26
2.1. La liste des engagements pris par la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale candidat.e 26
2.1.1. Engagements de la Ville de Lodève : 26
2.1.2. Engagements de la CCLL : 26
2.2. La liste des engagements de la collectivité disposant des compétences départementales 27

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

2.3. La liste des engagements de la collectivité disposant des compétences régionales 27
2.4. La liste des engagements des autres collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale concernée.es par le territoire proposé à l'expérimentation.... 28
2.4.1. Pays Cœur d'Hérault :.... 28
2.4.2. Syndicat Centre Hérault :.... 28
2.5. Les délibérations des collectivités territoriales et EPCI 28

3. Inscription du projet dans le développement local, les politiques publiques locales et la dynamique entrepreneuriale.... 29
3.1. Actions de coopération entrepreneuriale menées précédemment sur le territoire et interactions avec le projet 29
3.1.1. TZCLD comme levier de développement des dynamiques d'économie sociale et solidaire locales.... 29
3.2. Interaction des politiques publiques menées et à venir avec le développement du droit à l'emploi 29
3.2.1. TZCLD et le Contrat de Ville de Lodève 29
3.2.2. TZCLD et le programme « Zéro Déchets » du Syndicat Centre Hérault 30

4. La mobilisation des partenaires en phase de candidature.... 31
4.1. Historique : description des actions déjà entreprises, avec quels partenaires, quels moyens et pour quels résultats 31
4.1.1. La mobilisation initiale de citoyens du territoire, parmi lesquels des personnes privées durablement d'emploi 31
4.1.2. L'obtention du soutien des collectivités territoriales et des élus du territoire . 32
4.1.3. L'implication du service public de l'emploi et des institutions.... 33
4.1.4. La constitution d'une équipe-projet dédiée à la réalisation de la démarche de candidature.... 33
4.1.5. La mobilisation des associations du territoire sur des enjeux de sensibilisation et d'information des PPDE 34
4.1.6. la mobilisation des acteurs de l'accompagnement socio-professionnel 35
4.1.7. La mobilisation des acteurs économiques locaux.... 35
4.1.8. L'implication des structures de l'insertion par l'activité économique.... 36
4.2. La communication large auprès des habitants du territoire 37
4.3. Liste des acteurs concernés par le droit à l'emploi mobilisés et composition du Comité Local pour l'Emploi 42

5. Création d'un Comité Local pour l'Emploi.... 43
5.1. Le rôle du Comité Local pour l'Emploi.... 43
5.2. Les instances du CLE de TZCLD Lodève.... 43
5.2.1. Les instances politiques 43
5.2.2. Les instances techniques.... 45

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

5.3. Schéma des instances du CLE de TZCLD Lodève 48
5.4. Préfiguration des instances du CLE en phase de candidature du territoire 50
5.4.1. Préfiguration du Comité Technique et du Bureau du CLE 50
5.4.2. Préfiguration du CLE format plénière 50
5.4.3. Préfiguration de la Commission Parcours 51
5.4.4. Préfiguration de la « Commission Activités » 51

6. Projection des créations d'emplois supplémentaires pour répondre aux besoins du territoire 52

7. Leviers de l'exhaustivité partenariale 53
7.1. Qu'est-il mis en place pour permettre aux PPDE d'accéder aux différentes opportunités d'emploi existantes sur le territoire ? 53
7.2. De quelles manières les EBE du territoire peuvent-elles s'appuyer sur la dynamique du territoire pour développer des activités ? 54

8. Equipe opérationnelle du Comité Local pour l'Emploi 56
8.1. Composition de l'équipe opérationnelle 56
8.1.1. L'investissement de la VDL dans l'équipe opérationnelle 56
8.1.2. Nature et fonction de la structure tierce de soutien au développement de TZCLD Lodève 56
8.1.3. l'investissement des autres acteurs du CLE dans l'équipe opérationnelle TZCLD Lodève 56
8.2. Missions de l'équipe opérationnelle 57
8.2.1. La mission de coordination globale du projet 57
8.2.2. La mission de coordination des parcours des PPDE dans le cadre du projet .. 57
8.2.3. La mission de préfiguration de nouveaux projets d'activités supplémentaires / de nouvelles unités d'EBE 58
8.3. Organisation de l'équipe opérationnelle 59
8.4. Budget pluriannuel (3 ans) dont financeurs ou partenaires 60

9. Organisation du territoire 61
9.1. Répartition des rôles et responsabilités entre le CLE, l'équipe opérationnelle du CLE et les EBE 61
9.2. Modalités de coordination entre le CLE et les EBE 64

10. La mobilisation des PPDE 66
10.1. L'information et la mobilisation des PPDE en phase de candidature : réalisations et résultats 66
10.1.1. Repérage et sensibilisation des PPDE habitantes de Lodève 66
10.2. La stratégie « parcours » de TZCLD Lodève post-habilitation, de la sensibilisation à l'embauche 74

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

10.2.1. Schéma synthétique 74
10.2.2. Tableau descriptif 75

11. Identification des travaux utiles ou « activités supplémentaires » 83
11.1. Préfiguration des activités supplémentaires 83
11.2. Supplémentarité et territorialité : critères territoriaux 89

12. Activités à déployer durant la première année suivant l'habilitation - année N..... 90
12.1. Éléments généraux 90
12.2. Activités de réemploi d'objets et de matériaux 92
12.2.1. Présentation générale des activités 92
12.2.2. Les activités de collecte des ressources et activités transversales 94
12.2.3. Activités de réemploi de matériels électroménagers 98
12.2.4. Activités de réemploi textile 100
12.2.5. Activités ateliers de réparation-transformation-production et de démantèlement de fenêtres 102
12.2.6. Prévisionnels activités de réemploi de matériaux et d'objets 107
12.3. Activités de production agricole et de valorisation des espaces naturels 109
12.3.1. Activités de production maraîchère 109
12.3.2. Activités de production arboricole 111
12.3.3. Le maraîchage à façon 113
12.3.4. La valorisation des espaces naturels 114
12.3.5. Prévisionnels activités de production alimentaire et de valorisation des espaces naturels 115
12.4. Activités solutions de proximités zéro déchets 117
12.4.1. Activités de valorisation des déchets des particuliers en centre ville 117
12.4.2. Activités de valorisation des restes ou invendus des petits commerçants et restaurateurs 122
12.4.3. Activités de compostage 124
12.4.4. Prévisionnels activités solutions zéro déchets 127
12.5. Activités de transport à la demande 128
12.5.1. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité 128
12.5.2. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel 129
12.6. Activités de services aux personnes âgées et handicapées 132
12.6.1. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité 132
12.6.2. Description de l'activité et de son développement prévisionnel 134
12.7. Activités de transformation alimentaire 138

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.7.1. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité 138
12.7.2. Description de l'activité et de son développement prévisionnel 139

13. Les premières unités d'EBE 144
13.1. EBE Transition Écologique en Lodévois 144
13.1.1. Structure juridique de l'EBE 144
13.1.2. Statuts de l'EBE 144
13.1.3. Fonctionnement interne et gouvernance de l'EBE 144
13.1.4. Organisation et montée en charge de l'EBE 145
13.1.5. Prévisionnels globaux 154
13.2. EBE services aux habitants et transformation alimentaire 159
13.2.1. Structure juridique de l'EBE 159
13.2.2. Statuts de l'EBE 160
13.2.3. Fonctionnement interne et gouvernance de l'EBE 161
13.2.4. Organisation et montée en charge de l'EBE 162
13.2.5. Prévisionnels globaux 165

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

0. Informations administratives

0.1. La collectivité porteuse

- La candidature est portée par la Ville de Lodève. L'élue référente, Présidente du CLE, est Gaëlle Lévêque, Maire de la Ville de Lodève.
- Une vice-Présidence du CLE est assurée par un élu référent du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Lodévois & Larzac (CCLL)

0.2. Le territoire proposé à l'expérimentation

- Le territoire proposé à l'expérimentation correspond au territoire de la commune de Lodève, comptant 7459 habitants en 2018.
- Les PPDE éligibles sont des personnes résidentes de cette commune depuis au moins six mois au moment de leur embauche.
- Les activités développées par les EBE sont implantées sur le territoire de la commune de Lodève. En cohérence avec le projet de territoire, ces activités pourront toutefois, à la marge et sous réserve d'accord de principe du Fonds d'expérimentation, s'étendre au territoire de la communauté de communes du Lodévois et Larzac, après validation, à cette échelle, de la supplémentarité des activités par le CLE, ce dernier étant co-présidé par un élu de la CCLL.

0.3. Le niveau supra-territorial

En cohérence avec les dynamiques territoriales décrites ci-après, le portage par le Ville de Lodève d'un projet de TZCLD Lodève mobilise également la Communauté de Communes du Lodévois & Larzac (CCLL), à différents titres :

- Au titre des compétences dont la CCLL est porteuse : développement économique et politique de la Ville ;
- Au titre des besoins non couverts des habitants et entreprises du territoire de la CCLL, hors Lodève : si les embauches concerneront des personnes résidant à Lodève et si les activités de production de biens et de services seront géographiquement localisées à Lodève, certains produits et services pourront être proposés aux habitants et aux acteurs des autres communes de la CCLL, de façon relativement marginale, sous réserve de cohérence avec le cadre nationale de l'expérimentation et avec le consensus local des acteurs du CLE s'étant assurés de leur supplémentarité à l'échelle de ce territoire élargi ;
- Au titre de la préparation de l'extension de TZCLD à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, dans une deuxième phase, une fois le droit à l'emploi réalisé à l'échelle de la commune de Lodève.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

1. Profil du territoire candidat

1.1. Cartographie

Le territoire de la commune de Lodève

Le périmètre du QPV de Lodève

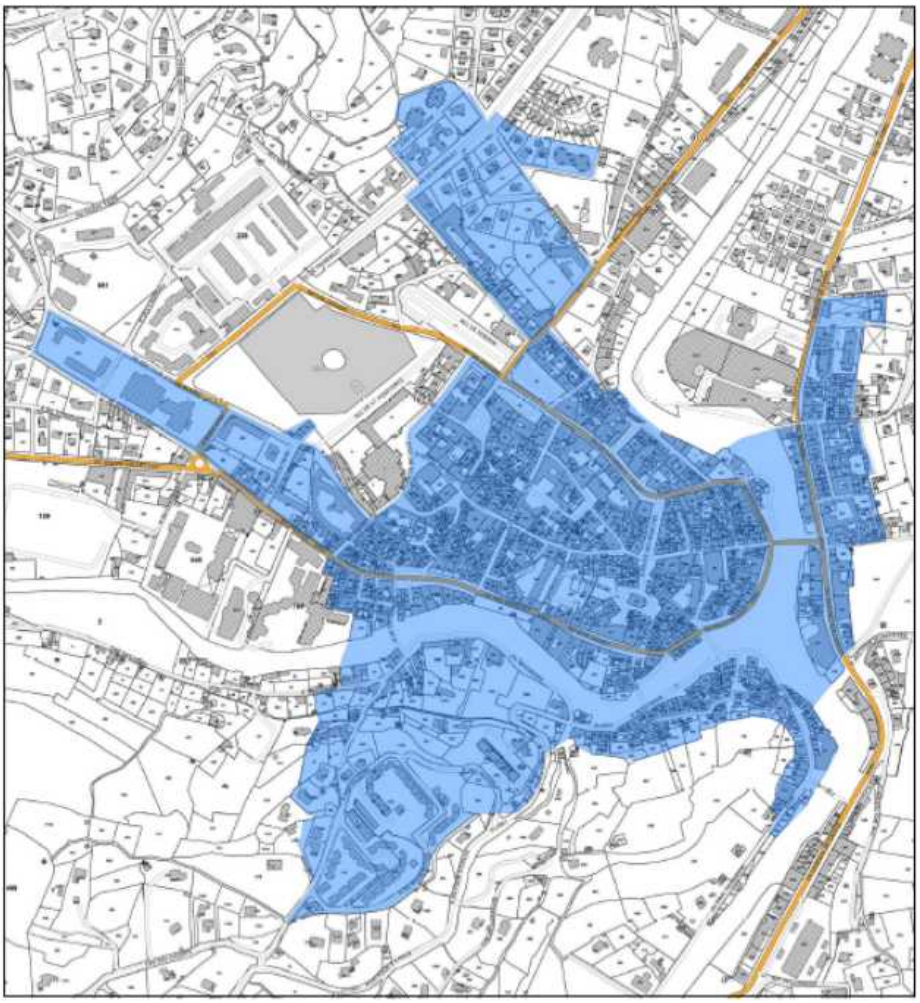

Source : © IGN – Octobre 2014 - CGET

Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu
La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

1.2. Portrait du territoire

1.2.1. Lodève, une ville moyenne polarisant un territoire à dominante rurale et agricole

Lodève est une ville de taille moyenne (7500 habitants), située dans l'arrière-pays héraultais. Installée en fond de vallée, à la confluence de deux rivières, le Lergue et la Soulondre, Lodève polarise un territoire à dominante rurale et à forte identité agricole, comprenant trois grandes entités paysagères, chacune mise en valeur par des activités spécifiques :

- au Nord et à l'Est de la ville, les Causses du Larzac et le massif de l'Escandorgue, situé aux confins des Cévennes orientales, se développent des activités d'élevage extensif et, de manière saisonnière, de tourisme vert, autour notamment du site du Cirque de Navacelles, classé « UNESCO » ;
- à l'Ouest de la ville, sur les Contreforts du Larzac, la sylviculture et la viticulture ;
- au Sud, la plaine du Lodévois, fortement tournée vers la ville de Clermont-l'Hérault.

La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac (CCLL) regroupe les 28 communes situées sur ces entités territoriales. Comptant près de 15 000 habitants, la CCLL est née, en décembre 2008, de la fusion entre deux communautés de communes préexistantes et deux communes auparavant isolées.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

1.2.2. Un territoire en déclin sur le plan démographique et économique, marqué par une pauvreté importante de sa population

- **Dotés d'un passé commercial et industriel, Lodève et son territoire ont été fragilisés par la désindustrialisation et ses effets sur les dynamiques socio-économiques depuis les fin des années 1980**

La fermeture, au milieu des années 90, du site de la Compagnie générale des matières nucléaires (« La Cogema ») qui exploitait des mines d'uranium à des fins de production de combustibles nucléaires, a été l'évènement le plus marquant de ce phénomène de désindustrialisation, qui a également concerné des activités de production textile.

- **Dans le même temps, Lodève et son territoire ont subi les effets du desserrement de la métropole montpelliéraine**

Dans un contexte de fort dynamisme de la métropole montpelliéraine sur les plans démographiques et économiques, depuis les années 1980 et marquée dans les années 2000, l'ensemble du territoire héraultais a connu une croissance démographique très soutenue du fait d'un cadre de vie et d'un prix du foncier attractifs.

Les communes voisines situées au Sud de Lodève, plus proches de Montpellier, ont connu une croissance très soutenue avec une hausse de 77% du nombre d'habitants entre 1999 et 2015. Proposant des prix du foncier modérés, ces communes ont vu s'installer des populations travaillant pour la plupart dans la Métropole de Montpellier ou dans d'autres bassins d'emplois se situant à proximité de cette dernière, notamment celui de Clermont l'Hérault.

- **Cependant, le territoire de Lodève a été et demeure tenu à la marge des dynamiques démographique et socio-économique organisée autour de la Métropole de Montpellier, trop éloigné des agglomérations pour bénéficier des retombées significatives de leur croissance**.[1]

Au contraire, le territoire de Lodève a subi les effets négatifs de l'étalement périurbain des grandes agglomérations de Montpellier ou Béziers. Depuis 1999, cet étalement péri-urbain, désorganisé et dispersé, a en effet conduit à l'installation, à la périphérie de Lodève, d'une population d'actifs en emploi hors du territoire, développant les « migrations pendulaires » vers d'autres bassins d'emploi. Le territoire de Lodève est ainsi marqué par une dispersion importante de la population des centres historiques vers des zones périphériques (lotissements, habitat dispersé).

- **Cela a provoqué une paupérisation du bourg-centre de Lodève[2], au sein duquel se sont installées des populations fortement précaires, exclues de la Métropole par manque de solvabilité sur le marché locatif**.

Ces familles pauvres, souvent monoparentales, ayant dans un premier temps cherché à s'installer à Montpellier, s'exodent vers Lodève et son centre bourg déserté par les classes

[1] Alors qu'à l'échelle du département de l'Hérault, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) a atteint 1,7% durant les années 2000, avec de nombreuses communes du sud du territoire dépassant 4% sur la même période, la population de Lodève n'a que légèrement progressé de 1999 à 2015 (0,4% de TCAM.
Plus récemment, la croissance s'est largement ralentie à l'échelle du département de l'Hérault avec 0,4% de TCAM de 2010 à 2015.

[2] Ce phénomène caractérise également, dans une moindre mesure, les bourgs-centres des autres villes et l'ensemble des villages du Lodévois-Larzac.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

moyennes supérieures, vidé de sa vie économique locale, pour s'installer dans des logements souvent insalubres, logements sociaux « de fait », dans l'attente d'accéder à un vrai logement social.

- **« Troisième couronne » de la Métropole de Montpellier, Lodève est ainsi marquée par le renouvellement continu d'une population culturellement mixte, mais fortement précaire, dotée de bas revenus et très souvent éloignée de l'emploi.**

Cette nouvelle pauvreté, typique de « La France des sous-préfectures » photographiée par Raymond Depardon à la fin des années 2000, est celle d'une « France périphérique » aux paysages de commerces fermés, de logements vacants et de friches industrielles.

L'agglomération urbaine de Lodève dans son ensemble présente des indicateurs de précarité fortement dégradés. La pauvreté de la population est plus encore accentuée à l'échelle de la géographie prioritaire la Ville.

Population pauvre & taux de pauvreté

Dans les quartiers :

QPV - contours exacts	Seuil de pauvreté à 60%			Evolution du taux de pauvreté 2013-2018 (en points)
	en 2018 : 1 063€		en 2013 : 1 000€	
	*Population sous le seuil de pauvreté**	Taux de pauvreté (%)	Taux de pauvreté (%)	
Lodève - Centre Ville	*1 447*	47,9	46,0	+1,9
QPV de l'Hérault	55 168	54,0	51,2	+2,8
Lodève	*2 232*	30,0	29,2	+0,8
CC Lodevois et Larzac	*3 700*	25,3	24,6	+0,7
QPV de la France métropolitaine	*2 112 380*	43,5	44,0	-0,5
Hérault	*225 544*	19,7	19,6	+0,1
Occitanie	*1 005 358*	17,2	17,0	+0,2
France métropolitaine	*9 437 313*	14,6	14,5	+0,1

** Estimations ©Compas*

Source : Insee, Filosofi 2013 et 2018

Ménages et population sous le seuil de bas revenus Caf

Dans les quartiers :

QPV - contours exacts	Allocataires à bas revenus		Personnes vivant dans les ménages à bas revenus	
	Nombre	Part parmi les allocataires Caf (%)	Nombre	Part parmi les personnes couvertes par la Caf (%)
Lodève - Centre Ville	609	50,0	1 179	53,5
QP de l'Hérault	20 411	50,8	50 051	59,6
Lodève	989	44,1	2 011	44,4
CC Lodevois et Larzac	1 455	40,8	2 992	38,8
Hérault	96 911	33,3	205 954	33,1

Source : Caf de l'Hérault 2019

QPV - contours exacts	Nombre d'enfants mineurs (moins de 18 ans) couverts par la Caf	Enfants mineurs vivant dans une famille à bas revenus après prestations	
		Nombre	Part parmi les mineurs couverts par la Caf (%)
Lodève - Centre Ville	669	433	64,7
QP de l'Hérault	29 011	22 343	77,0
Lodève	1 507	779	51,7
CC Lodevois et Larzac	2 713	1 168	43,1
Hérault	214 170	81 830	38,2

Source : Caf de l'Hérault 2019

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Les difficultés économiques et sociales se sont accentuées à la fin des années 2000 avec une baisse de 30 % des revenus des populations les plus modestes **entre 2008 et 2011, et une augmentation de 7,5% des allocataires du RSA**. Le revenu fiscal médian des habitants de Lodève est l'un des plus faibles de l'ex-Région Languedoc Roussillon, le nombre de personnes bénéficiant du RSA y est particulièrement important et le taux de boursiers fréquentant le collège y est supérieur à la moyenne départementale.

Une part significative des habitants de Lodève âgés de plus de 20 ans sont allocataires d'un minima social (RSA, AAH, ASI et ASPA-AVS15).

Prestations sociales versées par la Caf & dépendance

Dans les quartiers :

QPV - contours exacts	Allocataires des minima sociaux 2019	Taux de couverture des ménages (%)	Evolution 2016-2019		Allocataires selon prestation		Part des ménages couverts selon prestation (%)	
			Effectif	%	AAH	RSA Socle	AAH	RSA Socle
Lodève - Centre Ville	510	33,8	+48	10,4	174	336	11,5	22,2
QPV de l'Hérault	*15 844*	*34,8*	*+197*	*1,2*	*5 593*	*10 257*	*12,3*	*22,5*
Lodève	825	25,0	+126	18,0	317	508	9,6	15,4
CC Lodevois et Larzac	1 150	17,7	+161	16,3	456	694	7,0	10,7
Hérault	66 700	12,7	+2 231	3,5	26 345	40 355	5,0	7,7
Occitanie	310 329	11,7	+10 148	3,4	124 816	185 513	4,7	7,0
France métropolitaine	2 786 304	9,8	+67 631	2,5	1 116 242	1 670 062	3,9	5,9

* *Estimations ©Compas*

Source : Cnaf 2019 & Insee RP 2016

QPV - contours exacts	Nombre d'allocataires CAF	Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales		Allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales	
		effectifs	%	effectifs	%
Lodève - Centre Ville	1 221	523	42,8	350	28,7
QPV de l'Hérault	39 733	17 485	44,0	11 228	28,3
Lodève	2 254	786	34,9	508	22,5
CC Lodevois et Larzac	3 577	1 070	29,9	652	18,2
Hérault	291 446	71 402	24,5	41 907	14,4
Occitanie	1 313 775	316 066	24,1	184 970	14,1
France métropolitaine	13 229 555	2 645 895	20,0	1 514 859	11,5

Source : Cnaf 2019

Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA

Source : Conseil Départemental Hérault 2019-2020

Par ailleurs, les habitants résident dans un habitat locatif privé ancien fortement vétuste (humidité, consommation énergétique élevée…). Ces « logements sociaux de fait » sont souvent occupés par des personnes isolées, souvent des personnes âgées mais également des familles monoparentales. La dégradation du bâti dans le centre-ville conduit à l'installation continue de nouvelles populations précaires attirées par le faible prix des loyers. Ce parc dégradé constitue un parc social de fait. Les personnes immigrées y sont sur représentées.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

En outre, Lodève est une commune où la mixité des catégories socioprofessionnelles est faible. Cette dernière s'est dégradée entre 1999 et 2010, signalant l'accroissement des inégalités sociales.

Dispersion des niveaux de vie

Dans les quartiers :

QPV - contours exacts	Niveaux de vie 2018 (seuil de pauvreté à 60% : 1 063€)			Niveaux de vie 2013 (seuil de pauvreté à 60% : 1 000€)		
	1er Quartile	Médiane	3ème Quartile	1er Quartile	Médiane	3ème Quartile
Lodève - Centre Ville	859	1 101	1 488	777	1 056	1 407
QPV de l'Hérault	822	1 058	1 407	752	1 003	1 334
Lodève	1 018	1 380	1 838	940	1 312	1 737
CC Lodevois et Larzac	1 084	1 494	2 003	1 016	1 388	1 841
Hérault	1 197	1 694	2 300	1 114	1 564	2 138
Occitanie	1 254	1 728	2 304	1 168	1 606	2 161
France métropolitaine	1 325	1 811	2 423	1 234	1 682	2 276

Source : Insee, Filosofi 2013 et 2018

Ecart inter-quartiles des niveaux de vie (en euros)
Source : Insee, Filosofi 2018

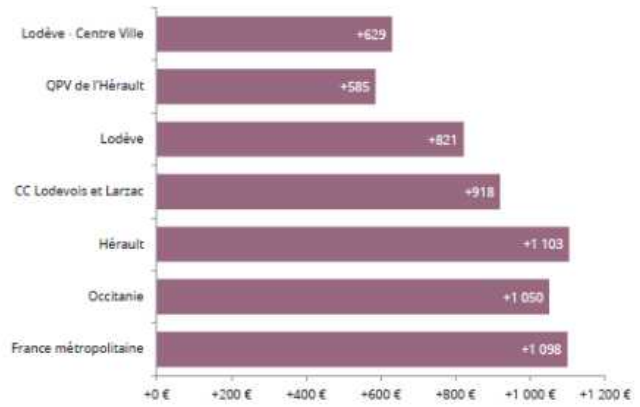

Outre le fait que le niveau de revenu sur Lodève est nettement inférieur à la moyenne nationale, le territoire est également marqué par d'importantes inégalités de revenu internes, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres y étant encore plus exacerbé qu'ailleurs.

La faiblesse du potentiel fiscal de tout un territoire se traduit par une difficulté structurelle pour la collectivité de Lodève à dégager des marges de manœuvre pour lutter seule contre une pauvreté qui prend racine, cumulant, de fait, les contraintes d'une zone urbaine sensible à celles d'une zone de revitalisation rurale.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

1.3. Identifiants administratifs

- Le code INSEE de la commune de Lodève est 34142.
- Le QPV de la commune de Lodève (QP034022 – Lodève – Centre Ville) croise trois IRIS (0101 – Centre Ville ; 0102 Ouest ; 01030 Est)

1.4. Taux de chômage sur le territoire de Lodève

Le taux de chômage concerne « les personnes sans emploi et souhaitant travailler », réalisant donc des démarches de recherches d'emploi et se déclarant disponibles pour travailler. Il est établi par l'INSEE à l'échelle national dans le cadre de « l'enquête Emploi », suivant les critères du BIT. Aux échelles infra-nationales des Régions, des Départements et des zones d'emploi, il s'agit d'une estimation réalisée à partir des données de Pôle Emploi (DEFM).

Nous nous intéressons donc ici au taux de chômage établi pour le « bassin d'emploi de Lodève », qui couvre le territoire de la CCLL dans son ensemble, établi à partir des données de Pôle Emploi.

- **Le diagnostic territorial établit le taux de chômage dans le bassin d'emploi de Lodève à 11,8% au 3e trimestre 2020**, contre 10,5% en moyenne en Occitanie.[3]
- Toutefois, selon la DREETS, les statistiques établies pour les 3e et 4e trimestre 2020 sont en partie en « trompe l'œil » du fait de la période de confinement de mi-mars à mi-mai 2020, qui a conduit à un net recul des démarches de recherche d'emploi et de la disponibilité à travailler, d'où un taux de chômage plus faible.
- Même dans ce contexte, **le taux de chômage du bassin de Lodève demeure l'un des plus élevés du département de l'Hérault, disposant lui-même du deuxième taux de chômage le plus élevés d'Occitanie** (derrière le département des Pyrénées-Orientales).[4]

[3] Service Statistiques, études et évaluations de Pôle Emploi Occitanie, *Diagnostic territorial Bassin d'emploi de Lodève*, mars 2021, en ligne.
[4] DREETS Occitanie, *Taux de chômage du 4e trimestre 2020*, avril 2021, en ligne.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

1.5. Estimation du nombre de personnes potentiellement concernées sur le territoire proposé à l'expérimentation

Les personnes pouvant être éligibles à l'accès à un emploi en EBE doivent être résidentes de la commune de Lodève et reconnues « personnes privées durablement d'emploi » au sens de la loi d'expérimentation n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité´ économique et à l'expérimentation, et au regard des critères suivants :

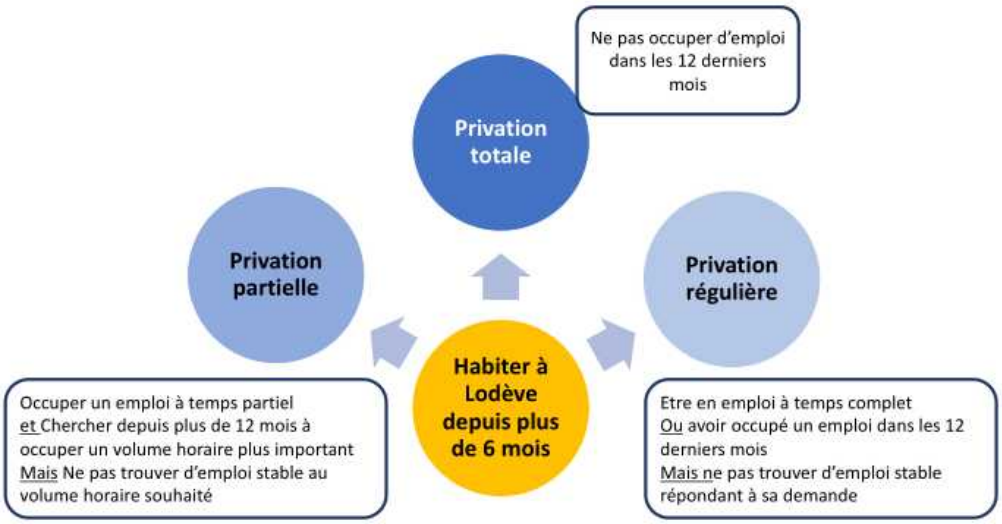

Si l'éligibilité à une embauche en EBE suppose d'être inscrit à Pôle Emploi, l'absence d'inscription à Pôle Emploi effective depuis plus de 12 mois le jour de l'embauche n'exclut pas la personne de l'éligibilité. En effet, différentes catégories de publics peuvent être éligibles sans avoir été inscrits à Pôle Emploi préalablement (les personnes relevant de ces publics devront cependant s'inscrire à Pôle Emploi pour valider leur volontariat à rejoindre le projet).

Les personnes résidentes de Lodève et éligibles à une embauche en EBE peuvent être regroupées autour des catégories présentées ci-dessous.

NB : les chiffres présentés ci-après portent sur des personnes résidentes du territoire de Lodève, mais ne permettent pas de prendre en compte la durée de résidence de ces personnes sur le territoire de Lodève. Nous intégrons ce biais dans l'estimation globale du nombre de PPDE volontaires dans la partie suivante.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

1.5.1. Les personnes résidentes de Lodève et inscrites à Pôle Emploi en catégories A, B et C depuis plus d'un an (les « demandeurs d'emploi de longue durée », DELD)

Des statistiques ont été obtenues auprès de Pôle Emploi concernant les DEFM habitants à Lodève et inscrits à Pôle Emploi en catégories A, B ou C, pour les années 2019 (fin du T4), 2020 (fin du T1 et fin du T4) et 2021 (fin du T1, une actualisation est en cours pour T2 et T3 2021).

	Total ABC	Age			sexe		ancienneté d'inscription					niveau de formation				OETH
		moins de 25	25 à 49	50 et +	F	H	< 3 mois	3 à 11 mois	12 à 23 mois	24 mois et +	total DELD A,B,C	niveau I à III	niveau IV (bac)	niveau V (bep - cap)	niveau Vbis VI (infra bep	
T4 2019	1 045	154	588	303	513	532	221	307	199	318	**517**	260	284	360	141	83
T1 2020	1 048	167	568	313	505	543	176	278	242	352	**593**	278	266	354	150	82
T4 2020	1 032	157	570	305	502	530	178	269	242	343	**585**	278	257	357	140	82
T12021	1 066	161	600	305	517	550	200	346	195	325	**520**	256	295	369	146	89

Caractéristiques des DEFM catégories A, B, C
Données brutes. Sources : Pôle Emploi, Dares

Ainsi, au T1 2021, 520 personnes habitant Lodève étaient inscrites à Pôle Emploi en catégories A, B ou C, depuis plus de 12 mois, dont 325 depuis plus de 24 mois.

1.5.2. Les personnes résidentes de Lodève, inscrites à Pôle Emploi en catégories D et E

Comme l'ont expliqué le service statistique de Pôle Emploi et les services de la DDETS à l'équipe opérationnelle en charge de la candidature du territoire de Lodève à l'habilitation TZCLD, les catégories D et E regroupent des personnes qui ne sont pas tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (non immédiatement disponibles ou en emploi), si bien que, au sens de Pôle Emploi, la notion « demandeur d'emploi de longue durée » (DELD) ne s'applique pas à ces catégories, mais seulement aux personnes inscrites en catégories A, B et C depuis un an ou plus.

Il est cependant convenu que **l'éligibilité à l'embauche en EBE pourra être accessible à des personnes résidant à Lodève depuis plus de six mois et inscrites à Pôle Emploi en catégorie D ou E** (ou pouvant prétendre à une inscription dans ces catégories), et **reconnues « Personnes Privées Durablement d'Emploi » au sens de la loi d'expérimentation** n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité´ économique et à l'expérimentation et **au regard des critères établis par le Comité Local pour l'Emploi,** tels que décrits ci-après.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Tout en étant donc éligibles sur leur privation durable d'emploi est reconnue par le CLE, nous avons fait le choix de ne pas les intégrer au chiffrage de l'objectif d'exhaustivité car :

- les personnes habitants à Lodève et inscrites à Pôle Emploi en catégories D et E représentent une proportion réduite de l'ensemble des inscrits à Pôle Emploi, comme en atteste le tableau suivant

	T1 2021	T1 2020	Evol (%)	T4 2020	T4 2019	Evol (%)
A	732	734	-0,4%	717	709	1,0%
B	119	130	-8,7%	123	133	-7,3%
C	197	202	-2,3%	192	203	-5,4%
D	77	47	64,5%	68	72	-4,7%
E	33	50	-34,2%	41	51	-20,3%
Total	**1158**	**1163**	**-0,5%**	**1141**	**1168**	**-2,3%**

Nombre de DEFM résidant à Lodève
Données brutes. Source : STMT - Pôle Emploi, Dares

- Par ailleurs, il est anticipé que, pour ces personnes, l'attractivité de l'opportunité d'un emploi en EBE sera moindre que pour les autres.

1.5.3. Les BRSA non-inscrits à Pôle Emploi

Comme l'indique le diagramme suivant, sur les 499 BRSA résidents de la commune de Lodève et ayant un droit ouvert et versable au 31 mai 2021, 213 sont inscrites à Pôle Emploi (et donc comprises dans les statistiques précédemment mentionnées), mais 286 ne sont pas inscrites à Pôle Emploi. Ces personnes sont toutefois potentiellement éligibles à une embauche en EBE, si elles en expriment la volonté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

1.5.4. Les jeunes suivis par la MLJ non-inscrits à Pôle Emploi

Sur les 263 jeunes résidents de la commune de Lodève accompagnés par la Mission Locale Jeune du Cœur d'Hérault, 98 jeunes ne sont pas inscrits à Pôle Emploi. Le statut de PPDE de ceux qui, parmi ces derniers, seraient volontaires à une embauche en EBE, sera à étudier en lien avec leur conseiller référent.

1.5.5. Les personnes non connues des institutions (« invisibles »)

En phase de candidature, un travail de repérage-sensibilisation des PPDE a été réalisé en lien avec des acteurs associatifs locaux, notamment Terre en Partage et le Secours Populaire. Les personnes rencontrées par l'intermédiaire de ces acteurs, lorsqu'elles sont en situation régulière, sont en grande majorité connues des institutions publiques et bénéficiaires de minima sociaux.

1.5.6. Estimation totale des populations potentiellement concernées

Estimation du nombre de personnes concernées par une embauche en EBE	
Catégorie	**Nombre**
Inscrits Pôle Emploi A-B-C depuis plus d'un an	520
Dont BRSA	*213*
BRSA non-inscrits à Pôle Emploi	286
Accompagnés MLJ non-inscrits à Pôle Emploi	98
Total populations concernés chiffrées	**904**
Inscrits Pôle Emploi D-E reconnus « PPDE »	*Non chiffré*
Non connus des institutions	*Non chiffré*

Nous estimons que les populations ayant pu être chiffrées représentent la grande majorité des personnes potentiellement concernées par une embauche en EBE. 904 personnes sont potentiellement éligibles (en intégrant les 98 jeunes suivis par la MLJ, dont le statut de PPDE sera à vérifier au cas par cas). Sur cette base, nous proposons une estimation globale des personnes concernées par une embauche en EBE à 1000 personnes.

NB. Les bénéficiaires du RSA représentent une part importante de la population potentiellement concernée par une embauche en EBE :

- 41% des DELD (personnes inscrites à Pôle Emploi en catégories A-B-C depuis plus d'un an) ;
- 55 % de la population potentiellement concernée chiffrée ;
- 50% de la population potentiellement concernée estimée.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

1.6. Estimation du nombre nombre de personnes privées durablement d'emploi (PPDE) volontaires sur le territoire proposé à l'expérimentation

Parmi les personnes potentiellement concernées, **nous faisons l'hypothèse d'un taux de volontariat d'environ ¼ de la population totale, soit 250 PPDE volontaires sur les 1000 personnes précédemment recensées**, notamment pour les raisons suivantes :

- Parmi les personnes précédemment recensées, de nombreuses personnes sont néo-arrivantes sur le territoire et « de passage », donc **pas résidentes de la commune de Lodève depuis plus de 6 mois** ;
- Nous prenons acte de l'existence d'une importante économie informelle à Lodève qui, de fait, ne rend pas l'offre d'emploi en EBE attractive pour certaines personnes potentiellement éligibles ;
- Parmi les allocataires du RSA non-inscrits à Pôle Emploi, certains ne seront pas en capacité de se porter volontaire pour s'inscrire dans un emploi en EBE (et cela malgré la volonté des EBE de s'adapter à la diversité des profils, y compris les plus éloignés de l'emploi, et la volonté du projet de s'adresser à des personnes qui, par ailleurs, se projetaient peu sur la recherche d'emploi, par exemple les cheffes de famille monoparentales).

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

1.7. Les freins à l'emploi

1.7.1. Le niveau de formation

Lodève compte une proportion de Demandeurs d'Emploi employés non qualifiés nettement plus élevée que celle du Pays Coeur d'Hérault. Le niveau de qualification et de formation des actifs est relativement faible.

Part et évolution des hauts niveaux de formation

	15 ans et plus non scolarisés de hauts niveaux de formation			
	2012		2017	
	Nb	%	Nb	%
Centre Ville	299	19,6	314	19,7
Ouest	95	20,1	35	8,6
Est	36	13,6	35	15,9
*Iris du QP de Lodève	430	19,0	384	17,3
Iris hors QP de Lodève	658	19,2	914	25,9
Lodève	1 087	19,1	1 297	22,6
CC Lodevois et Larzac	2 476	22,5	2 950	26,2
Hérault	224 368	28,7	272 770	32,8
Occitanie	1 110 688	26,6	1 317 153	30,3
France métropolitaine	12 187 688	26,4	14 259 331	30,2

*** Iris du QP de Lodève** : Centre Ville en globalité + filtre logements sociaux pour les 2 autres iris

Source : Insee RP

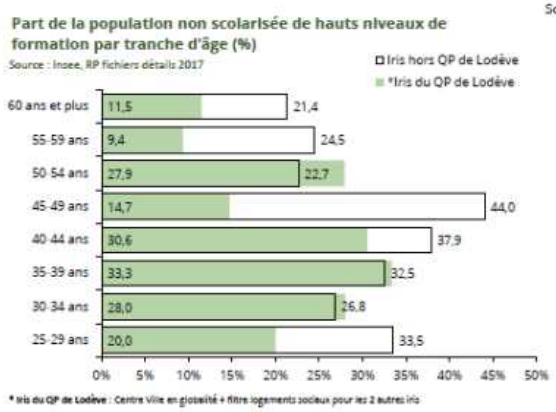

1.7.2. La mobilité

Dans un marché de l'emploi local restreint, l'accès à la mobilité constitue un facteur important d'accès à l'emploi. Or de nombreuses difficultés de mobilité sont constatées pour les personnes vivant dans les zones rurales du territoire comme dans la ville de Lodève. Les transports collectifs sont bien présents avec des lignes de car régulières (Hérault Transport) et à la

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

demande (La Draille) mais peinent à répondre aux besoins de mobilité des habitants (fréquences, horaires et maillage). Dans un territoire rural ne disposant pas de gare ferroviaire ni de transports collectifs urbains, les habitants de Lodève et des communes du Lodévois et Larzac sont largement dépendants de la voiture individuelle, or l'accès aux moyens de transports individuels motorisés étant par ailleurs limité (par le coût du permis de conduire , de l'achat et de l'entretien des véhicules).

Les ménages équipés d'une voiture

Part de ménages avec au moins une voiture (%)

Source : Insee RP 2017

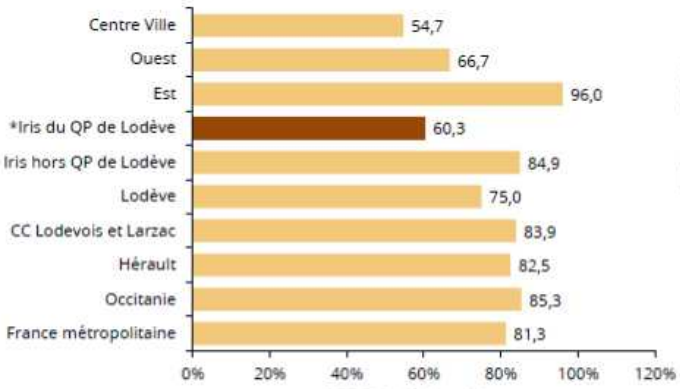

Dans ce contexte, une partie des diplômés se trouve « déclassée ».

Taux de déqualification (%)

Source : Insee, RP fichiers détails 2017

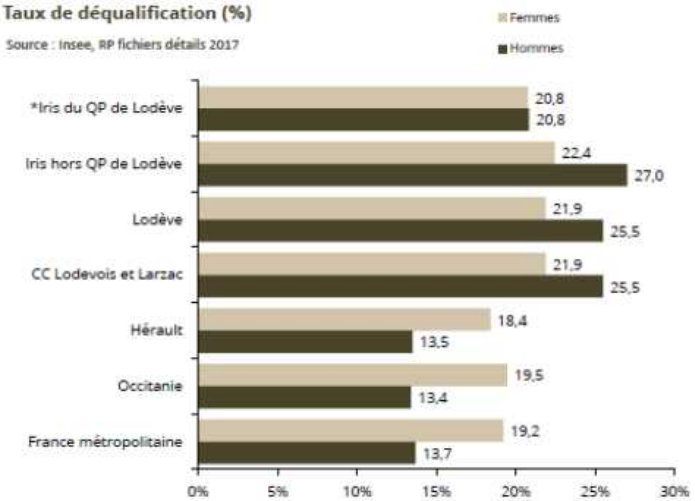

* Iris du QP de Lodève : Centre Ville en globalité + filtre logements sociaux pour les 2 autres iris

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

1.7.3. La privation d'emploi des personnes immigrées

La population immigrée est touchée par une précarité plus forte face à l'emploi. La privation durable d'emploi touche plus durement les populations immigrées que les autres. Cela s'explique très majoritairement par leur manque de formation, leur milieu social et l'interdiction d'un grand nombre d'emplois publics aux étrangers. En outre, s'y ajoutent des discriminations à l'embauche.

1.7.4. La privation durable d'emploi des femmes

Les femmes résidant à Lodève sont globalement mieux formée que les hommes.

Ecart entre hommes et femmes de la part des hauts niveaux de formation parmi les 15-39 ans non scolarisés (valeur en points)

Source : Insee, RP fichiers détails 2017

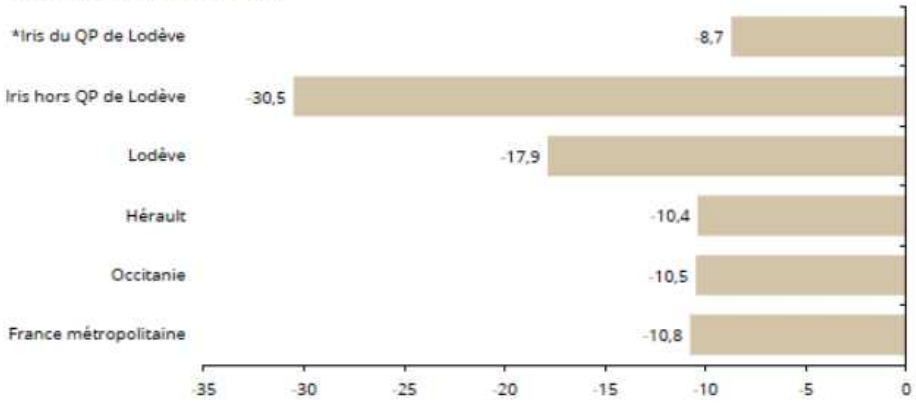

Note de lecture : un écart positif indique une sur-représentation des hommes. Inversement, un écart négatif indique une sur-représentation des femmes.

* **Iris du QP de Lodève** : Centre Ville en globalité + filtre logements sociaux pour les 2 autres iris

Cependant, la part des femmes actives est systématiquement plus faible que celle des hommes et les femmes qui travaillent le font davantage à temps partiel que les hommes.

1.7.5. La privation durable d'emploi selon les acteurs locaux de l'accompagnement socio-professionnel

Le témoignage des acteurs de l'accompagnement socio-professionnels impliqués dans la dynamique de candidature TZCLD complète ces données par une dimension plus qualitative. Ces derniers constatent que de nombreuses personnes accompagnées sont en situation d'exclusion forte, peuvent être très abimées, très recluses. Beaucoup d'entre elles doivent faire face à des problématiques de santé importantes. Les personnes avec avec un statut de réfugié politique, peu scolarisées, maîtrisant peu la langue française, sont également nombreuses.Les acteurs de l'accompagnement socio-professionnel indiquent également accompagner des personnes physiquement usées par un passé professionnel dans des métiers pénibles comme la

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

restauration ou le bâtiment. Ces acteurs constatent que les opportunités d'emploi sur le territoire sont relativement limitées. Il existe des opportunités d'emploi dans le champ des SAP et de l'aide à domicile, d'auxiliaire de soin, ASH, dans le commerce et la grande distribution, un petit peu l'agriculture mais seulement de manière saisonnière et donc irrégulière. Les opportunités d'emploi sur le territoire sont également réduites par la réduction des contrats aidés, notamment au sein des collectivités. Ces acteurs constatent également que l'accès à l'emploi ou à la formation est contraint par des problématiques de mobilité vers l'extérieur, le réseau de transports desservant le Lodévois et Larzac étant encore trop restreint.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

2. Engagements des collectivités

2.1. La liste des engagements pris par la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale candidat.e

2.1.1. Engagements de la Ville de Lodève :

- Engagements financiers
  - Subvention de 2000 euros/ an fléchée sur l'activité de réemploi réalisée par l'unité d'EBE « Transition Ecologique en Lodévois », sur l'ensemble de la durée de l'expérimentation.
  - Subvention de 2500 euros par an fléchée sur l'activité de suivi-gestion des composteurs de quartiers réalisée par l'unité d'EBE « Transition Ecologique en Lodévois », sur l'ensemble de la durée de l'expérimentation
  - Commande publique à l'unité d'EBE « Transition Ecologique en Lodévois », pour la réalisation d'un service de collecte d'encombrants, plafonnée à 8000 euros/an sur l'ensemble de la durée de l'expérimentation
  - Subvention de 12000 euros par an fléchée sur l'activité de transport solidaire d'habitants réalisée par l'unité d'EBE « services aux habitants et transformation alimentaire », sur l'ensemble de la durée de l'expérimentation
  - Subvention de fonctionnement de 5000 euros/an pour l'association d'ingénierie territoriale TZCLD Lodève, sur l'ensemble de la durée de l'expérimentation

- Engagements en matière de ressources humaines et matérielles
  - Présidence du CLE de TZCLD Lodève par le Maire de Lodève
  - Implication des élus et services de la VDL au sein des différentes instances du CLE de TZCLD Lodève
  - Mobilisation régulière de la direction générale dans l'équipe opérationnelle TZCLD Lodève : à raison de 0,1 ETP de la direction générale des services de Lodève
  - Mobilisation ponctuelle des services concernés dans la préfiguration des activités d'EBE entretenant des liens avec les politiques publiques sectorielles
  - Engagement de la ville de Lodève à travers son centre social pour engager des actions collectives autour de la démarche de mobilisation des PPDE volontaires et intégrer TZCLD dans sa politique des personnes âgées
  - Mise à disposition régulière de salles
  - Facilitation de l'accès à des financements pour les EBE comme pour l'association d'ingénierie territoriale

2.1.2. Engagements de la CCLL :

- Engagements financiers
  - Subvention de fonctionnement de 5000 euros/an, dans le cadre du Contrat de Ville, pour l'unité d'EBE « Services aux habitants et transformation alimentaire », sur les cinq années de l'expérimentation.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- Subvention de 5000 euros/an, dans le cadre du Contrat de Ville, fléchée sur l'activité « transports » de l'unité d'EBE « Services aux habitants et transformation alimentaire », sur les cinq années de l'expérimentation.
- Subvention de 5000 euros/an, dans le cadre du Contrat de Ville, pour l'unité d'EBE « Transition écologique en Lodévois », sur les cinq années de l'expérimentation
- Subvention de fonctionnement de 2500 euros/an pour l'association d'ingénierie territoriale TZCLD Lodève, sur l'ensemble de la durée de l'expérimentation

- Engagements en matière de ressources humaines et matérielles
  - Vice-Présidence du CLE de TZCLD Lodève par un élu de la CCLL
  - Implication des élus et services de la CCLL au sein des différentes instances du CLE de TZCLD Lodève
  - Mobilisation régulière de la direction générale dans l'équipe opérationnelle TZCLD Lodève : à raison de 0,1 ETP de la direction générale des services de la CCLL
  - Mobilisation ponctuelle des services concernés dans la préfiguration des activités d'EBE entretenant des liens avec les politiques publiques sectorielles
  - Mise à disposition régulière de salles
  - Facilitation de l'accès à des financements pour les EBE comme pour l'association d'ingénierie territoriale

2.2. La liste des engagements de la collectivité disposant des compétences départementales

- Engagements financiers
  - Financement de la Contribution au développement de l'Emploi dans le cadre du Fonds d'expérimentation tel que prévu dans le décret d'application en vigueur de la loi d'expérimentation TZCLD
  - En cours de discussion : subvention de fonctionnement de 20000 euros/an pour l'association d'ingénierie territoriale TZCLD Lodève, sur l'ensemble de la durée de l'expérimentation

- Engagements en matière de ressources humaines et matérielles
  - Implication des élus et services au sein des différentes instances du CLE de TZCLD Lodève
  - En cours de discussion : mobilisation des services sociaux départementaux dans le repérage et l'information des PPDE et le suivi des PPDE volontaires en attente
  - Mobilisation ponctuelle des services concernés dans la préfiguration des activités d'EBE entretenant des liens avec les politiques publiques sectorielles
  - Facilitation de l'accès à des financements pour les EBE comme pour l'association d'ingénierie territoriale

2.3. La liste des engagements de la collectivité disposant des compétences régionales

- Engagements financiers
  - Subvention de fonctionnement de 3000 euros/an, dans le cadre du Contrat de Ville, pour l'unité d'EBE « Services aux habitants et transformation alimentaire », sur les cinq années de l'expérimentation.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- Subvention de fonctionnement de 2500 euros/an, dans le cadre du Contrat de Ville, pour l'unité d'EBE « Transition Écologique en Lodévois », sur l'ensemble de la durée de l'expérimentation
- En cours de discussion : subvention de fonctionnement de 12500 euros/an pour l'association d'ingénierie territoriale TZCLD Lodève, sur l'ensemble de la durée de l'expérimentation

- Engagements en matière de ressources humaines et matérielles
  - Implication des élus et services de la CCLL au sein des différentes instances du CLE de TZCLD Lodève
  - Mobilisation ponctuelle des services concernés dans la préfiguration des activités d'EBE entretenant des liens avec les politiques publiques sectorielles
  - Facilitation de l'accès à des dispositifs de formation ou de financement, portés ou soutenus par la Région, pour les EBE comme pour l'association d'ingénierie territoriale

2.4. La liste des engagements des autres collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale concernée.es par le territoire proposé à l'expérimentation

2.4.1. Pays Cœur d'Hérault :

- Participation aux réunions du CLE
- Appui technique au montage d'activité

2.4.2. Syndicat Centre Hérault :

- Financement de l'EBE zéro déchets à hauteur de 7000 euros annuels.
- Appi technique au montage des activités de l'EBE

2.5. Les délibérations des collectivités territoriales et EPCI

Les délibérations nécessaires :
- Ville de Lodève
- CCLL
- CD Hérault

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

3. Inscription du projet dans le développement local, les politiques publiques locales et la dynamique entrepreneuriale

3.1. Actions de coopération entrepreneuriale menées précédemment sur le territoire et interactions avec le projet

3.1.1. TZCLD comme levier de développement des dynamiques d'économie sociale et solidaire locales

La ville de Lodève accueille de nombreuses initiatives d'économie sociale et solidaire tournées vers le développement et le bien-être de leur territoire, dans les champs du recyclage et réemploi, des circuits courts alimentaires et de la revalorisation des biodéchets, ou encore de l'habitat écologique et des énergies renouvelables.

Cependant, malgré le foisonnement d'idées de projets innovants et le soutien apporté par la Ville de Lodève et la CC du Lodévois et Larzac à ces derniers, le développement de l'ESS demeure limité car les porteurs de projet peinent à trouver des modèles économiques viables, leur permettant de pérenniser leur activité et de construire des emplois stables pour la mettre en œuvre. Alors que de nombreuses compétences sont présentes, et que la créativité et les envies de faire sont fortes sur le territoire, les projets peinent ainsi à se concrétiser, et la création d'emploi demeure limitée (contrats de travail précaires, temps partiel subi, etc.).

Certains de ces porteurs de projets relevant de l'ESS, souvent eux-mêmes PPDE, ont été pleinement impliqués dans la démarche de candidature du territoire de Lodève à une habilitation TZCLD. Ils ont notamment apporté leurs idées et compétences au travaux de préfiguration des activités supplémentaires destinées à être portées par des EBE.

VERSION DE TRAVAIL

3.2. Interaction des politiques publiques menées et à venir avec le développement du droit à l'emploi

3.2.1. TZCLD et le Contrat de Ville de Lodève

La Politique de la Ville relève d'une compétence de la CCLL. Au-delà du strict découpage géographique du territoire concerné par le Contrat de Ville, l'objectif de la Politique de la Ville est redonner à Lodève son rôle de centre-bourg à l'échelle du Lodévois et Larzac. Le Contrat de Ville porte ainsi sur des thématiques élargies et vise à mobiliser autour d'une plus grande diversité d'acteurs. Elle vise à faire de la dynamique inter-communautaire un levier de résolution de certaines difficultés rencontrées par Lodève, qui doit assumer d'importantes charges liées à cette position centrale au sein d'un territoire rural fragile et paupérisé, sans pouvoir tirer de ressources financières d'un territoire au potentiel fiscal limité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

3.2.2. TZCLD et le programme « Zéro Déchets » du Syndicat Centre Hérault

3.2.3. TZCLD et le PAT Pays Cœur d'Hérault

3.2.4. TZCLD et le Plan d'aménagement et de développement durable du Lodévois et Larzac (PADD)

Le PADD du Lodévois et Larzac a été voté en 2019. L'un de ses objectifs est la reconversion du patrimoine industriel foncier et bâti inutilisé de la ville de Lodève vers d'autres activités économiques. L'implantation d'unités d'EBE sur le territoire contribuera à cet objectif, d'autant que de nombreuses activités de production participeront à la réalisation d'objectifs de développement durable.

Par ailleurs, des activités de services aux habitants, de services aux entreprises, d'activités supplémentaires dans le secteur du tourisme sont envisagées, en cohérence avec les objectifs de développement économique et d'accroissement de l'attractivité du territoire.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

4. La mobilisation des partenaires en phase de candidature

NB : la communication a initialement mentionné un projet de « TZCLD en Lodévois et Larzac » avant de se consolider sur le vocable « TZCLD Lodève »
Cela s'explique par la mise en cohérence de la candidature avec le cahier des charges nationale, posant comme condition la correspondance entre périmètre géographie du territoire de résidence des PPDE éligibles et bassin de création d'activités ;
Cependant, dès le départ, eu égard aux statistiques de la privation durable d'emploi prises, la communication a mentionné la commune de Lodève comme territoire de résidence des PPDE éligibles
Ainsi, les activités préfigurées pour être portées par des EBE sont implantées sur le territoire de la commune de Lodève. En cohérence avec le projet de territoire, ces activités pourront toutefois, à la marge, s'étendre au territoire de la communauté de communes du Lodévois et Larzac, après validation, à cette échelle, de la supplémentarité des activités par le CLE, ce dernier étant co-présidé par un élu de la CCLL (voir par ailleurs).

4.1. Historique : description des actions déjà entreprises, avec quels partenaires, quels moyens et pour quels résultats

4.1.1. La mobilisation initiale de citoyens du territoire, parmi lesquels des personnes privées durablement d'emploi

La démarche de candidature TZCLD du territoire s'est construite sur une initiative citoyenne, elle-même née des réunions mensuelles organisées par l'adjoint au maire de Lodève en charge de la politique de la ville de l'époque sur le thème de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, une rencontre dédiée à l'expérimentation TZCLD a notamment été organisée à Montpellier, en mars 2019, par le centre de ressources politique de la ville (CRPV) Villes & Territoires. Le collectif local TZCLD s'est structuré suite à cette rencontre. Les membres de ce collectif étaient pour la plupart déjà impliqués dans la vie associative locale, à titre bénévole ou professionnel. Dès sa constitution, les PPDE y étaient majoritaires.

Ce collectif a participé à « l'appel du 18 juin 2019 » organisé pour soutenir la pétition nationale en faveur de l'extension de l'expérimentation de TZCLD.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Quatre réunions publiques d'information/sensibilisation (une fin juillet et trois en septembre 2019) ont été organisées, avec relais dans la presse régionale (un article est paru dans *Le Midi Libre* à cette occasion). En septembre 2019, le collectif a intégré le Conseil citoyen en tant que groupe de travail interne, et ce dernier a, dans la foulée, officiellement adhéré à l'association nationale TZCLD.

Le collectif s'est ensuite associé à la « Grève du chômage » du 7 novembre 2019, initiée par l'association nationale TZCLD, en organisant une déambulation « encordée » (référence au film de M.M. Robin *Nouvelle cordée*) sous la pluie dans la ville, à la rencontre des habitants, des commerçants, pour les informer et échanger sur le projet et la démarche TZCLD. Une trentaine de personnes se sont associées à cette déambulation.

Lors de la collation qui a suivie, un contact a été pris avec l'attachée parlementaire du député de la 4 ème circonscription, Jean-François Eliaou. Cette déambulation a fait l'objet d'un article dans *Le Midi Libre* du 10 novembre.

Avec le soutien de l'équipe du cinéma de Lodève, Le Luteva, quatre projections du film *Nouvelle cordée* ont été programmées lors de la semaine de sa sortie nationale. Des membres du collectif ont été invités dans le studio de Radio Lodève pour présenter la démarche TZCLD et annoncer les projections du film. La projection du 22 novembre a réuni 80 spectateurs, et a été suivie d'un débat animé par Cécile Nonin (directrice centre de ressources Occitanie Villes & Territoires). Au total, 133 personnes ont vu le film sur l'ensemble des quatre projections.

En parallèle, des contacts ont été noués avec les territoires de Jouques dans les Bouches du Rhône (territoire habilité) et de Marguerites dans le Gard (territoire émergent), avec toujours à l'esprit d'échanger pour mieux appréhender le projet TZCLD.

Ce collectif a réuni régulièrement entre 20 et 30 personnes lors de réunions d'information et d'échange sur l'expérimentation TZCLD.

4.1.2. L'obtention du soutien des collectivités territoriales et des élus du territoire

La mobilisation citoyenne a débouché sur le vote d'une délibération actant du soutien de la CCLL à la dynamique de candidature TZCLD du territoire. Le 5 décembre 2019, un courrier a été adressé par le collectif citoyen local TZCLD à Jean Trinquier, alors président de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac (CCL&L) et à Pierre Leduc, alors Maire de

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Lodève, pour demander le vote d'une délibération de soutien à la candidature du territoire. La délibération a été présentée et votée à l'unanimité au conseil communautaire du 16 janvier 2020. De plus, le courrier à l'adresse du Président de la République et de la Ministre du travail proposé par l'association nationale TZCLD en soutien à la demande d'extension de la loi d'expérimentation, a été signé par une quinzaine d'élus présents à la réunion. Le 17 janvier 2020, à l'occasion des vœux du Maire de Lodève et du Président de la CCLL, le maire de Lodève, à la fin de son discours, annonce le soutien de la ville au projet TZCLD sur le territoire.

Durant la période électorale, les liens entre l'équipe-projet locale TZCLD et les services de la CCL&L ont été très réguliers et ont notamment permis une mobilisation des acteurs institutionnels (voir par ailleurs). Les nouveaux élus ont été rencontrés à la fin de l'été 2020 : Gaëlle Lévêque (maire de Lodève), Jean-Luc Requi (président de la CCLL) et Frédéric Roig (vice-président de la CCLL en charge de l'économie et du commerce). Lors de cette réunion, il a été acté d'une implication de ces trois élus au sein du CLE en préfiguration, lors de la phase de candidature.

4.1.3. L'implication du service public de l'emploi et des institutions

Le 20 janvier 2020, trois membres du collectif citoyen « TZCLD » ont été invités à participer à la réunion interpartenariale initiée par Passerelles (acteur local impliqué dans le champ de la formation et de l'accompagnement socio-professionnel des BRSA, avec lequel un premier contact avait été noué en 2019) pour resserrer les liens entre les acteurs de l'emploi-insertion intervenant sur le territoire du Lodévois et Larzac. A cette occasion, de premiers contacts ont été pris avec la directrice de l'agence Pôle Emploi de Clermont-l'Hérault (intervenant sur le territoire du Lodévois et Larzac) et le chargé de mission Emploi-Economie du Conseil Départemental de l'Hérault.

Par la suite, une réunion consacrée à TZCLD, organisée à l'initiative de la direction du développement économique de la CCL&L en lien avec l'équipe-projet locale TZCLD, a réuni des partenaires institutionnels territoriaux (Direccte, Pôle Emploi, Conseil départemental de l'Hérault, DDCS, CAF de l'Hérault, CIAS, à laquelle étaient également présents le Coorace et Villes et Territoires ; invités mais excusés : Conseil Régional Occitanie, Sous-Préfecture). Cette réunion a notamment permis d'impulser la mobilisation des institutions du service public de l'emploi territorial dans la démarche de candidature.

Les suites de l'implication du SPE et des institutions sont décrites par ailleurs dans le présent dossier, dans la partie concernant la formalisation du CLE.

4.1.4. La constitution d'une équipe-projet dédiée à la réalisation de la démarche de candidature

Une fois la délibération actant du soutien des élus de la CCL&L au projet de candidature à une habilitation nationale TZCLD, une équipe projet s'est formée, dont les premiers membres sont issus du collectif initialement hébergé par le Conseil Citoyen.

Cette équipe-projet compte aujourd'hui sept membres, dont 3 PPDE volontaires. Depuis l'été 2020, cette équipe-projet tient des réunions hebdomadaires, permettant un suivi collectif des travaux liés à la mobilisation des partenaires, à la préidentification des champs d'activités

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

possibles, à la conception des circuits d'information-mobilisation des PPDE. C'est également dans cet espace que se construit une philosophie partagée sur les tenants et les aboutissants du projet local de TZCLD, notamment sur les questions du maintien de la dimension citoyenne du projet au fur et à mesure de sa structuration, de la place des PPDE volontaires dans le projet, de leur implication dans la construction des activités, des contours de la future EBE et l'anticipation sur les évolutions du projet une fois celle-ci créée… Les membres de l'équipe projet et la direction du développement économique de la CCL&L échangent régulièrement dans le cadre d'un Comité technique dédié.

Pendant la période de confinement, les membres de l'équipe projet et la direction du développement économique de la CCL&L ont régulièrement échangé. Ils ont participé à des visioconférences organisées par le Coorace Occitanie, en lien avec l'association nationale TZCLD, aux ateliers de capitalisation organisés par l'association nationale TZCLD (sur les indicateurs de l'évaluation du projet, la caractérisation de la privation d'emploi, de la supplémentarité de l'emploi, les conditions de pérennité du projet sur un territoire, les institutions locales), à l'Assemblée Générale de l'association nationale TZCLD et la visioconférence qui a suivi en présence de Marie Christine Verdier-Jouclas député et rapporteure du texte de loi à l'Assemblée Nationale.

L'association « Pour un TZCLD en Lodévois et Larzac » a été créée le 26 octobre 2020 pour porter la mise en oeuvre de la démarche de candidature. Avec pour objets (i) le soutien à l'élaboration de la candidature à l'habilitation du Lodévois et Larzac, dans le cadre de la deuxième loi d'expérimentation de TZCLD et (ii) l'appui à la préfiguration de « l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) » dans le cadre de cette habilitation, en lien avec le Comité Local pour l'Emploi (CLE). Cette association compte un Bureau de trois personnes issues de l'équipe-projet. Pierrette Dô, PPDE volontaire impliquée dans l'équipe-projet depuis l'origine, en est la Présidente. Elle a par ailleurs fortement contribué à la construction et à l'animation du groupe de PPDE volontaires. Cécile Nonin, habitante de Lodève et spécialiste de la politique de la Ville et des politiques d'insertion, en est trésorière. Christian Besselère, dirigeant associatif à la retraite et habitant de Lodève, en est le secrétaire général.

L'association a obtenu des financements du Pays Cœur d'Hérault (dans le cadre de son programme Leader), du Conseil Départemental de l'Hérault et de la Région Occitanie, afin de financer notamment deux fonctions, l'une de coordination générale du projet, l'autre animateur RH (PPDE et partenaires de l'accompagnement et de l'insertion). La fonction de coordination du projet avait auparavant été assurée bénévolement pendant plusieurs mois. Le coordinateur a une compétence d'ingénierie de projets multi-acteurs, d'accompagnement de dynamiques d'innovation sociale. Il dispose également d'une solide expérience d'accompagnement de plusieurs TZCLD déjà habilités sur l'évaluation de leur stratégie de développement. Avec une longue expérience de conseillère en insertion professionnelle à Pôle Emploi, l'animatrice parcours dispose d'une excellente connaissance des acteurs et des dispositifs du champs de l'emploi-insertion et de l'accompagnement professionnel. Elle dispose également d'importantes compétences dans l'accompagnement des personnes et les bilans de compétences.

4.1.5. La mobilisation des associations du territoire sur des enjeux de sensibilisation et d'information des PPDE

Des associations de lutte contre la précarité et la pauvreté (le Secours Populaire et le Secours Catholique) ont été mobilisées pour diffuser des flyers visant à sensibiliser au projet TZCLD

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

les personnes en situation de précarité avec lesquelles ces associations sont en lien dans le cadre de leur action, et à leur donner la possibilité d'entrer en contact avec l'équipe projet afin de rejoindre la démarche de candidature (voir par ailleurs).

De même, des associations locales, impliquant notamment des habitants dans des activités bénévoles et inscrivant pour la plupart tout ou partie de leur action dans le contrat de ville (Terre en Partage, Le Champ des Possibles, La Distillerie, Le Recyclage Lodévois, Potentiel Jeunes), ont été mobilisées pour informer les habitants avec lesquels elles sont en contact, habitants-PPDE eux-mêmes ou pouvant se faire relais d'information vers d'autres habitants-PPDE qu'ils connaissent. Certaines d'entre elles (Potentiel Jeunes, Terre en partage) se sont ensuite impliquées opérationnellement et de manière pérenne dans l'animation des circuits de mobilisation des PPDE. En outre, un lien approfondi avec certaines associations a été constitué autour de la co-conception d'activités (voir par ailleurs).

L'implication des acteurs associatifs locaux dans l'information et la mobilisation des PPDE, est présentée avec davantage de détails plus loin dans le document.

4.1.6. la mobilisation des acteurs de l'accompagnement socio-professionnel

Au fil de l'eau, des rencontres bilatérales ont été organisées avec plusieurs des acteurs locaux de l'accompagnement social et socio-professionnel, au premier rang desquels Passerelles et la SCID IFAD, deux acteurs du territoire fortement mobilisés sur l'accompagnement socio-professionnel des BRSA. Ces acteurs ont été impliqués dans la structuration de la démarche d'information-mobilisation des PPDE, et dans la mise en œuvre opérationnelle de cette dernière.

Les modalités de mobilisation des acteurs locaux de l'accompagnement social et socio-professionnel sont décrites de manière détaillée plus loin dans le document.

4.1.7. La mobilisation des acteurs économiques locaux

Comme indiqué ci-dessus, les premiers acteurs économiques à avoir été mobilisés sont des organisations de l'ESS, autour d'un objectif de préfiguration d'activités supplémentaires. Il s'agit d'associations locales employeuses (Terre en Partage, le Recyclage Lodévois) de petite taille (moins de 5 salariés permanents) et fragile économiquement, dont les salariés sont souvent en emplois précaires ou à temps partiel subi. Ces derniers se sont ainsi pour la plupart mobilisés en tant que porteurs de projets - PPDE dans la préfiguration d'activités, au sein du groupe de PPDE volontaires animé par l'équipe-projet.

La place des organisations de l'ESS dans le développement des activités supplémentaires est présentée avec davantage de détails plus loin dans le document, dans la partie consacrée aux activités.

La mobilisation des autres entreprises du territoire s'est d'abord faite par l'intermédiaire de leurs groupements et représentants, à savoir :

A l'initiative du Vice-Président de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac en charge du développement économique, une rencontre dédiée réunissant ces acteurs a été

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

organisée pour leur présenter ce projet et l'opportunité qu'il peut représenter pour des entreprises du territoire cherchant à embaucher. Les perspectives de mobilité professionnelle entre les unités d'EBE et les entreprises locales ont également été abordées (voir partie 7).

Des entreprises locales et des porteurs de projets entrepreneuriaux ont également été rencontrées de manière bilatérale par l'équipe-projet :

- l'entreprise de confection de jeux et jouets en bois NKD Construction,
- l'entreprise de vente de matériaux d'éco-construction Ecolodève.
- un porteur de projet de production de matériaux servant à la réalisation de mosaïques,
- un porteur de projet de valorisation du genêt d'Espagne sous diverses formes (isolants, textiles, etc).

Les possibilités d'activités en lien avec ces acteurs sont présentées plus en détails dans la partie consacrée aux activités supplémentaires envisagées.

4.1.8. L'implication des structures de l'insertion par l'activité économique

L'ensemble des structures de l'IAE embauchant sur le territoire ou y intervenant dans le cadre de leurs activités ont été rencontrées. Les échanges ont permis d'identifier les complémentarités entre leurs activités et celles que projettent les unités d'EBE, ainsi que leur implication dans la stratégie d'exhaustivité partenariale portée par TZCLD Lodève (*voir par ailleurs*).

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

4.2. La communication large auprès des habitants du territoire

La stratégie de communication grand public s'est appuyée sur différents médias :

- La diffusion de flyers et d'affichettes présentant les grandes lignes du projet :

- La sollicitation de l'hebdomadaire local *Le Midi Libre* pour la publication d'articles informant des avancées du projet et des liens avec les radios locales RPH (Radio Pays d'Hérault) et Radio Lodève.
- La mobilisation des réseaux sociaux et de l'espace numérique, avec la création d'une page Facebook et d'un site internet dédiés.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Voir plus de contenu de TZCLD en Lodévois et Larzac sur Facebook

Plusieurs de ces canaux de communication ont notamment permis de diffuser la « chronique » hebdomadaire du projet, rédigée par la Présidente de l'association (voir en annexes). Cette chronique a également été affichée chez les commerçants locaux sous forme de « dazibao » (journal mural).

En outre, dans la continuité de la dynamique de mobilisation citoyenne initiale, l'équipe-projet avait souhaité organiser différents évènements à destination des habitants de Lodève, visant à favoriser la connaissance et la participation de tous à la dynamique de candidature du territoire. Malgré les contraintes sanitaires, plusieurs actions ont pu avoir lieu, notamment impulsées par des membres du collectif de PPDE volontaires constitué. Le collectif de PPDE a notamment mené une semaine d'actions du 14 au 18 juin 2021 dans l'espace public pour informer les habitants de l'avancement du projet de candidature TZCLD Lodève.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Dans le jardin public, face à la Compagnie des Jeux, le collectif de PPDE était présent toute la semaine autour d'activités de fabrication, réparation de jeux et d'aménagements du jardin (fabrication d'un bac à sable surélevé, relooking d'un frigo pour en faire une boite à jeux…et à livres).

Le jardin public devant la Compagnie des Jeux est devenu au fil des semaines, et compte tenu du contexte sanitaire, le lieu de rencontre dans l'espace public.

C'est ici également que nous avons mené un atelier de « facilitation graphique » animé par l'association Pôle en Pomme, futurs outils de communication dans l'espace public :

Par ailleurs, une communication informelle s'est instaurée de manière permanente par le bouche-à-oreille au gré des rencontres : sur les trottoirs de Lodève, au marché le samedi matin et chez les commerçants. Par exemple, le simple fait de traverser le marché samedi matin, pour

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

aller récupérer les légumes invendus pour la préparation de la soupe servie le 9 novembre 2021, à l'occasion de la grève du chômage, a permis de rencontrer des PPDE et des habitants tissant ainsi un maillage d'information informelle, un véritable travail de terrain au plus près des habitants.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

4.3. Liste des acteurs concernés par le droit à l'emploi mobilisés et composition du Comité Local pour l'Emploi

Cette liste est en cours de consolidation avec chacun des partenaires. Elle sera intgrée à la version finale du présent dossier.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

5. Création d'un Comité Local pour l'Emploi

5.1. Le rôle du Comité Local pour l'Emploi

Le Comité Local pour l'Emploi (CLE) a pour rôle d'assurer la régulation du projet. Il a vocation à favoriser en continu le consensus autour du projet et, plus spécifiquement, à valider l'éligibilité des personnes volontaires à une embauche EBE de même que la supplémentarité de leurs activités, en amont de leur mise en œuvre.

Le CLE est placé sous l'égide du Maire de Lodève qui le préside, et d'un élu référent de la CC Lodévois et Larzac, qui en assure la vice-présidence.

La fonction de « Responsable du CLE » est assurée par la direction mutualisée des services de la Ville de Lodève et de la CCLL. Elle est partagée par Matthieu Guillot, adjoint au Directeur Général des Services de la Ville de Lodève et de la CCLL, en charge de la cohésion du territoire et des services à la population, et Françoise Pasquier, adjointe au Directeur Général des Services de la Ville de Lodève et de la CCLL, en charge de l'économie et du tourisme.

L'animation et le pilotage du CLE sont réalisés en lien étroit avec le chef de projet TZCLD Lodève, dont le poste est porté par une structure tierce (« association de soutien au développement de l'expérimentation TZCLD à Lodève »), dont la gouvernance est remplie par des représentants mandatés de Ville de Lodève, la CC Lodévois et Larzac, le Conseil Départemental de l'Hérault et des unités d'EBE conventionnées (voir par ailleurs).

5.2. Les instances du CLE de TZCLD Lodève

5.2.1. Les instances politiques

5.2.1.1. Le CLE format Bureau :

- Rôle : il s'agit de l'instance chargée de cadrer et de préparer la prise de décision dans le cadre du CLE format plénière.

- Modalités : il se réunit en amont de chaque réunion du CLE format plénière, soit tous les deux à trois mois. Ses réunions sont préparées par le Comité technique du CLE, sur la base des documents de synthèse des avancées du projet : les membres du Bureau du CLE valident ces documents avant envoi au CLE format plénière.

- Composition
  - Maire de Lodève (Président du CLE)
  - Elu référent CC. Lodévois & Larzac (Vice-président du CLE)

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- Elu référent Conseil Départemental de l'Hérault
- Elu référent Conseil Régional d'Occitanie
- Sous-Préfecture de l'Hérault

5.2.1.2. Le CLE format « plénière » :

- Rôle : il s'agit de l'instance chargée de valider des grandes orientations stratégiques du projet. Il donne notamment l'arbitrage final sur les questions de supplémentarité des activités proposées et d'éligibilité des publics, sur sollicitation de ses commissions « Parcours » et « Activités Supplémentaires »

- Composition :

- Des représentants de l'Etat et des collectivités locales
  - Maire de Lodève, Président du CLE
  - Elu référent de la CC Lodévois et Larzac, Vice-Président du CLE
  - Elu référent du Conseil Départemental de l'Hérault
  - Elu référent du Conseil Régional d'Occitanie
  - Sous-Préfet de Lodève
  - Représentant de la DDETS
- Des représentants des Entreprises à But d'Emploi
  - Représentant du Conseil d'Administration de l'EBE Transition Ecologique en Lodévois
  - Représentant du Conseil d'Administration de La Rouvière EBE
- Des représentants des PPDE volontaires
  - 2 représentants des PPDE volontaires
- Des représentants du Service Public de l'Emploi
  - Représentant de Pôle Emploi
  - Représentant de Cap Emploi
  - Représentant de la Mission Locale Jeunes
- Des représentants des acteurs économiques
  - Représentant de la CCI
  - Représentant de la Chambre de Métiers et de l'artisanat
  - Représentant de la Chambre d'agriculture
  - Représentant de la CRESS Occitanie
  - Représentant de l'AGEFIPH Occitanie
- Des représentants des SIAE

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- Représentant de chaque SIAE locale
- Collectif IAE 34

- Membres invités
  - Représentant du Conseil Citoyen
  - Représentant de la CAF
  - Représentant du Fonds d'expérimentation
  - 1 représentant des salariés conventionnés de chaque EBE
  - Représentant du Coorace

  - Modalités : Il se réunit tous les deux à trois mois, selon les besoins liés à la régulation du projet. En amont de ces réunions, un fond de dossier, synthétisant les avancées du projet, est envoyé aux membres du CLE.

  - Prise de décision : *Les modalités de prise de décision au sein du CLE seront proposées en amont de la réunion du CLE du 10 décembre, dans une Charte du CLE qui sera proposée aux membres du CLE.*

5.2.2. Les instances techniques

5.2.2.1. Le Comité Technique du CLE

- Rôle : il s'agit de l'instance de cadrage stratégique, de suivi du projet, de partage des problématiques, de levée de freins opérationnels.

- Modalités : Il favorise le lien régulier entre ces acteurs, à raison d'une réunion toutes les trois semaines. Ses réunions sont préparées par l'équipe opérationnelle TZCLD, sur la base d'un document de synthèse portant sur les avancées du projet, sur les volets parcours et activités. Ce document est consolidé à l'issue de chaque réunion et envoyé aux membres du Bureau du CLE.

- Composition
  - Direction des services mutualisée Ville de Lodève et CC. Lodévois & Larzac
  - DDETS
  - Département de l'Hérault
  - Région Occitanie
  - SPE : Pôle Emploi, Cap Emploi, MLJ
  - Équipe opérationnelle TZCLD
  - Directions EBE

5.2.2.2. La Commission technique « Parcours »

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- Rôle : elle est chargée de fixer le cadre stratégique en matière de repérage, d'information, d'orientation et de suivi-accompagnement des PPDE éligibles, et de convenir des moyens nécessaires à la réalisation de cette stratégie. Son rôle est d'évaluer les avancées en matière de repérage, d'information, d'orientation et de suivi-accompagnement des PPDE, mais également d'interroger les raisons éventuelles du non-volontariat des PPDE éligibles (s'assurer que le non-volontariat ne correspond pas à une mauvaise compréhension du projet de la part des PPDE). Les leviers permettant d'orienter les vers d'autres opportunités d'emploi (notamment IAE) ou de formation, en accord avec leurs souhaits sont notamment débattus en son sein, en accord avec la stratégie d'« exhaustivité partenariale ». Enfin, la Commission Parcours est chargée, dans les cas prêtant à discussion, de valider l'éligibilité des PPDE.

  La mise en place d'une « cellule parcours », chargée de décliner opérationnellement la stratégie fixée par la Commission Parcours est en discussion avec les partenaires du SPE et de l'insertion. Elle aurait notamment vocation à renforcer l'efficacité des canaux de repérage et d'information des PPDE éligibles et à assurer un suivi des PPDE éligibles et volontaires en « file d'attente ».

- Modalités : La Commission technique « Parcours » du CLE se réunit tous les deux à trois mois, en amont du CLE format plénière. Les réunions de la Commission Parcours sont préparées par l'équipe opérationnelle TZCLD : un document de suivi est envoyé en amont aux membres de la Commission, destiné à être consolidé suite à chaque réunion, avant d'être transmis au Comité Technique du CLE, puis au Bureau du CLE, puis au CLE format plénière.

  Dans l'éventualité où la mise en place d'une Cellule Parcours était actée avec les partenaires du SPE et de l'insertion, celle-ci serait animée par la Coordinatrice « Parcours » de l'équipe opérationnelle TZCLD Lodève. Celle-ci se réunirait de manière hebdomadaire, afin de faire le point sur le repérage et l'information des PPDE éligibles et d'actualiser la situation des PPDE en file d'attente.

- Composition
  - Ville de Lodève et CC. Lodévois & Larzac
  - SPE local : Pôle Emploi, Cap Emploi, MLJ
  - DDETS
  - Département de l'Hérault
  - Région Occitanie
  - Structures de l'IAE
  - Acteurs de l'accompagnement social & professionnel

5.2.2.3. La Commission technique « activités »

- Rôle : elle est l'instance chargée d'analyser le caractère « supplémentaire » des activités envisagées, en amont de leur mise en œuvre par les EBE.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Dans le cadre d'une réflexion constructive, ses membres sont chargés de consolider l'analyse de la supplémentarité des activités. Dans le cas où cette supplémentarité ne fait pas consensus, les points problématiques sont mis en exergue, et une feuille de route est proposée pour lever ces points (préciser certaines aspects, validation d'acteurs économiques, etc.). Si des points problématiques demeurent, ils sont présentés au CLE format plénière pour arbitrage.

- Modalités : Cette Commission est réunie autant que de besoin, en fonction de l'émergence de nouveaux projets d'activités. En amont de chaque réunion, une note décrivant le projet d'activité et contenant une première analyse de sa supplémentarité est envoyée par l'équipe opérationnelle TZCLD Lodève aux membres de la Commission. Un compte-rendu est proposé à l'issue de chaque réunion. Une fois validé par ses membres, le CR est envoyé au Bureau du CLE.

- Composition
  - Ville de Lodève et CC. Lodévois & Larzac
  - Département de l'Hérault
  - Région Occitanie
  - DDETS
  - Sydel du Pays Cœur d'Hérault
  - Syndicat Centre Hérault
  - Chambres consulaires et représentants des acteurs économiques

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

5.3. Schéma des instances du CLE de TZCLD Lodève

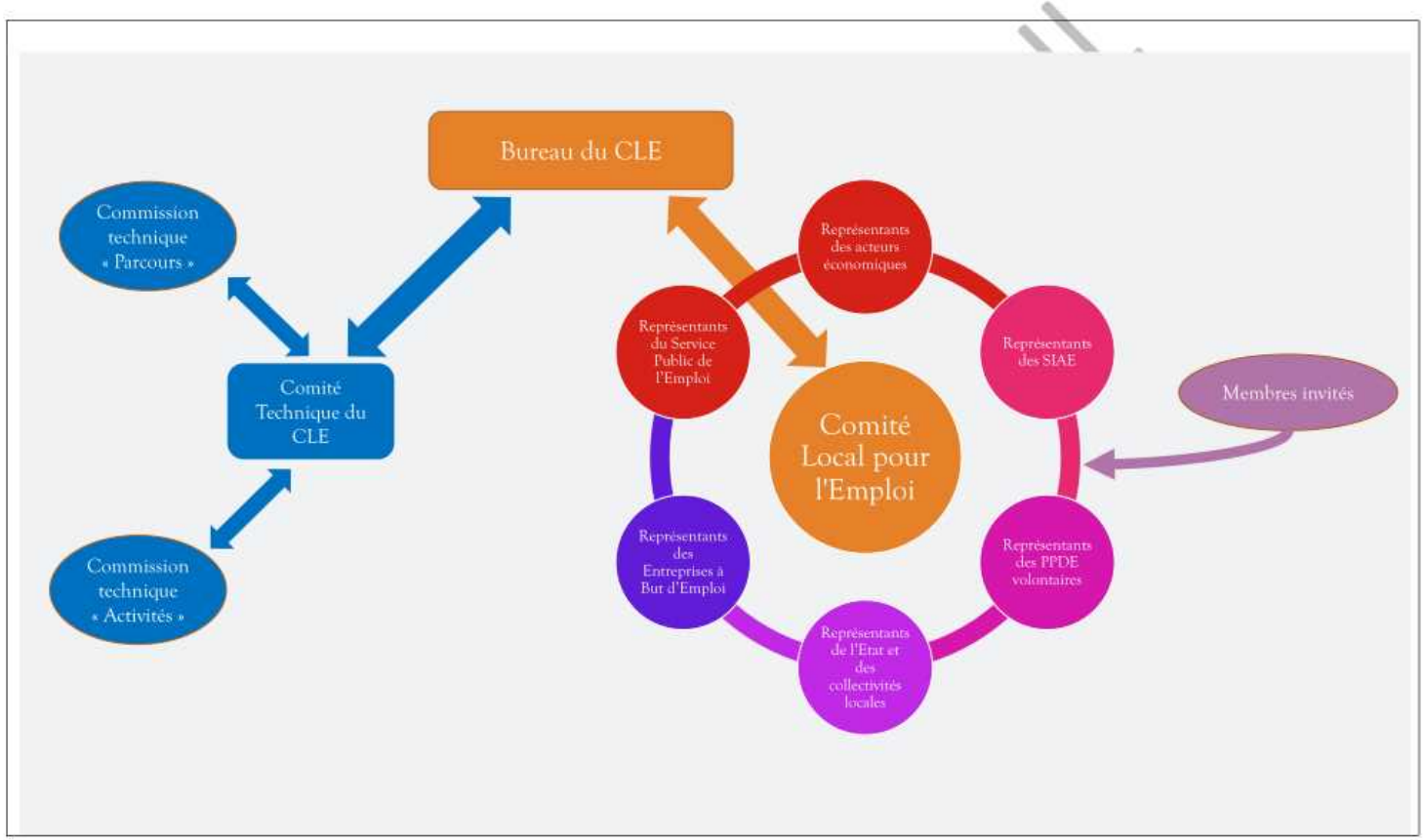

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

5.4. Préfiguration des instances du CLE en phase de candidature du territoire

5.4.1. Préfiguration du Comité Technique et du Bureau du CLE

En phase de candidature, les futurs membres du « Comité Technique » et du « Bureau du CLE » se sont réunies de manière régulière dans un format destiné à être pérennisé suite à l'habilitation du territoire.

5.4.2. Préfiguration du CLE format plénière

Les futurs membres du CLE se sont réuni à deux reprises, dans un format préfigurant le CLE format plénière :

- une première réunion a permis d'informer un grand nombre de partenaires sur les avancées de la démarche de candidature, et de préciser les orientations du territoire en matière de « stratégie d'exhaustivité ». Il est à noter que, lors de cette réunion de lancement, cinq PPDE volontaires du collectif par ailleurs constitué ont été présents, et ont en rendu compte à la totalité du collectif dans le cadre d'une réunion dédiée.

- le 10 décembre 2021, le CLE format plénière s'est réuni pour consolider le projet de candidature du territoire de Lodève à une habilitation TZCLD. Une version pré-finale de ce dossier avait été envoyée aux partenaires en amont de cette réunion, et a été consolidée suite à cette dernière.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

5.4.3. Préfiguration de la Commission Parcours

En septembre 2021, une réunion de préfiguration de la « Commission Parcours » du CLE a permis, dans le cadre d'ateliers d'intelligence collective, de préciser les critères territoriaux de la privation durable d'emploi (*voir par ailleurs*) et de déterminer les contours de la stratégie parcours, une fois le territoire habilité (*voir par ailleurs également*). Cette stratégie a ensuite été consolidée en bilatéral avec le SPE, le Conseil départemental de l'Hérault et la Région Occitanie. Elle a été présentée, consolidée et validée lors de la réunion du CLE format plénière de décembre 2021, ayant précédé la finalisation de la candidature du territoire de Lodève.

5.4.4. Préfiguration de la « Commission Activités »

En septembre 2021, un atelier d'intelligence collective a réuni un ensemble élargi d'acteurs (CCLL, VDL, futures directions d'EBE, porteurs de projets, acteurs locaux, etc.) autour d'un objectif d'appropriation de la notion de « supplémentarité » au sens de TZCLD, à l'appui de quelques cas d'activités envisagées (production alimentaire et valorisation de biodéchets notamment).

En novembre 2021, une réunion de préfiguration de la Commission « Activités supplémentaires » a permis de valider la supplémentarité des activités proposées pour être lancées par les EBE une fois le territoire habilité. Cette réunion a également permis de préciser les modalités d'organisation de cette commission, ainsi que de renforcer la conception partagée des critères territoriaux de la supplémentarité des activités.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

6. Projection des créations d'emplois supplémentaires pour répondre aux besoins du territoire

Cette projection est en cours de finalisation

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

7. Leviers de l'exhaustivité partenariale

7.1. Qu'est-il mis en place pour permettre aux PPDE d'accéder aux différentes opportunités d'emploi existantes sur le territoire ?

- Animation d'un collectif de PPDE volontaires
- Accompagnement socio-professionnel des PPDE
- Orientation vers des contrats d'insertion

L'IAE – Insertion par l'Activité Economique : l'offre du territoire, jusqu'à 40 km de Lodève	
Nom de la SIAE	*Description*
Croix Rouge insertion - chantier d'insertion dans le maraichage bio et l'environnement	Croix-Rouge Insertion dont le siège est à Saint-André de Sangonis propose 2 chantiers d'insertion : un chantier dans le maraichage bio basé à Paulhan avec 12 postes dans la production et la vente de légumes et un chantier environnement, mobile sur le Cœur d'Hérault (nettoyage des berges, débroussaillage de chemins,…), il emploie 6 agents d'entretien. Il s'agit de CDDI ouvrier maraîcher (Paulhan) et agent d'entretien environnement (chantier mobile) à 26 H/semaine pour 6 mois renouvelable selon la situation des personnes. Les recrutements s'organisent 2 fois/an (janvier et juillet) avec à la marge des embauches en dehors de ces périodes (selon le nb de salariés en poste).
Ressourcerie - chantier d'insertion dans le recyclage et le service aux entreprises	La Ressourcerie à Saint-André de Sangonis propose 16 postes :6 agents de collecte, 6 valoristes, 3 vendeurs, 1 agent administratif, 4 repasseurs. Il s'agit de CDDI d'agent de collecte, valoriste, vendeur, agent administratif et repasseuse (Saint-André-de-Sangonis) à 26 H/semaine pour 6 mois renouvelable selon la situation des personnes. Les recrutements s'organisent 2 fois/an (janvier et juillet) avec à la marge des embauches en dehors de ces périodes (selon le nb de salariés en poste).
ForCE - chantier d'insertion 12 postes	ForCe propose un chantier d'insertion bâtiment second œuvre à Gignac avec 12 postes d'ouvriers du bâtiment. Il s'agit de CDDI d'ouvrier du bâtiment (Gignac) à 26 H/semaine pour 6 mois renouvelable selon la situation des personnes. Les recrutements s'organisent 2 fois/an (janvier et juillet) avec à la marge des embauches en dehors de ces périodes (selon le nb de salariés en poste).
GECOH - chantier d'insertion préqualifiant dans le service à la personne et aux collectivités	Le GECOH regroupe 10 EHPAD publics du Cœur d'Hérault et de Montpellier. Il propose un chantier d'insertion dans l'aide à la personne et aux collectivités avec 3 postes dans chaque EHPAD : 1 auxiliaire de soins, 1 agent social et 1 poste d'agent de maintenance ou agent administratif ou

VERSION

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	animateur ou lingère. Le contrat en CDDI va jusqu'à 12 mois avec 1 journée de formation par semaine CDDI d'agent social, auxiliaire de soins, agent d'entretien polyvalent, lingère et agent administratif dans 8 EPHAD publics du territoire élargi (Cœur d'Hérault)
APIJE - Association Intermédiaire basé à Clermont-l'Hérault	L'association intermédiaire Apije a une antenne à Clermont-l'Hérault et propose des missions chez des particuliers ou en entreprise. Mise à disposition en CDD dans tous secteurs d'activités (majoritairement dans le service à la personne et le nettoyage) Elle accompagne les personnes dans l'emploi. L'Apije est également prestataire du Département pour l'accompagnement des BRSA. Elle a également une animatrice pour le relai numérique itinérant.
la Feuille d'Erable - Entreprise d'insertion spécialisée dans le tri et la valorisation du papier et carton	La Feuille d'Erable, entreprise d'insertion spécialisée dans le recyclage du papier et carton, propose des postes de valoriste et de chauffeur en CDDI plein temps. Il a 15 salariés dont 10 en insertion. La structure est basée à Paulhan et intervient jusqu'à Nimes et Béziers pour la collecte. Il s'agit de CDDI d'agent de tri et de chauffeur à Paulhan
Pil'Emploi - agence d'interim d'insertion, basée à Montpellier (permanences à Clermont-l'Hérault)	Pil'emploi met à disposition du personnel intérimaire en insertion dans tout secteur d'activité avec une prédominance pour le secteur du bâtiment. Elle accompagne les salariés dans l'emploi avec pour objectif final une embauche pérenne dans l'entreprise utilisatrice. Elle a un agrément pour 66 ETP. Il s'agit de missions d'intérim d'insertion dans tous secteurs d'activité (majoritairement le bâtiment et travaux publics).

- Orientation vers des dispositifs de formation
- Accompagnement des projets professionnels des salariés en EBE

7.2. De quelles manières les EBE du territoire peuvent-elles s'appuyer sur la dynamique du territoire pour développer des activités ?

- Création d'une EBE à partir des acquis et du projet de développement de différentes associations : la ressourcerie associative Le Recyclage Lodévois et l'association Terre en Partage

- Création d'une EBE à partir des ressources (expertise et équipements) du SIVOM La Rouvière.

- Partenariats envisagés avec SIAE :
  - Dynamique de parcours avec les ACI locaux (voir ci-dessus)
  - Synergies de création d'activités avec l'EI La Grande Conserve dont l'activité porte sur le réemploi de matériaux du BTP, dans le cadre de sous-traitance de certaines activités non-viables économiquement pour l'EI à l'EBE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- A moyen terme, lien avec des porteurs de projet économique locaux (par exemple : textile à base de fibre végétale de genêt d'Espagne)

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

8. Equipe opérationnelle du Comité Local pour l'Emploi

8.1. Composition de l'équipe opérationnelle

L'équipe opérationnelle du CLE prend principalement appui sur les services techniques de la Ville de Lodève et une structure tierce de soutien au développement de TZCLD Lodève.

8.1.1. L'investissement de la VDL dans l'équipe opérationnelle

La fonction de « Responsable du CLE » est partagée par les deux adjoints à la direction général des services de la VDL et de la CCLL à raison de 0,1 ETP chacun soit 0,2 ETP.

La fonction de secrétaire du CLE d'ETCLD Lodève est assurée par un agent des services de la VDL, sous l'autorité du Responsable du CLE, à raison de 0,1 ETP.

8.1.2. Nature et fonction de la structure tierce de soutien au développement de TZCLD Lodève

La structure d'ingénierie de la démarche de candidature est pérennisée dans le cadre de l'habilitation du territoire de Lodève. Son objet évolue pour se centrer sur l'ingénierie territoriale du projet dans le cadre de l'équipe opérationnelle du CLE.

La gouvernance de cette structure évolue, pour être désormais assurée par des représentants mandatés de personnes morales répartis en deux collèges :

- Le collège des collectivités locales : VDL, CCLL, CD34
- Le collège des Entreprises à But d'Emploi

Cette structure porte un poste de Chef de projet TZCLD (0,8 ETP) et un poste de Coordinatrice Parcours TZCLD (0,8 ETP), dont les missions et les articulations avec les autres acteurs sont explicitées ci-dessous.

8.1.3. l'investissement des autres acteurs du CLE dans l'équipe opérationnelle TZCLD Lodève

- Au sein de la « cellule parcours » : la mise en place d'une « cellule parcours », chargée de décliner opérationnellement la stratégie fixée par la Commission Parcours est en discussion avec les partenaires du SPE et de l'insertion. Elle aurait notamment vocation à renforcer l'efficacité des canaux de repérage et d'information des PPDE éligibles et à assurer un suivi des PPDE éligibles et volontaires en « file d'attente ». Dans l'éventualité où la mise en place d'une Cellule Parcours était actée avec les partenaires du SPE et de l'insertion, celle-ci serait animée par la Coordinatrice « Parcours » de l'équipe opérationnelle TZCLD Lodève. Celle-ci se réunirait de manière hebdomadaire, afin de faire le point sur le repérage et l'information des PPDE éligibles et d'actualiser la situation des PPDE en file d'attente
- Dans l'animation de la file d'attente : en lien avec la coordinatrice parcours, La Compagnie des Jeux (association locale agréée « espace de vie sociale » et ayant contribué à la mobilisation des PPDE volontaires en phase de candidature du territoire)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

et Centre social (en portage communal, et également impliqué dans la mobilisation des PPDE volontaires en phase de candidature), seront impliqués dans l'animation de la file d'attente avec l'organisation d'un temps hebdomadaire de convivialité dans leurs locaux, co-consruit entre leurs équipes permanentes et la coordinatrice parcours de l'équipe opérationnelle de TZCLD Lodève.

8.2. Missions de l'équipe opérationnelle

Avec pour rôle de coordonner l'ensemble des acteurs et de créer les conditions de l'atteinte de l'exhaustivité territoriale, l'équipe opérationnelle du CLE s'organise autour de 3 missions principales.

8.2.1. La mission de coordination globale du projet

Elle est pilotée par le Chef de projet TZCLD en lien étroit avec le Responsable du CLE :

- L'animation des différentes instances du CLE
- La coordination entre le CLE et les EBE
- Le suivi-évaluation du projet
- La coordination du dialogue de gestion avec le Fonds d'expérimentation

8.2.2. La mission de coordination des parcours des PPDE dans le cadre du projet

Elle est pilotée par la Coordinatrice Parcours TZCLD, avec l'appui du Chef de projet, en lien avec les partenaires du CLE dans le cadre de la « Cellule Parcours » :

- En lien avec les partenaires, le repérage et l'information des PPDE éligibles : *outillage des partenaires et suivi de leur action de sensibilisation, échanges réguliers avec chaque structure, information en direct des PPDE*
- La rencontre individuelle des PPDE intéressées : *entretiens sur les envies, compétences, aptitudes, projets*
- L'organisation de la phase pré-embauche pour les PPDE volontaires : *organisation et coordination de la formation en amont de l'embauche, lien entre les PPDE volontaires et les EBE*
- Le suivi des PPDE volontaires en file d'attente : *tenir à jour un tableau de bord de l'exhaustivité permettant le suivi des personnes informées, rencontrées, volontaires et sorties de la privation d'emploi*
- L'orientation des PPDE en attente vers des opportunités d'emploi-formation alternatives : *s'assurer que chaque PPDE a un accompagnement socio-professionnel et est bien en étape de parcours / Proposer des animations pour aller vers l'emploi en EBE*
- La facilitation de l'accompagnement social et professionnel des salariés en EBE, de leur accès à la formation.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

8.2.3. La mission de préfiguration de nouveaux projets d'activités supplémentaires / de nouvelles unités d'EBE

Elle est pilotée par le Chef de projet en lien étroit avec les directions d'EBE, les porteurs de projets, les acteurs économiques et leur représentants (notamment dans le cadre de la « Commission Activités »)

- Veille, réalisation d'études d'opportunité-supplémentarité des activités potentielles, R&D et préfiguration de projets d'activités supplémentaires
- Mise en dynamique des partenaires, recherche de porteurs de projets, en lien avec la Commission activités supplémentaires du CLE : acteurs économiques locaux (entreprises classiques comme de l'économie sociale et solidaire), leurs représentants (syndicats, chambres consulaires, clubs d'entreprises) et leurs interlocuteurs institutionnels (Communauté de communes, DDETS)
- L'appui des EBE dans le développement de leurs activités existantes, la recherche de financements.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

8.3. Organisation de l'équipe opérationnelle

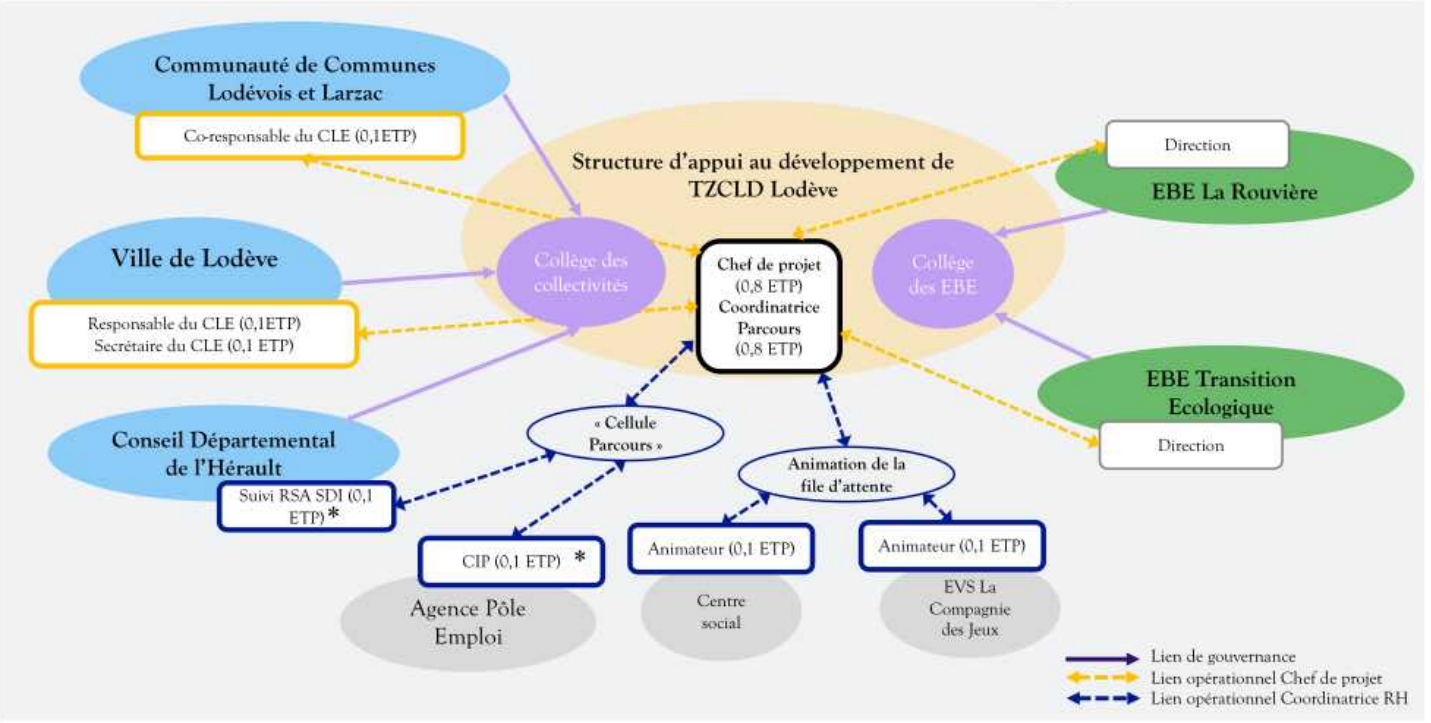

*implication en cours de construction, non-validée par les partenaires concernés

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

8.4. Budget pluriannuel (3 ans) dont financeurs ou partenaires

CHARGES	2022	2023	2024	2025	2026
Charges de personnel	75000	75000	75000	75000	75000
Autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0
Autres charges de fonctionnement	5000	5000	5000	5000	5000
Total charges	**80000**	**80000**	**80000**	**80000**	**80000**
PRODUITS					
Europe					
Leader	40000	40000	40000	40000	40000
total Europe	40000	40000	40000	40000	40000
Etat					
Subvention	0	0	0	0	0
total Etat	0	0	0	0	0
Région					
Subvention ligne politique de la Ville	12500	12500	12500	12500	12500
total Région	12500	12500	12500	12500	12500
Département					
Subvention	20000	20000	20000	20000	20000
total Département	20000	20000	20000	20000	20000
CCLL					
Subvention aux associations CCLL	2500	2500	2500	2500	2500
total CCLL	2500	2500	2500	2500	2500
Ville de Lodève					
Subvention exceptionnelle CCLL	5000	5000	5000	5000	5000
total Ville de Lodève	5000	5000	5000	5000	5000
Total produits	**80000**	**80000**	**80000**	**80000**	**80000**

VERSION

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

9. Organisation du territoire

9.1. Répartition des rôles et responsabilités entre le CLE, l'équipe opérationnelle du CLE et les EBE

Gouvernance et pilotage global	
Animation des instances du CLE	Chef de projet TZCLD en lien avec Responsable du CLE
Coordination entre le CLE et les EBE	Chef de projet TZCLD en lien avec Responsable du CLE
Le suivi-évaluation du projet	Chef de projet TZCLD en lien avec des labos de recherche (à l'étude)
Coordination du dialogue de gestion avec le Fonds d'expérimentation	Chef de projet TZCLD et directions EBE, en lien avec Responsable du CLE
Volet Parcours	
Repérage et sensibilisation des PPDE	Coordinatrice Parcours TZCLD en lien étroit avec Cellule Parcours du CLE

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accueil et première information des PPDE	Coordinatrice Parcours TZCLD, en lien avec des membres des EBE
Rencontre individuelle des PPDE	Coordinatrice Parcours TZCLD
Animation Commission Parcours	Coordinatrice Parcours TZCLD et Chef de projet TZCLD
Animation liste de mobilisation	Coordinatrice Parcours TZCLD, en lien avec les acteurs locaux de l'animation de la vie sociale (Centre social, EVS La Compagnie des jeux)
Coordination parcours en amont de l'embauche	Coordinatrice Parcours TZCLD, en lien avec les responsables des deux EBE
Coordination orientation vers d'autres opportunités d'emploi	Coordinatrice Parcours TZCLD, en lien avec les acteurs de l'emploi-formation et les acteurs économiques du CLE
Suivi socio-professionnel des PPDE	Acteurs de l'accompagnement
Suivi socio-professionnel des salariés des EBE	Acteurs de l'accompagnement
Formation des salariés des EBE	Direction des EBE, avec l'appui de la Coordinatrice Parcours TZCLD et en lien étroit avec le CLE (Région et Pôle Emploi notamment)

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Volet activités supplémentaires	
Identification des nouvelles activités possibles	Le Chef de projet, avec l'appui de tous les membres du CLE (les PPDE en mobilisation compris), en lien étroit avec les unités d'EBE
Réalisation d'une étude d'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité	Chef de projet, en lien avec les unités d'EBE concernées
Animation de la Commission Activités Supplémentaires	Chef de projet
Poursuite d'une étude de faisabilité après validation de la Commission	Chef de projet et Direction EBE, en lien éventuel avec un porteur de projet
Mise en œuvre de l'activité	Direction EBE. Le Chef de projet peut apporter son appui (dossier de demande de financement, construction d'outils de suivi, etc.)
Evaluation de l'activité	Responsables des EBE, en lien avec le Chef de projet.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

9.2. Modalités de coordination entre le CLE et les EBE

Gouvernance et pilotage global	
CLE format plénière	Directions et salariés des EBE sont membres de droits et représentés à chaque réunion
CLE format Comité technique (et Bureau)	Directions des EBE sont membres, c'est un espace de liaison régulier avec l'ensemble de l'équipe opérationnelle (et élus référents du CLE en format Bureau)
Liens EBE-équipe projet	• Appui opérationnel de l'équipe projet au développement des activités des EBE • Appui opérationnel de l'équipe projet au développement des politiques de formation des salariés des EBE, et facilitation de l'accompagnement social des salariés par les partenaires du CLE • Échanges informels réguliers
Volet Parcours	

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Commission Parcours et Cellule Parcours du CLE	Les EBE ont fait remonter les possibilités d'embauche à la Coordinatrice Parcours TZCLD. Cette dernière est chargée de les partager avec les partenaires de la Cellule et de la Commission Parcours. En lien avec le Chef de projet TZCLD, la Coordinatrice parcours est chargée d'assurer l'équité en matière d'embauche, en adéquation avec le principe de non-sélection et tout en prenant en considération l'adéquation entre les possibilités d'activités des EBE et les envies/aptitudes/compétences des PPDE volontaires.
Volet activités supplémentaires	
Commission Activités supplémentaires du CLE	Les EBE proposant de par Processus partagé d'identification des activités supplémentaires et de validation de cette supplémentarité

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

10. La mobilisation des PPDE.

10.1. L'information et la mobilisation des PPDE en phase de candidature : réalisations et résultats

10.1.1. Repérage et sensibilisation des PPDE habitantes de Lodève

10.1.1.1. Par le relais des partenaires

Concernant le repérage et la sensibilisation des PPDE du territoire, l'équipe-projet a souhaité s'appuyer, dans un premier temps, sur le relais des partenaires de l'emploi-insertion, ainsi que d'acteurs locaux en lien avec des habitants PPDE (ces derniers sont présentés en annexe de ce document).

Les équipes techniques des différentes institutions du SPE avaient été rencontrées à l'occasion d'une réunion de présentation initiée par la direction des services de la CCLL en juillet 2020. Lors du dernier trimestre 2020 et par la suite, ces partenaires ont été rencontrés dans le cadre de réunions bilatérales avec des membres de l'équipe-projet. Le projet TZCLD et la mise en œuvre de la démarche de candidature à Lodève leur ont été présentés, et ces derniers ont été outillés pour sensibiliser des personnes durablement privées d'emploi résidant à Lodève, avec lesquelles ils sont en lien. Ces partenaires, au premier rang desquels Pôle Emploi, le Conseil Départemental de l'Hérault, et la DDEETS ont également fourni les éléments nécessaires à la consolidation des chiffres de l'exhaustivité territoriale (cf ci-dessus)

10.1.1.2. Par une communication et des animations dans l'espace public de Lodève

En parallèle, une sensibilisation dans l'espace public a été réalisée par l'équipe projet, essentiellement par la mise à disposition de flyers et par un affichage chez les commerçants et acteurs locaux, du fait des contraintes sanitaires. Des actions ont également été menées dans le cadre de l'animation « Carriole à Jeux » mise en œuvre par l'association La Compagnie des Jeux, qui a permis de rencontrer des habitants, parfois PPDE, pour leur présenter le projet TZCLD.

10.1.1.3. Information directe, par l'équipe-projet, des PPDE intéressées

Il a ensuite été proposé aux PPDE sensibilisées ayant exprimé un intérêt pour le projet de participer à une rencontre d'information collective, animée par des membres de l'équipe-projet TZCLD en lien avec les différents partenaires, en suivant généralement le schéma suivant :

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- Le partenaire a sensibilisé des personnes en amont, et leur propose de participer à une réunion d'information avec l'équipe projet TZCLD
- La rencontre, d'une durée d'environ 3h, a lieu dans les locaux du partenaire relais et en présence de ce dernier.
- La rencontre s'organise de la manière suivante : chacun se présente, on rappelle brièvement ce qu'est TZCLD et les avancées et échéances dans le cadre de la candidature du territoire, puis le film-documentaire *Nouvelles Cordées* de Marie-Monique Robin est projeté, et s'ensuit un temps de discussions et d'échanges sur le contexte et les perspectives liées à la candidature, sur la posture de personnes durablement privée d'emploi dans le projet, sur les prochaines étapes, et les modalités de mobilisation proposées.

Des rencontres d'information plus larges ont également été organisées. Par exemple, pour présenter le projet à des jeunes du groupe mobilisé dans le cadre de l'action de l'association Potentiels Jeunes, partenaire de TZCLD, autour de crêpes et de jus de fruit.

Ces rencontres ont été organisées entre janvier 2021 et juillet 2021. A partir de septembre, l'information-sensibilisation s'est poursuivie dans l'espace public et par le bouche à oreille ; nous constatons que le bouche à oreille fonctionne de plus en plus depuis l'automne. Une relance de l'information est prévue en phase post-candidature à partir de mars 2022. Les entretiens individuels seront également organisés dès mars 2022. Au total, une centaine de PPDE ont été directement informées par l'équipe projet TZCLD.

10.1.1.4. Mobilisation collective des PPDE volontaires

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Il a été proposé aux personnes ayant reçu un premier niveau d'information de rejoindre une dynamique de mobilisation collective, animée par l'équipe-projet. Cette dynamique s'est principalement réalisée autour de temps de rencontres-ateliers hebdomadaires, organisés tous les lundi après-midi dès le mois de février 2021.

Dans une logique de progression collective, ces « ateliers du lundi » ont visé à faire connaissance, à créer une dynamique de groupe, sur la base de laquelle faire émerger des idées d'activités et favoriser l'expression des envies et des compétences de chacun.

- Le premier atelier (lundi 08 février 2021) a été organisé en lien avec la Compagnie des Jeux, association agréée Espace de Vie Sociale, pour une entrée en matière ludique permettant de faire connaissance.

« Pour cette première rencontre entre toutes les personnes informées dans leurs structures de la démarche de demande d'habilitation, quoi de mieux que de partager les règles du jeu, comme elles auront à le faire au sein de la future Entreprise à But d'Emploi (EBE). Comme dans le jeu, l'inclusion est de mise, les règles sont les mêmes pour tout le monde, les habiletés se révèlent, les différences s'effacent, la coopération se révèle efficace et l'objectif est le même. Le jeu a permis ce jour-là d'accueillir tout le monde dans sa spécificité, tout comme ce sera fait au sein de l'EBE, dans la mesure où Lodève sera retenu comme territoire émergent » (Pierrette Dô, PPDE volontaire, Présidente de l'association Pour un TZCLD en LL).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- Un second atelier (15 février 2021) a été organisé en présence de Marie-Laure Genton, directrice de la SCIC IFAD et spécialiste de l'accompagnement socio-professionnel, a permis d'exprimer les Valeurs, Compétences et Motivations associées par chaque PPDE au projet TZCLD. « *En travail collectif nous l'avons synthétisé avec l'objectif d'élaborer du commun, passant d'une pensée individuelle à une pensée collective, propice à avancer ensemble dans chacune des étapes de la demande d'habilitation, autant que dans la constitution du collectif de travail de la future EBE.* » (Pierrette Dô, PPDE volontaire, Présidente de l'association Pour un TZCLD en LL).

VERSION

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

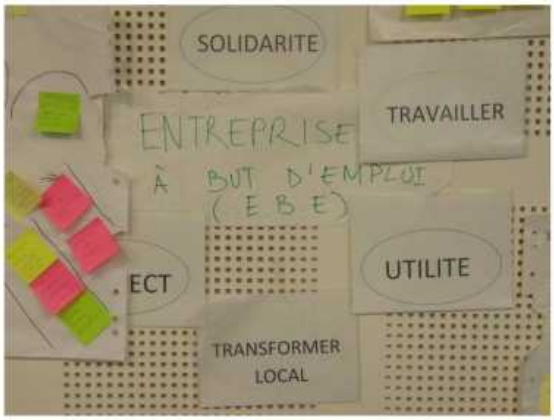

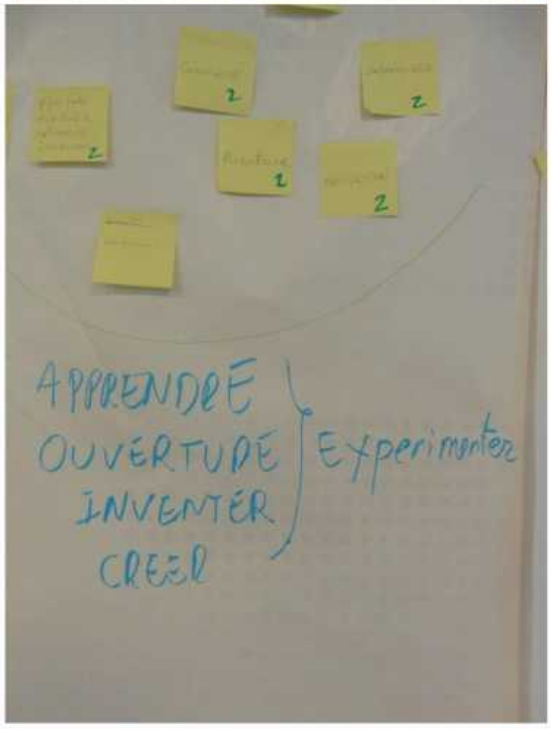

- Cette dynamique de mobilisation collective s'est poursuivie autour de la préfiguration de travaux utiles (voir « 11. Préfiguration des travaux utiles »).

Parmi l'ensemble des personnes s'étant déclarées intéressées par le projet et ayant participé à une rencontre d'information collective, environ 30 d'entre elles ont participé, de manière régulière, à la construction du projet en phase de candidature. L'ensemble des

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

personnes informées a été régulièrement tenu à jour des avancées de la candidature par mail ou sms. Certaines ont rejoint la dynamique chemin faisant.

10.1.1.5. Rencontre individuelle des PPDE volontaires

En parallèle de ces ateliers collectifs, des entretiens individuels ont été proposées aux PPDE informées, conduits par une personne spécialisée dans l'accompagnement des parcours professionnels, membre de l'équipe-projet, avec pour objectif de faire le point, avec chacun, sur ses projets professionnels, et de préciser les envies et les compétences mobilisables dans le cadre de la future EBE.

- **Compte-rendu des réalisations**

Les entretiens individuels se sont déroulés de la mi-avril à la mi-juin, soit sur une période de deux mois ; ils ont démarré deux mois après la première rencontre collective de PPDE du 8 février 2021. La communauté des communes du Lodévois et Larzac nous a mis à disposition un bureau individuel les jeudis et vendredis. Un créneau de 1H30 a été réservé à chaque entretien. Et dans les faits, la durée a varié de 45 mn à 1H30. L'une des conditions essentielles pour la réussite de ces entretiens était que chacun puisse s'exprimer librement et sans avoir l'impression d'être contraint par le temps. La coordinatrice RH a veillé à favoriser l'expression de chacun par une écoute active et bienveillante, dénuée de jugement.

Toutes les personnes potentiellement volontaires à la mi-avril ont été contacté par téléphone pour la proposition d'un entretien individuel, soit 60 personnes. Le phoning a permis de mettre à jour la liste des PPDE volontaires : 8 reprises d'emploi ou formation, 3 problématiques santé ou familiale, 8 intéressées par la démarche mais pas par un entretien individuel en phase de candidature, 5 autres (déménagement, hors périmètre). Compte tenu du contexte sanitaire et des incertitudes inhérentes à la phase de candidature, la mobilisation a été importante avec un taux de volontariat supérieur à 50%. 36 entretiens individuels ont été programmés.

Sur ces 36 entretiens programmés, 32 ont été réalisés sur la période ; un taux d'absentéisme faible et des absences justifiées (santé, reprise d'emploi) sauf pour une personne que nous avons recontactée depuis et qui reste dans notre vivier de personnes volontaires. 7 entretiens individuels ont été réalisés entre septembre et novembre sur demande des PPDE. Les autres PPDE informées à l'automne et intéressées par la démarche auront une proposition d'entretien individuel en mars 2022.

L'entretien individuel avec chaque PPDE volontaire a rempli plusieurs objectifs et s'est déroulé en trois temps : phase de démarrage : présentation du cadre de l'entretien et des objectifs, échanges informels, phase de passation du questionnaire, phase de conclusion, échanges et perspectives.

Dans un premier temps, la coordinatrice RH a présenté le déroulé de l'entretien (déroulé, durée,…). Elle a rappelé le caractère confidentiel de l'entretien ; aucune information personnelle ne serait divulguée à l'extérieur. Seules les informations en lien avec les futures activités seraient partagées, de manière anonyme.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Ce premier temps d'échanges a permis de vérifier la motivation de la personne à s'inscrire dans la dynamique Territoire Zéro Chômeur et de vérifier son éligibilité à l'expérimentation. Il a permis également de s'assurer que chacun avait bien compris la philosophie du projet. Pour certains, cela a permis de lever des doutes, d'apporter des précisions, de répondre aux questions de manière individualisée. Le cadre sécurisant et confidentiel de l'entretien individuel a permis à certains d'exprimer leur point de vue, leur réflexion plus librement et dans une autre dynamique que lors des rencontres collectives.

Dans un second temps, la coordinatrice a déroulé la trame de l'entretien. L'objectif était de recueillir les envies, les compétences en lien avec la préfiguration des activités travaillée pendant les rencontres collectives. Nous avons recueilli aussi des données administratives notamment pour vérifier l'éligibilité.

Nous avons fait le choix de baser le questionnaire sur le cadre national et les fameuses trois questions : « Qu'est-ce que vous savez faire ? qu'est-ce que vous avez envie de faire ? Qu'est-ce que vous êtes prêt à apprendre ? ». Nous avons questionné les conditions de travail acceptables pour chaque participant. Et nous leur avons demandé de se situer par rapport aux 14 savoirs-être professionnels recensés par Pole emploi.

- **Ce qui ressort des entretiens :**

- **Les données administratives** : au-delà d'un recueil purement administratif et de la vérification de l'éligibilité, ces questions participent à créer un climat de confiance, elles ont permis de démarrer les échanges sereinement.

- **Les envies les compétences** : nous constatons une réelle et sérieuse motivation de l'ensemble des PPDE à intégrer l'expérimentation. La grande majorité (plus de 90 %) est pour la pluriactivité et se dit prête à apprendre pour être opérationnelle dans l'EBE.

  Les expériences et les compétences des PPDE interviewées correspondent en partie avec les activités en cours d'élaboration. Un parcours de formation sera nécessaire pour les activités demandant plus de technicité (réparation d'appareils électroménager par exemple).

  Cette richesse humaine recensée constitue aussi un vivier pour poursuivre l'élaboration de nouvelles activités. Cette notion de richesse humaine revient en filigrane au cours de l'entretien et la coordinatrice RH a eu plusieurs témoignages positifs où la personne s'est vraiment sentie prise en compte dans ce qu'elle est et dans ce qu'elle a envie de faire et de partager dans un collectif de travail.

  Pendant la phase de collectage des envies et compétences, le participant balaie son parcours professionnel et prend conscience de la richesse de son parcours. L'évocation des compétences et sa prise en compte au service d'une activité future participe à la mise en confiance des PPDE. En effet, beaucoup ont évoqué la sensation de se sentir exclu du monde du travail et la souffrance que cela engendre. L'expérimentation est apparue comme une nouvelle vision du travail en cohérence avec leurs aspirations profondes.

- **Le profil des interviewés** : nous constatons que 60% d'entre eux ont plus de 50 ans. Ce qui correspond à une tranche d'âge parfois exclue du marché du travail et cependant motivée

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

pour reprendre une activité. Les jeunes (moins de 26 ans) ont été informés par la Mission locale via leurs canaux numériques et l'équipe des conseillers. Nous n'avons cependant pas capté ce public à priori parce qu'en phase de candidature nous n'avions pas de solution immédiate à leur proposer.

- **Conditions de travail et savoirs-être professionnels** : aborder ces thématiques a permis d'évoquer et de mieux appréhender la réalité des futures activités.

- **La préfiguration des activités TZCLD** : chacun s'est reconnu dans le travail opéré en amont sur le repérage des activités et dans le travail collectif lors des rencontres hebdomadaires du collectif de PPDE depuis début février.

- **Les limites des résultats des entretiens**

- Toute la matière collectée lors des entretiens est sur la base du déclaratif et ne permet pas forcément de vérifier si telle ou telle compétence peut être directement mobilisable.

- Les trois questions ont l'avantage de permettre une expression très libre, mais les réponses manquent parfois de précision. Par exemple, à la troisième question « qu'est-ce que vous êtes prêt à apprendre ? » la grande majorité des PPDE ont répondu être prêt à apprendre en fonction des besoins de l'EBE.

- Les rubriques « conditions de travail et savoirs-être professionnels » ne sont pas exploitables en l'état car trop déconnectés de la réalité. Ces notions seront abordées de manière plus pratique lors du parcours en amont de l'embauche.

- **Pistes d'amélioration pour la suite**

En amont de l'habilitation du territoire, afin que les EBE puissent embaucher à hauteur de leurs besoins dès leur lancement, une nouvelle phase d'entretien avec l'ensemble des PPDE volontaires informées sera conduite pour repréciser leurs envies et remettre à jour leur projet, en tenant compte d'une part de l'évolution des activités préfigurées, d'autre part de leur situation professionnelle.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

10.2. La stratégie « parcours » de TZCLD Lodève post-habilitation, de la sensibilisation à l'embauche

10.2.1. Schéma synthétique

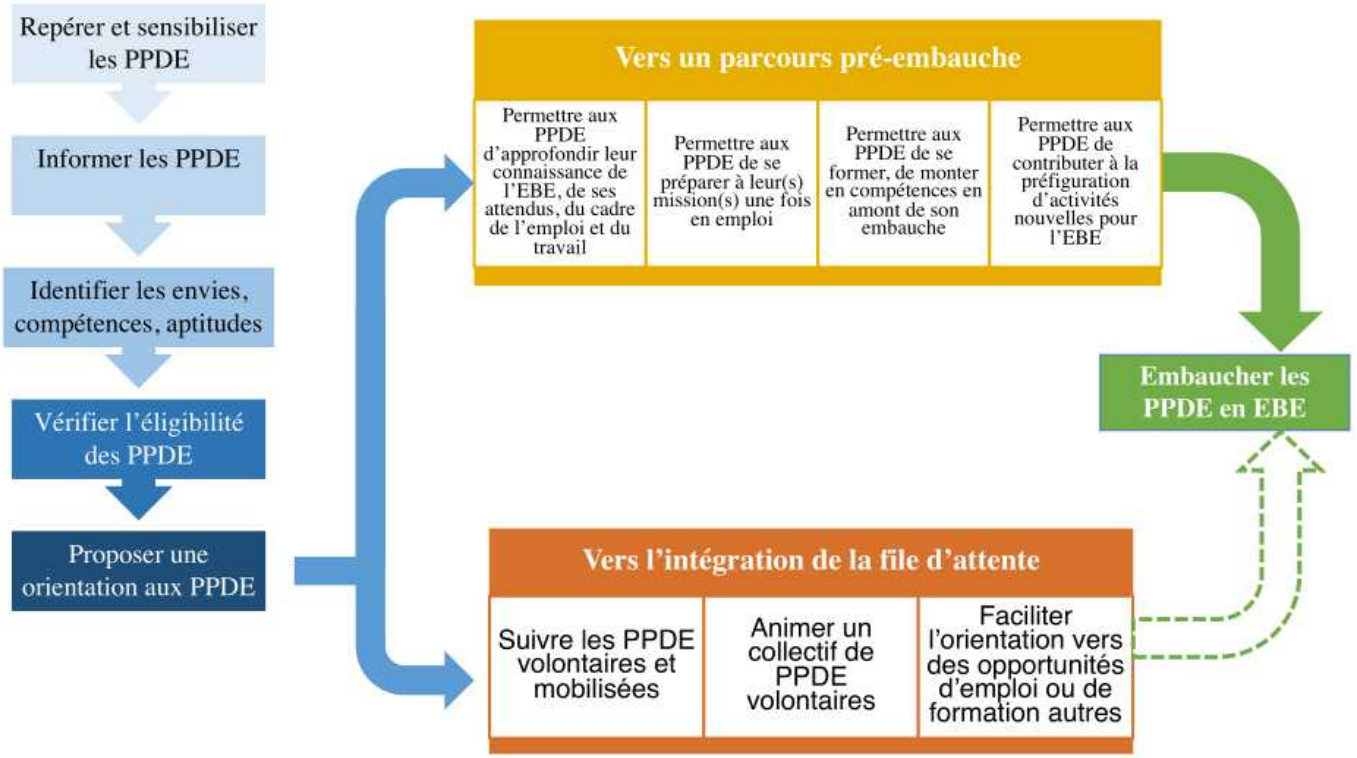

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

10.2.2. Tableau descriptif

Du repérage des PPDE à leur orientation	
a. Repérer et sensibiliser les PPDE	
• Le Service Public de l'Emploi et de l'insertion • Les acteurs locaux de l'accompagnement socio-professionnel • La coordinatrice Parcours du CLE	• La coordinatrice parcours informe et sensibilise régulièrement les acteurs de l'emploi et de la formation. Elle intervient notamment auprès de Pôle emploi pour informer et sensibiliser l'équipe de conseillers. • Elle organise des rencontres avec les acteurs de l'emploi et de la formation. Ces rencontres ont pour objectif l'échange d'informations : informations sur l'expérimentation et informations sur les dispositifs des acteurs de l'emploi et de la formation (les acteurs rencontrés en phase de candidature souligne le manque de liens et d'échanges depuis la fermeture du PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Emploi)). • La coordinatrice parcours outille les acteurs locaux relais (flyers, affiches, éléments de communication sur le projet via une newsletter mensuelle,…). • Le 1er niveau d'information par Pôle emploi se fait via un GMS de sensibilisation avec sondage (comme déjà fait) 1 fois/trimestre pour organiser les informations collectives avec les intéressés • Elle s'assure de la diffusion des informations sur le réseau RSActus du SDI 34.
b. **Informer les PPDE**	
• La coordinatrice Parcours • Les EBE • Les CIP	• Les partenaires RH informent au fil de l'eau les PPDE et leur proposent de participer à la réunion d'information mensuelle mutualisée à la Communauté des Communes • D'autres réunions d'information collectives peuvent être organisées sur sites (organismes conventionnés) • L'information peut également se faire dans le cadre d'une coanimation de réunion avec Pôle emploi dans le cadre de l'action de recrutement "tous mobilisés"

VERSION

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	• L'information est faite en lien avec les EBE (témoignages de salariés, vidéos d'activités, etc…)
c. Identifier les envies, les compétences, les aptitudes des PPDE avec ces dernières	
• La coordinatrice parcours	• À la suite de la réunion d'information collective, un entretien individuel est proposé aux PPDE volontaires. Cet entretien, réalisé par la coordinatrice parcours, vise à : o Recueillir les informations qui permettront de vérifier l'éligibilité de la PPDE (lieu de résidence, privation durable d'emploi) o Vérifier que la PPDE est volontaire en s'assurant de la bonne compréhension du projet par la PPDE, de sa motivation à s'y impliquer o Recueillir une première base d'informations sur les personnes, leurs expériences, leurs envies, leurs aptitudes, savoir-faire et compétences, leurs freins éventuels, les conditions de travail souhaitées. *A ce stade, aucun lien n'est explicitement établi avec les besoins éventuels des EBE, il s'agit d'un entretien ouvert, partant des personnes et valorisant leurs ressources propres* • Une fiche d'entretien type est remplie et conservée par la coordinatrice parcours, permettant notamment de recenser les envies, les compétences, les souhaits.
d. Vérifier l'éligibilité des PPDE (privation durable d'emploi et lieu de résidence)	
• La coordinatrice parcours • Les membres de la cellule parcours	Comme précédemment mentionné, la mise en place d'une « cellule parcours » est en discussion avec les partenaires du SPE et de l'insertion. Dans l'éventualité où la mise en place d'une Cellule Parcours était actée avec les partenaires du SPE et de l'insertion, celle-ci serait animée par la Coordinatrice « Parcours » de l'équipe opérationnelle TZCLD Lodève. Celle-ci se réunirait de manière hebdomadaire, afin de faire le point sur le repérage et l'information des PPDE éligibles, de valider l'éligibilité des PPDE rencontrées et d'actualiser la situation des PPDE en file d'attente.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	Ainsi, à la suite des entretiens de rencontre individuels, la cellule parcours : • valide l'éligibilité des PPDE concernées, au regard de leur lieu de résidence (commune de Lodève) et des critères de la privation durable d'emploi collectivement fixés – ces critères constituant un cadre de référence souple, prenant en compte la spécificité des situations individuelles • complète les informations sur la personne et les intègre à une liste de suivi.
e. Proposer une orientation aux PPDE volontaires et éligibles	

• La coordinatrice parcours
• Le Chef de projet
• La direction des EBE
• Les acteurs de l'accompagnement socio-pro
• Les acteurs de l'IAE
• Les acteurs de la formation
	La coordinatrice parcours se charge ensuite d'identifier les opportunités à proposer aux PPDE rencontrées, en fonction des profils et des envies exprimées par chacune d'elles, de la manière suivante :
	
	• Dans un premier temps, un échange a lieu avec les directions des EBE et l'équipe opérationnelle du CLE pour présenter le profil et les envies de la personne, et évaluer la possibilité pour cette dernière d'accéder à court terme :
	  ◦ A un emploi en EBE sur des activités déjà existantes et correspondant au profil et aux envies de la PPDE.
	  ◦ A un emploi en EBE sur une activité nouvelle, à construire soit à partir d'un projet d'activité porté par la PPDE, soit à partir d'une opportunité d'activité travaillée par l'équipe opérationnelle du CLE, éventuellement en lien avec un partenaire local.
	
	• Si aucune opportunité d'emploi en EBE n'est identifiée à court terme, des opportunités alternatives d'emploi, de formation ou d'accompagnement socio-professionnel sont alors envisagés en coordination avec les acteurs locaux de l'IAE, de l'accompagnement socioprofessionnel et de la formation (voir par ailleurs sur « l'exhaustivité partenariale »). Ces opportunités alternatives à l'EBE sont recensées par la coordinatrice parcours et actualisées au fil de l'eau (notamment lors des rencontres avec les acteurs locaux de l'emploi et de la formation). Il est précisé si ces opportunités sont connectées à une promesse d'embauche en EBE à moyen terme ou non.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	Le coordinateur parcours organise un entretien de retour avec chaque PPDE pour lui présenter les opportunités identifiées, et les suites que cela implique. A l'issue de l'entretien, la PPDE accepte ou non ce qui lui est proposé. A minima, il lui est proposé d'être maintenue inscrite sur la « liste de mobilisation des volontaires » et de participer aux rencontres du collectif de PPDE, organisées en lien avec le Centre social municipal, dans l'attente d'une éventuelle opportunité nouvelle. Si cette dernière refuse d'être maintenue en « file active », elle est considérée comme non-volontaire et n'est plus sollicitée par la suite.

II. L'accompagnement pré-embauche

Dans le cas où une opportunité d'emploi en EBE à court terme cohérente avec les souhaits et les capacités de la PPDE volontaire est identifiée, s'ensuit un parcours de préparation à l'emploi en EBE.

a. Un parcours socle collectif, par cohortes, pour permettre aux PPDE d'approfondir leur connaissance de l'expérimentation, de l'EBE, de ses attendus, du cadre de l'emploi et du travail

Un parcours socle est proposition à l'ensemble des PPDE .

	Matin	Après-midi
Semaine 1		
Lundi	Accueil, présentation du parcours, ses enjeux, le programme, *par la Coordinatrice Parcours*	Faire connaissance autour d'un jeu collaboratif, en lien avec l'association la Compagnie des Jeux dans le cadre de son agrément d'espace de vie sociale (EVS)
Mardi	L'organisation de TZCLD à Lodève et en France, *Par le Chef de projet TZCLD Lodève*	Mieux connaître le territoire et les enjeux de la transition écologique et solidaire, *par la Coordinatrice Parcours en lien avec Coopère 34*
Jeudi	L'Entreprise à But d'Emploi et ses activités, *par le chef de projet TZCLD Lodève, la coordinatrice parcours en lien avec les EBE*	L'Entreprise à But d'Emploi et son organisation : qu'est-ce que j'attends de l'entreprise, qu'est-ce qu'elle attend de moi ?, *par la coordinatrice parcours en lien avec les EBE*
Vendredi	De préparer pour aller vers l'emploi : démarches administratives, garde d'enfants, …, *par la coordinatrice parcours*	Atelier d'écriture (objectif : favoriser l'expression et développer la confiance en soi), *par la SCIC IFAD dans le cadre d'un dispositif existant*

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Semaine 2		
Lundi	Rôle et gestion des émotions en situation de travail, *par la SCIC IFAD dans le cadre d'un dispositif existant*	
Mardi	Découverte du territoire : Formation technique autour de la gestion des déchets (dont visite du site de Soumont), *par la Coordinatrice Parcours en lien avec Coopère 34*	
Jeudi	Visite des EBE, *par la coordinatrice parcours en lien avec les EBE*	Quels sont les besoins du territoire ? Se projeter dans de nouvelles activités, *par le Chef de projet et la coordinatrice parcours*
Vendredi	S'organiser pour aller vers l'emploi : démarches administratives, garde d'enfants, …, *par la coordinatrice parcours*	Préparer la semaine d'immersion en entreprise, *par la coordinatrice parcours*
Semaine 3		
Lundi Mardi Jeudi	Journées d'immersion dans une entreprise ayant une activité en lien avec celles des EBE + temps de rencontre individuelle entre les PPDE en parcours et la coordinatrice parcours	
Vendredi	Journée de retour sur les immersions, *par la coordinatrice parcours*	
Semaine 4		
Lundi	Les enjeux d'une alimentation locale et de qualité, *par la Coordinatrice Parcours en lien avec Coopère 34*	
Mardi	S'appuyer sur ses points forts et développer l'esprit d'initiative, *par la SCIC IFAD dans le cadre d'un dispositif existant*	
Jeudi	le contrat de travail, les droits et devoirs, *acteur à identifier*	
Vendredi	Bilan de la formation et projection en emploi, *par la coordinatrice parcours et le service*	Démarches administratives, signature des contrats de travail

b. **Un accompagnement individualisé des PPDE pour leur permettre de se préparer à la reprise d'un travail**	
Les OF	- Préparer et faciliter la future embauche (prévoir un mode de garde : famille avec crèche et RAM, scolarité, problématique de santé, …)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

VERSION DE TRAVAIL

Les CIP Les SIAE	
c. **Permettre aux PPDE de se former, de monter en compétences en amont de son embauche, en cohérence avec leur(s) future(s) mission(s)**	
Les OF Région formation SPE	- Des actions de formation socle : permis de conduire (action Passerelles du code de la route (avec plateforme mobilité financée par le CD34 sur location de véhicule, accès au microcrédit pour achat de véhicules…), PE et CPF pour le permis B - Les formations qualifiantes du Plan Régional de Formation - Les formations techniques en lien avec la direction et la coordination de l'EBE : exemples : « comment informer et sensibiliser à la collecte des bio déchets », « réparation électroménager », « acquérir les gestes métiers en maraîchage » - Modules de formation en lien avec les activités des EBE (notamment la transition écologique)
d. **Permettre aux PPDE de contribuer à la préfiguration d'activités nouvelles pour l'EBE**	
- Equipe opérationnelle du CLE - Direction des EBE - Partenaires d'activités	Si les souhaits et capacités de la personne convergent avec une activité en cours de préfiguration par l'équipe projet, en lien avec une EBE, alors la PPDE peut intégrer un processus de préfiguration d'une activité nouvelle : la PPDE intègre un groupe de PPDE volontaires mobilisés pour contribuer à la préfiguration d'une activité correspondant à leurs souhaits et capacités, destinée à être portée par une EBE et sur laquelle ils seront embauchés.
III. En file d'attente	
a. Suivre les PPDE volontaires et mobilisées	
- la coordinatrice parcours - la cellule parcours	En lien avec les partenaires de la cellule parcours (en cours de formalisation), une actualisation hebdomadaire des listes de personnes éligibles est réalisée par la coordinatrice parcours.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

b. Animer un collectif de PPDE volontaires	
- Coordinatrice RH du CLE - le Centre social - La Compagnie des Jeux - Intervenants extérieurs	- La coordinatrice parcours s'assure de la mise en place d'une rencontre hebdomadaire du collectif de PPDE volontaires. Le collectif de PPDE se réunit tous les lundis matin. L'objectif est de garder le lien avec le projet d'embauche à l'EBE et de s'y préparer. C'est aussi un temps important pour créer du lien entre les PPDE. Ce moment d'échanges convivial (autour d'un café, de discussions informelles) est organisé en lien avec le Centre social et la Compagnie des Jeux. Il mobilise autour d'actions de volontariat, du jeux, d'ateliers et d'intervenants extérieurs. Proposition de rencontres : • Intervention de Pôle emploi : atelier autour des compétences, présentation de l'offre d'insertion sur le territoire, présentation du marché local du travail, la recherche d'emploi et le numérique • Atelier cuisine avec TEP et le Champs des Possibles • Animation au jardin avec TEP • Cocréation d'un jeu TZCLD avec la Compagnie des Jeux • Intervention de l'association Paysarbre autour de l'arboriculture en Lodévois • Intervention du CPIE autour de la transition écologique • Intervention de l'association Œuvre d'Eau autour de l'éducation à l'environnement • Participation aux portes-ouvertes des EBE • Implication des PPDE dans l'élaboration des nouvelles activités des EBE • Petit déjeuner rencontre-témoignages avec les salariés des EBE • Présentation du dispositif Potentiels Jeunes
c. Faciliter l'orientation vers des opportunités d'emploi ou de formation autres	

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- coordinatrice parcours - CIP - SIAE - Autres employeurs locaux - Région formation - Potentiels Jeunes	- Chaque PPDE qui en exprime le souhait est accompagnée dans ses démarches vers l'emploi par un CIP de Pôle emploi, de la MLJ ou du SDI (Organismes conventionnés). - La coordinatrice parcours assure une veille informative sur les champs de l'emploi et de la formation (voir annexes SIAE du territoire et offre de formation) pour optimiser l'orientation vers des solutions alternatives à l'EBE). - Les rencontres organisées pour le collectif de PPDE dynamise et favorise le retour à l'emploi et/ou à la formation
L'accompagnement social et professionnel et la formation des salariés d'EBE	
a. L'accompagnement social en emploi	
Pôle RH des EBE en lien avec les services sociaux du territoire	Les EBE sont en lien avec les services sociaux de Lodève et du Département. Par sa veille informative, l'équipe opérationnelle met en relation avec les services et dispositifs adaptés aux situations ou difficultés rencontrés par les salariés, remontées par les équipes dirigeantes et encadrantes des EBE.
b. Le plan de développement des compétences et de formation en emploi (en réponse aux besoins de l'entreprises)	
Le pôle RH des EBE en lien avec l'OPCO, la Région et Pôle Emploi Coordinatrice parcours (3 1ers mois en emploi)	La formation initiée en amont de l'embauche se poursuit en emploi avec l'acquisition des gestes métiers en situation de travail. En lien avec la coordinatrice parcours, des temps de réflexivité sont prévus à raison d'une semaine par mois les 3 premiers mois, puis à la main des coordinateurs ensuite ; l'objectif : valoriser les points forts et ancrer les acquisitions de compétences.
c. L'accompagnement des projets professionnels des salariés	
Le pôle RH des EBE Un CIP ARIAC	Mobilisation du Conseil en Evolution Professionnel (via l'OPCO) Accompagnement vers la formation (accès à la formation financée par la Région) Accompagnement à la création d'activité (en partenariat avec l'ARIAC) La possibilité de réduire son temps de travail ou de mettre son contrat de travail en suspens pendant 6 mois peut également être saisie.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

11. Identification des travaux utiles ou « activités supplémentaires »

11.1. Préfiguration des activités supplémentaires

Un premier travail d'identification de champs d'activités potentiels a été réalisé par les membres de l'équipe-projet TZCLD Lodève, dans la continuité d'échanges réalisés avec de nombreux acteurs du territoire sur ses besoins et sur les potentiels d'activité supplémentaire pouvant être développée dans le cadre proposé par TZCLD.

Dans chacun des champs d'activité supplémentaire concerné, des porteurs de projet locaux ont été impliqués pour préfigurer des activités supplémentaires. Ces porteurs de projets, la plupart étant eux-mêmes des PPDE (privation totale d'emploi ou emplois très précaires) ont travaillé en lien étroit avec l'équipe-projet et l'ensemble du groupe de PPDE volontaires pour mettre en œuvre ces activités, adéquates avec leurs envies de travail et d'apprentissages, voire permettant de mobiliser des compétences que les PPDE possèdent déjà.

Ainsi :

- Les activités de réemploi ont été préfigurées en lien étroit avec des porteurs de projet issus de la ressourcerie associative locale « La Recyclage Lodévois », dont le développement est actuellement bloqué par l'absence de modèle économique pérenne, et souhaitant approfondir et diversifier leurs activités et projets de réemploi de matériaux et d'objets dans le cadre de TZCLD Lodève.

- Les activités de valorisation des déchets organiques ont été préfigurées en lien étroit avec des porteurs de projet issus de l'association « Terre en Partage », souhaitant développer des actions d'accompagnement des habitants aux pratiques « zéro déchet » et de compostage local

- Les activités de production alimentaire et de valorisation des espaces naturels ont été préfigurées en lien étroit avec un porteur de projet individuel, ancien maraîcher professionnel, et l'association locale « Paysarbres », spécialisée dans la remise en culture d'arbres fruitiers.

- Les activités de transport à la demande, de petits services aux personnes vulnérables, de transformation alimentaire, ont été préfigurées en lien étroit avec l'équipe de direction du Sivom de La Rouvière, collectivité dotée des compétences « gérontologie » et « cuisine centrale », porteuse d'un EHPAD public partie prenante du GECOH (groupement d'EHPAD employeurs porteur d'un ACI). L'équipe de direction a souhaité s'impliquer dans ce projet de création d'emplois locaux, et a ainsi contribué à la préfiguration d'activités supplémentaires liées aux compétences du Sivom et pouvant trouver un modèle économique aux conditions de TZCLD.

Comme détaillé ci-dessous, la préfiguration des activités supplémentaires en phase de candidature a consisté en un travail étroit entre l'équipe projet TZCLD, les PPDE volontaires mobilisées, et ces porteurs de projets locaux, individuels et associatifs.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Le groupe de PPDE volontaires a été impliqué dans la préfiguration de chacune des activités ici présentées, que cette implication ait relevé d'un processus d'idéation entre pairs ou d'échange-appropriation avec les porteurs de projets. En parallèle de ces réflexions sur les activités elles-mêmes, les PPDE ont également été amenées à faire un pas de côté dans le cadre d'ateliers d'échanges collectif portant sur les notions de « emploi, travail, activité ».

Enfin, d'autres acteurs locaux, ayant été pressentis comme de potentiels futurs partenaires, ont été sollicités afin de présenter leur activité au collectif de PPDE, afin d'alimenter les réflexions sur le potentiel d'activité supplémentaire à Lodève.

- Atelier 1 : « idéation »

Dans la continuité des deux premiers « ateliers du lundi », ayant permis de faire connaissance autour du jeu puis de formuler les valeurs, compétences et motivations que chacun souhaite investir dans le projet, un premier atelier collectif visant à se projeter sur les futures activités de l'EBE a été organisé. Ce jour-là, sous forme d'animation « world café », les PPDE volontaires présents ont travaillé autour de 4 thématiques d'activités : service aux habitants, qualité et entretien du cadre de vie et de l'espace public, circuit court alimentaire et biodéchets, recyclage et réemploi, afin de décliner le potentiel d'activités à développer sur le territoire, selon les principes de complémentarité, supplémentarité et non concurrence des activités existantes. Chaque groupe de PPDE a travaillé sur chacun des 4 champs d'activités considérés, un animateur de table étant chargé de noter les idées d'activités et de les restituer à l'issue des ateliers.

- Atelier 2 : « approfondissement » des activités

Les idées d'activités ayant émergé lors du premier temps d'atelier ont ensuite été approfondies et consolidées. En groupes de travail, chacun sur une thématique, nous avons approfondi tout ce qui pourrait être envisageable, en lien avec le territoire et l'existant. Nous avons laissé libre court à notre imagination, sans contrainte de viabilité économique, juste en projection de ce qui

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

pourrait être fait. Les souhaits et les compétences des PPDE volontaires ont été mis en lien avec les idées concernant les potentielles activités de l'EBE.

TRAVAIL

- Atelier 3 : focus sur le réemploi d'objets et de matériaux

Les activités imaginées dans le champ du réemploi-recyclage par le groupe de PPDE ont été approfondies avec des porteurs de projet issus de la ressourcerie associative locale « Le Recyclage Lodévois ». Des échanges ont suivi sur les pistes de développement d'activités dans le champ du réemploi, ce qui a rendu plus concrète la réflexion sur les activités possibles.

- Atelier 4 : focus sur les activités de revalorisation des déchets organiques

La réflexion initiée avec les PPDE sur les activités de collecte des déchets alimentaires des habitants et petits commerçants et restaurateurs a été partagée avec des porteurs de projet issus de l'équipe permanente de l'association Terre en Partage. Ces derniers avaient travaillé, en amont de cet atelier, avec son Conseil d'administration sur l'identification l'activité supplémentaire pouvant être construite dans le cadre de TZCLD, en s'appuyant sur les projets de Terre en Partage rencontrant des difficultés de développement.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- Atelier 5 : échanges avec Terre Contact et Paysarbres sur l'arboriculture et les épiceries solidaires

Les échanges ont eu lieu avec l'association Terre Contact, et notamment de leur activité d'épicerie solidaire itinérante Roul'Contact, source d'inspiration pour d'éventuelles activités similaires au sein de la future EBE. L'association Paysarbres est ensuite venue présenter le développement des pratiques arboricoles respectueuses de l'environnement et des sols…L'occasion de bénéficier de l'expérience de ce qui se pratique déjà sur le territoire en terme de revitalisation de ressources vivrières locales.

- Ateliers 6 : échanges avec Œuvre d'eau et le service « eau et rivières » de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, sur les activités d'entretien de l'environnement

Le groupe de PPDE et l'équipe projet a échangé ce jour-là avec le technicien rivières de la communauté des Communes, en charge de la mission de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur les rivières du Lodévois et Larzac, et un représentant de l'association Oeuvre d'Eau, impliquée sur la gestion des plantes invasives et du ramassage des déchets après élagage et nettoyage des berges avec la possibilité de développer la production de broyat.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- Des ateliers de réflexion avec les PPDE autour des thématiques « emploi, travail et activité »

Suite aux ateliers d'idéation et d'échanges avec des partenaires d'activités, dans un contexte de contraintes sanitaires, la mobilisation des PPDE informées s'est poursuivie dans le cadre d'ateliers en petit groupe sur « penser l'emploi, le travail, l'activité », animés par le Secrétaire Général de l'association « Pour un TZCLD en Lodévois & Larzac », dans une approche d'éducation populaire.

- Journée d'ateliers d'intelligence collective sur les activités supplémentaires

Dans la continuité des ateliers collectifs, une journée a été organisée avec l'ensemble des PPDE volontaires et les porteurs de projet, afin d'échanger sur les modèles économiques et les conditions de leur mise en œuvre des activités envisagées.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- Le croisement entre souhaits/compétences et activités envisagées avec les PPDE mobilisées

Dans le cadre des entretiens individuels conduits avec les PPDE volontaires, une première mise en lien entre les compétences demandées par les activités et les compétences et souhaits des PPDE a été réalisée. Cela a permis une pré-affectation de chaque volontaire à la ou les activité.s correspondant à ses savoir-faire et souhaits exprimés et au potentiel de création en ETP identifié lors de la préfiguration des activités et de la modélisation de leur développement. Ce travail sera consolidé en amont de l'habilitation du territoire et de l'ouverture des EBE, et dans la continuité immédiate de ces dernières, en cohérence avec la plan de montée en charge de leur effectifs et activités par ailleurs présenté dans le présent dossier.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

11.2. Supplémentarité et territorialité : critères territoriaux

La supplémentarité et la territorialité des activités sont les deux critères de régulation de la création d'activités portées par les EBE, qu'il appartient au territoire de définir en accord avec la loi d'expérimentation et son décret d'application, dans le cadre de son Comité Local pour l'Emploi.

Sur ce volet, le CLE TZCLD Lodève prévoit de se réunir en format « Commission Activités Supplémentaires ».

Une réunion de préfiguration de la Commission Activités Supplémentaires du Comité Local pour l'Emploi de TZCLD Lodève, organisée en septembre 2021, a permis :

- Une appropriation collective de la notion de « supplémentarité » au sens de TZCLD. La définition suivante de l'activité supplémentaire a été partagée et collectivement appropriée : « une activité qui répond aux besoins et à la demande d'acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) en s'inscrivant en complément de l'activité économique existante localement, sans détruire cette dernière ».

- une présentation aux partenaires les rôles dévolus au Comité Local pour l'Emploi de TZCLD concernant la régulation de la création d'activité supplémentaire, et la préfiguration des fonctionnements de la Commission Supplémentarité.

- Un accord sur la « territorialité » des activités supplémentaires : ces dernières doivent être implantées à Lodève ou dans son environnement immédiat[5]. Elles doivent répondre principalement aux besoins des acteurs de Lodève, s'agissant notamment des activités de services. La vente de biens produits par les EBE peut bénéficier à d'autres acteurs mais le territoire d'implantation du site de vente de ces biens est celui de la commune de Lodève.

Il a été acté que la supplémentarité serait reconnue par consensus des acteurs de la Commission Activités Supplémentaires du CLE, sur la base d'une première analyse de la supplémentarité des activités envisagées par l'équipe opérationnelle de TZCLD Lodève. Dans le cas où des points problématiques sont soulevés par les membres de la Commission, ces derniers doivent être levés par l'équipe opérationnelle de TZCLD Lodève et, en cas d'absence de consensus, l'arbitrage relève du CLE réuni en format plénière.

Sur cette base, une réunion de lancement de la Commission Activités Supplémentaires du Comité Local pour l'Emploi de TZCLD Lodève, organisée en septembre 2021, a permis de consolider l'analyse de la supplémentarité des activités présentées dans le présent dossier en tant qu'activités à déployer durant la première année suivant l'habilitation dans le cadre d'une EBE. Cette analyse consolidée est présentée dans la partie suivante.

[5] L'activité de transformation alimentaire est notamment située dans les locaux de l'EHPAD La Rouvière, à Soubès, commune adjacente de Lodève, du fait de la présence d'un équipement de cuisine centrale nécessaire à la conduite de l'activité. Une solution de transport sera mise en œuvre par l'EBE pour les salariés concernés.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12. Activités à déployer durant la première année suivant l'habilitation - année N

12.1. Éléments généraux

La démarche de candidature a conduit à préfigurer deux unités d'EBE qui pourront être lancées dès l'habilitation autorisant le territoire de Lodève à expérimenter TZCLD, projetée pour le mois de mai 2022, soit environ 4 mois après le dépôt du dossier de candidature auprès du Fonds d'expérimentation, prévu courant décembre 2021.

Ces unités d'EBE mettront chacune en œuvre des activités supplémentaires spécifiques, issuées d'une analyse des besoin non pourvus, d'une démarche d'idéation et d'identification des compétences disponibles sur le territoire, conduite par l'équipe opérationnelle de TZCLD Lodève et ayant mobilisé un groupe de près de 30 personnes privées durablement d'emploi. Nous insistons ici sur le fait que, comme exposé en partie 11, la préfiguration de ces activités a mobilisé des PPDE volontaires, répondant à leur perception, formulée lors d'ateliers d'intelligence collective, des besoins du territoire et des travaux utiles localement, comme à leurs envies et compétences exprimées dans des formats participatifs comme lors d'entretiens individuels avec l'équipe projet TZCLD.

Chaque EBE s'est construite en cohérence avec une logique d'acteur qui lui est propre :

- l'EBE Transition Écologique en Lodévois s'appuie sur des porteurs de projets individuels ou associatifs, autour de projets d'activités s'inscrivant dans le champ de la transition écologique territoriale :
    - des activités de réemploi d'objets et de matériaux (textiles, électroménagers, mobiliers, vélos, etc.), et des activités de démantèlement de fenêtres. Sur ce volet, la ressourcerie associative Le Recyclage Lodévois a été fortement impliquée, étant prévu qu'elle transfert à l'EBE la majeure partie de son activité actuelle, afin de la développer autour d'un modèle économique stabilisé.
    - des activités de production maraichère et de valorisation des espaces naturels, et des activités de cueillette et de valorisation de genêt d'Espagne, dont la préfiguration s'est appuyée sur un porteur de projet individuel, PPDE.
    - des activités de sensibilisation zéro déchet et de collecte des déchets alimentaires auprès des particuliers et des petits professionnels (restaurateurs, épiciers) et des activités de compostage, dont la préfiguration s'est appuyée sur l'association Terre en Partage.

- L'EBE « Services aux habitants et transformation alimentaire » (nom à déterminer) s'appuie sur le SIVOM la Rouvière, doté des compétences GERONTOLOGIE et CUISINE CENTRALE. Il s'agit de mettre les compétences et les moyens techniques de l'établissement au service de cette expérimentation, par le développement de trois catégories d'activités
    - vers les personnes âgées et handicapées
    - la transformation alimentaire

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

L'appui sur ces acteurs et ces ressources existants, tout particulièrement sur l'expertise du Recyclage Lodévois, ses activités déjà lancées du Recyclage Lodévois et sa volonté de s'inscrire dans le modèle de développement TZCLD, nous semble constituer un atout fort du dossier du territoire de Lodève à une habilitation TZCLD.

Davantage d'éléments de présentation seront apportés sur ces deux unités d'EBE dans le dossier de candidature, notamment concernant l'organisation et le projet général de chacune de ces unités d'EBE, de même que leur modèle économique global.

Il est à noter que ces deux unités d'EBE, tout en portant des projets distincts et en étant gérées de manière séparée, entretiendront des partenariats forts sur certaines parties de leurs activités respectives.

NB : les prévisionnels ont établis sur 5 exercices (de 2022 à 2026), avec un premier exercice comptant 8 huit mois (mai-décembre 2022), en cohérence avec le plan de montée en charge des EBE, étalé sur trois (EBE Services aux habitants et transformation alimentaire) à 4 exercices (EBE Transition Ecologique en Lodévois), et cela afin de faire apparaître un modèle économique stabilisé au terme de cette montée en charge.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.2. Activités de réemploi d'objets et de matériaux

12.2.1. Présentation générale des activités

Le réemploi est une pratique qui consiste à réutiliser des matériaux existants, plutôt que de les évacuer en tant que déchets et de recourir à des produits neufs pour les remplacer. Le réemploi se distingue du recyclage qui implique des opérations physiques ou chimiques pour ramener les matériaux à leur état de matière première.

La mise en œuvre d'activités de réemploi dans le cadre de TZCLD Lodève présente un potentiel d'activité important, fondé sur l'accroissement et la diversification des activités de réemploi actuellement mises en œuvre sur le territoire, cela en prenant appui sur l'acteur local du réemploi (Le Recyclage Lodévois).

Le développement d'activités de réemploi par l'EBE s'appuiera sur les activités de réemploi initiées depuis 2016 par l'association lodévoise Le Recyclage Lodévois (LRL). L'analyse a été faite que les activités actuellement mises en œuvre par cette association ne trouvent pas de modèle économique aux conditions actuelles (difficultés à embaucher la main d'œuvre nécessaire et à pérenniser les emplois, emplois précaires et sous-rémunérés, manque de locaux, faibles capacités d'investissement).

Parties-prenantes de la dynamique TZCLD à Lodève depuis son lancement en mars 2019, l'équipe et le Conseil d'administration de l'association ont acté du souhait de s'appuyer sur la dynamique TZCLD pour réaliser le changement d'échelle économique et organisationnelle nécessaire à la réalisation de leurs ambitions.

Lors de la phase de candidature, en lien avec l'équipe projet TZCLD Lodève, un travail a ainsi été réalisés concernant la manière dont les activités de réemploi, grâce aux conditions de l'expérimentation, pourraient évoluer vers un modèle permettant de créer un grand nombre d'emplois dans le cadre d'un approfondissement et d'une diversification de l'activité existante, à l'appui de l'accès à de plus grands locaux (afin notamment de pouvoir stocker et transformer les ressources) et des investissements en équipements nécessaires au déploiement de projets de filières de réemploi spécialisées.

Le transfert des activités de réemploi généraliste de l'association Le Recyclage Lodévois vers l'EBE est ainsi acté. Deux salariés du Recyclage Lodévois, en situation de privation durable d'emploi "partielle" (voir par ailleurs les différents critères de la privation durable d'emploi), seront embauchés au sein de l'EBE sur des postes d'encadrement.

Cependant, les activités de réemploi de matériaux du BTP, en cours de lancement par Le Recyclage Lodévois, ne sont pas concernées par ces évolutions. Ces activités s'inscrivent dans le projet "La Grande Conserve", actuellement incubé par Le Recyclage Lodévois, et ayant donné lieu à l'obtention d'un agrément Entreprise d'insertion lors de l'été 2021. Il a été acté, dans le cadre du CLE, avec le CA du Recyclage Lodévois comme avec les principaux partenaires concernés (DDETS, Conseil Départemental de l'Hérault, CC Lodévois et Larzac, Ville de Lodève) que cette activité sera pérennisée dans le cadre actuel de l'EI - dont le développement pourra s'appuyer sur l'EBE par de la sous-traitance des parties de l'activité fortement consommatrices en main d'oeuvre et non encore soutenables économiquement aux conditions de l'EI (voire ci-après). Dans le cadre d'une refonte de ses statuts, l'association actuelle Le Recyclage Lodévois (dont le nom changera également) demeurera le véhicule

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

juridique de l'EI. Une attention particulière a été portée, dans le cadre du Comité Local pour l'Emploi, à la viabilité économique de ces évolutions pour le projet La Grande Conserve.

Dans le cadre de l'EBE, le développement des activités de réemploi et la création d'emplois conventionnés dans ce champ d'activités s'appuient sur deux principaux leviers :

- **L'accroissement du volume de ressources récupérées,** passant par :
    - Un approfondissement et une diversification des modes de collecte des ressources à réemployer
    - Le passage d'un modèle de collecte du déchet à la demande ou sur apport volontaire, à un modèle de détournement du déchet à la source : le Syndicat Centre Hérault, porteur des politiques publiques de gestion des déchets, a prévu, en lien avec la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, l'installation d'une activité de réemploi sur le site de la déchèterie de Lodève à l'horizon 2024, suite à des travaux d'adaptation du site visant à permettre le détournement des déchets « à la source », directement en déchèterie. La gestion de cette activité sera confiée à l'EBE.
- **La création de nouvelles activités de réemploi-transformation** : alors qu'actuellement, la revalorisation des ressources par LRL est globalement réalisée *a minima* (nettoyage, réparation rapides), avec peu de transformation des ressources récupérées, la création de l'EBE permettra de développer des activités de réemploi-transformation, parmi lesquelles :
    - Une activité de réemploi textile (couture, déchiquetage, chiffonnage, …)
    - Une activité "ateliers" de réparation & de production (menuiserie, ferronnerie, maçonnerie, cycles …)
    - Un activité de réparation spécifique de matériels électroménagers

Les activités prévues dans le cadre de TZCLD Lodève dans le champ de réemploi ne détruisent pas d'autres activités locales dans la mesure où elles s'appuient sur l'acteur local existant.

Les activités de valorisation et de transformation des ressources sont implantées à Lodève (*voir par ailleurs concernant les locaux de l'EBE Transition Écologique)*. Les boutiques de vente étant également implantées à Lodève, les débouchés commerciaux de ces activités sont principalement lodévois.

Dans des cas spécifiques (textiles, électroménagers), il est acté que les activités de collecte des ressources destinées au réemploi peuvent se faire hors du territoire de la commune de Lodève, à l'échelle du territoire du Lodévois et Larzac voire légèrement au-delà (Pays Coeur d'Hérault). Le Comité Local a été et demeurera vigilant sur le fait que cela ne crée par une concurrence d'accès à la ressources réemployable avec d'autres acteurs. A ce titre, la complémentarité des périmètres de collecte et les possibles échanges de ressources ont été travaillés avec la Ressourcerie Cœur d'Hérault et son chantier d'insertion porté par le groupe GAMMES.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Les points-clé :

- *Une activité fondée sur le développement de l'existant*
  - *l'EBE développe l'activité préexistante, l'expertise et les acquis d'une ressourcerie associative ayant souhaité s'investir dans TZCLD pour développer et diversifier son activité dans le cadre d'un modèle économique stable et créateur d'emploi pour le territoire ;*
  - *L'EBE accroit le volume de ressources récupérées, approfondit et diversifie les modalités de réemploi par de la réparation-transformation-production*
- *Une activité en complémentarité et en synergie avec les acteurs de l'IAE existants*
  - *Complémentarité territoriale avec l'ACI Ressourcerie Cœur-Hérault*
  - *Synergies avec l'EI La Grande Conserve (sous-traitance à l'EBE sur des activités fortement consommatrices de main d'œuvre)*
- *Une activité destinée à être portée par le pôle « Le Recyclage Lodévois » de l'EBE (ce pôle récupérant le nom initial du projet développé par la ressourcerie associative). Seule l'activité de démantèlement de fenêtre sera détachée du pôle, et fera l'objet d'une unité de production séparée, directement rattachée à la direction de l'EBE.*

VERSION DE TRAVAIL

12.2.2. Les activités de collecte des ressources et activités transversales

12.2.2.1. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

- *Le développement du service de récupération des encombrants auprès des particuliers*

LRL réalise depuis 2018 une prestation de service pour la Ville de Lodève sur la collecte des encombrants des particuliers. En 2020, LRL a ainsi répondu à 146 demandes, pour un chiffre d'affaires de 7577 euros. Cela a permis de collecter 23 T de déchets, sur lesquels seulement 12% ont donné lieu à du réemploi.

Ce service de récupération des encombrants pour les habitants de Lodève va être transféré à l'EBE afin qu'il soit élargi. Il s'agit d'un débarras sur rdv, proposé aux personnes qui n'ont pas les moyens de transporter leurs déchets à la déchèterie. Il s'agit donc principalement d'une prestation de logistique de transports des encombrants vers la déchèterie.

L'élargissement du service passera par la mise en place d'une communication renforcée auprès des habitants, et la possibilité de prise de rendez-vous sur internet.

En complément de ce service de collecte des encombrants, une offre de services de déménagements et de vide de maison à destination des particuliers sera également proposée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- *La récupération auprès d'autres déchetteries ou auprès d'autres acteurs du territoire, en fonction des besoins des filières de réemploi.*

Il est également prévu de réaliser une collecte ciblée de ressources destinées au réemploi, de manière ponctuelle ou plus régulière : déchèteries non collectées (au Nord du territoire notamment), associations caritatives dépassées par les volumes de dons… et cela en fonction des besoins en ressources liés aux filières investies (notamment textiles et électroménagers, cf infra). Comme précédemment mentionné, le CLE demeurera vigilant à ce que cela ne produise pas de concurrence avec d'autres acteurs sur l'accès à la ressource.

- *L'installation d'une antenne de réemploi gérée par l'EBE sur le site de la déchetterie.*

Dans le cadre d'un projet de transformation de la déchèterie de Lodève, piloté par le Syndicat Centre Hérault et la CCLL, l'installation d'une antenne de réemploi, destinée à être portée par l'EBE à compter de 2024, permettra de détourner une partie des apports en déchetterie vers le réemploi.

Cela représente un fort potentiel si l'on considère qu'un détournement à la source peut permettre de réemployer environ 40% des apports en déchetterie, selon l'expérience pilotée par la déchetterie de Libourne. Ainsi, alors que, fonctionnant aujourd'hui sur un modèle d'apport volontaire de particuliers, résidents du territoire, l'activité de réemploi actuelle porte annuellement sur environ 40 T de matériaux, il est estimé qu'à l'horizon 2024, il sera possible de multiplier au minimum par 3 le tonnage de ressources réemployées, pour arriver à 120 T annuelles.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

12.2.2.2. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel.

Missions	Service de récupération des encombrants auprès des particuliers et vide maison	Collecte par apport volontaire et tri orientation	Récupération auprès d'autres déchetteries ou auprès d'autres acteurs du territoire, en fonction des besoins des filières de réemploi	Antenne de réemploi gérée par l'EBE sur le site de la déchetterie	Vente (magasins et internet)	Total ETP
2022	Service de ramassage des encombrants sur RDV, avec conventionnement mairie de Lodéve. Et service "vide maison" et livraisons.	Accueil du public et des dons au hangar. Tri et orientaion (vente ou filieres de recyclage, dechetterie).	Collecte en dechetterie, service aux professionnels (prospection papier,carton, textile)		gestion des ventes, accueil du public, mise en valeur des biens, suivi de caisse, creation de magasin, vente en ligne	
	Camionnette avec hayon, materiel de manutention, EPI, locaux, formation SST, gestes et postures , valoriste.	Camionnette avec hayon, materiel de manutention, EPI, locaux, formation SST, gestes et postures , valoriste.	Container maritime,Camionnette avec hayon, materiel de manutention, EPI, locaux, formation SST, gestes et postures , valoriste.		Locaux, materiel bureautique/encaissement, vehicule utilitaire.	
	2ETP	5 ETP	2ETP		2ETP	**11 ETP**
2023	idem	Idem	Idem	prefiguration de l'activité (installation, logistique, relation dechetterie	Idem	
	idem	Idem	Idem	materiel bureautique	Idem	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	4ETP	7 ETP	2ETP	1 ETP	3 ETP	**17 ETP**
2024	idem	Idem	Idem	Accueil et aiguillage deposants particuliers en dechetterie	Idem	
	idem	Idem	Idem	moyen de manutention, EPI,ammenagement du site de la dechetterie (SCH)	Idem	
	5 ETP	9 ETP	2ETP	3 ETP	3 ETP	**22 ETP**
2025	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	
	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	
	5 ETP	10 ETP	2ETP	3 ETP	3 ETP	**23 ETP**
2026	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	
	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	
	6 ETP	12 ETP	2ETP	3 ETP	3 ETP	**26 ETP**

VERSI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.2.3. Activités de réemploi de matériels électroménagers

12.2.3.1. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

LRL a produit un effort de R&D pour connaître le matériel électrique et les modalités de son réemploi, et dispose aujourd'hui d'une véritable expertise sur le sujet. LRL dispense des actions de formation (tester/réparer/habilitation électrique) à destination des autres ressourceries au niveau national.

L'activité de réemploi de matériel électro-ménager est cependant peu développée sur le territoire, du fait principalement d'un manque de place actuel pour stocker et pour installer un atelier de réparation matériels électroménagers, et d'un manque de temps et de moyens pour embaucher et former des réparateurs.

Même sous-développée par rapport au potentiel, l'activité de réemploi matériels électroménagers génère actuellement 10 000 euros de CA, avec 6T récupérées. Pour élargir le gisement de ressources, l'extension de la collecte à d'autres déchetteries est prévu, ce qui est favorisé par le fait qu'aucune autre ressourcerie ne fasse de réemploi-réparation de matériel électroménager sur le territoire. La réparation/reconditionnement se pratique sur du matériel abandonné (déchet), si elle donne lieu à une prestation c'est uniquement si le bien est économiquement irréparable par un professionnel.

12.2.3.2. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel

2022	Collecte de D3E, diagnostique et reconditionnement, mise en vente. Constitution d'une banque de piece détachées,Vente de pieces détachées
	Locaux, petit équipement d'atelier, materiel de manutention, vehicule utilitaire, formation technique, habilitaion éléctrique, SST, gestes et postures.
	3 ETP
2023	Idem
	Idem
	4 ETP
2024	Idem
	Idem
	6 ETP
2025	Idem
	Idem
	7 ETP
2026	Idem
	Idem
	7ETP

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.2.4. Activités de réemploi textile

12.2.4.1. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

Le volume actuel des apports volontaires en textile à LRL comme aux associations caritatives du territoire est très important, sature les espaces de stockage des structures, demande un temps important de tri, pour un taux de remise en vente assez faible.

Dans le cadre de ses activités de réemploi, l'EBE Transition Écologique propose de développer des activités de réemploi de textiles autour de plusieurs activités :

- Du réemploi direct à l'issue d'un premier tri, avec la mise en place d'une friperie (ouverture d'une boutique).
- Différentes activités de transformation des textiles non directement réemployables, représentant environ 70 % de la ressource textile globale
    - La production de chiffons à partir de textiles en coton (suppose l'achat d'une découpeuse)
    - La transformation par une activité de couture : petite maroquinerie à partir de textiles

12.2.4.2. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel

Missions	friperie	couture, création	chiffonnage	Total ETP
2022	Création d'une boutique de textile de réemploi	Atelier de couture (retouche, réparation, création)	phase de prototypage ingénierie	
	Locaux, materiel bureautique/encaissement, vehicule utilitaire.	Locaux, materiel de couture (machines)		
				3
2023				
				5
2024				
				15
2025				
				15
2026				
				15

PROJET DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.2.5. Activités ateliers de réparation-transformation-production et de démantèlement de fenêtres

12.2.5.1. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

De nombreux matériaux jetés (bois, métaux, plastiques…) peuvent devenir des ressources réemployées dans le cadre d'une activité de réparation-transformation-production. Il s'agit par exemple :

- de meubles collectés, qui ne sont pas vendables sans avoir été préalablement réparés ou transformés
- de matériaux jetés en déchetterie par les particuliers ou par les professionnels

Il est ainsi envisagé des activités de :

- réparation de meubles,
- détournement de meubles,
- fabrication différents d'objets ou de structures à partir de matériaux de récupération
- ferronnerie.
- atelier cylces

Le développement des activités de réparation-transformation-production se fera notamment en lien avec La Grande Conserve EI :

- d'une part, cette dernière peut apporter à l'EBE les ressources qu'elle collecte mais qu'elle ne peut valoriser dans le cadre de son activité ;
- d'autre part, en sous-traitant à l'EBE la réalisation d'activités qu'elle souhaite expérimenter (prototypage puis réalisation de séries réalisées avec différents matériaux de réemploi: bois, métal, pierres, tuiles... par exemple, un dallage en tuiles de récupération)

La Grande Conserve est un projet de plateforme de réemploi des matériaux du BTP faisant l'objet d'un agrément "entreprise d'insertion" depuis juin 2021. Implantée depuis octobre 2021 sur un terrain mis à disposition à titre gracieux par le Syndicat Centre Hérault, gestionnaire des déchetteries du Pays Cœur d'Hérault, LGC EI a vocation à s'inscrire à moyen terme au sein d'une plateforme de réemploi de matériaux du BTP de dimension régionale (Est-Occitanie), dont l'installation sur la zone d'activité Oze du Bosc (à quelques dizaines de kilomètres de Lodève) est prévue à l'horizon 2024-25. Avec en son sein un important espace de stockage, cette plateforme accueillera des entreprises et associations dont l'activité est en lien avec le réemploi de matériaux, ainsi qu'un centre de formation. **LGC EI a déjà des liens avec d'autres acteurs de cette filière de réemploi de matériaux du bâtiment en cours de structuration, avec** la création d'un réseau d'acteurs de dimension régionale.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Au coeur de cette plateforme, LGC EI souhaite se développer autour de plusieurs activités-socles, avec pour objectif de réemployer 200 tonnes de matériaux par an :

- une **activité de collecte** des matériaux déposés par les professionnels. LGC développe avec l'entreprise lodévoise Rouvier, spécialisée dans la démolition et gestionnaire d'une déchetterie privée, un partenariat autour du gisement de ressources.
- **Un atelier de valorisation**: traitement des matériaux, de nettoyage, d'évaluation de la qualité, de reconditionnement, de réparation, de transformation pour réutilisation. Il offrira aussi un service de découpe sur mesure (service attractif, non proposé sur le territoire et favorisant la réduction des déchets et favorisant le réemploi)
- **un magasin** de vente de matériaux
- **Un centre d'innovation**, recherche et développement, travaillant à imaginer, tester et proposer des solutions nouvelles de réemplois. En capacité de réaliser des diagnostics déchets et ressources. Potentiellement à même de proposer des formations à terme.
- **Une prestation de diagnostic ressources** en amont d'un chantier de démolition nous interviendrons en réalisant un diagnostic ressource : lister tous les éléments qui nous semblent possibles de démonter en vue d'un réemploi. Ce diagnostic est une prestation à part entière.
- **Une prestation de déconstruction préservante :** intervention avant démolition et idéalement suite à un diagnostic ressource, une équipe intervient pour démonter proprement les éléments. Ils alimenteront le stock de la Grande Conserve ou seront mis de côté, en vue d'un réemploi sur le même chantier. L'intervention sur des grands chantiers de déconstruction est notamment projetée en étroite collaboration avec l'association MRBC implantée à Montpellier.
- la formation des employés en insertion : l'encadrant technique se positionne pour intégrer en tant que formateur la 1ere session de la formation "Technicien en Valorisation des Ressources du Bâtiment", Inscrite au RNCP (code 34907), qui est prévue de débuter sur la région Occitanie, en 2022.

Afin de tester et de développer de nouveaux produits, l'EI pourra sous-traiter certaines activités à l'EBE, notamment les plus consommatrices de main d'œuvre - main d'œuvre que LGC EI ne peut embaucher directement tant que les débouchés commerciaux ne sont pas établis. L'EBE, par son modèle économique, sera en mesure de réaliser ces activités émergentes, non (ou non-encore) soutenables économiquement aux conditions de financement de l'emploi de l'EI.

Deux catégories d'activités à réaliser en sous-traitance pour LGC EI par l'EBE Transition Écologique en Lodévois sont notamment projetées :

- **une prestation de démantèlement de fenêtres**

La Grande Conserve participe depuis plus d'un an à la création d'une filière pour que les menuiseries en fin de vie ne soient plus enfouies. Le groupe de travail est essentiellement composé d'entreprises de menuiseries aveyronnaises mais vise un marché régional. L'objectif est de traiter 60 000 châssis en 2025.

Tout en étant portée par LGC EI, cette activité a vocation à être sous-traitée de manière pérenne à l'EBE. En effet, l'activité est fortement consommatrice de main d'oeuvre et il est peu probable, sauf en cas de recours à des machines au coût élevé permettant d'automatiser le processus, que le chiffre d'affaires issu de cette activité suffise à rémunérer une main d'oeuvre aux conditions économiques de l'EI, et encore moins à celles d'une entreprise standard.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Dans le cadre de cette activité, LGC EI demeurera en charge de l'étude du projet, de la construction du partenariat avec les entreprises régionales de menuiserie de la région, du développement du modèle et des moyens logistiques, et de la maîtrise d'œuvre du processus global. La prestation sous traitée à l'EBE portera sur l'activité de démantèlement de fenêtres en elle-même, réalisée au sein des ateliers de l'EBE par des salariés de l'EBE, accompagnée par un référent de LGC en lien avec l'encadrement technique propre de l'EBE. Pour l'EBE l'activité consistera à réceptionner les menuiseries en fin de vie, à les trier, à réorienter vers La Grande Conserve celles qui peuvent être revendues en l'état, et à démanteler les autres. Le démantèlement consiste à casser le verre pour le dissocier du cadre. Les matériaux sont ensuite stockés et massifiés pour être traités dans les filières de recyclage ad hoc (verre, bois, PVC, alu), sachant que certains matériaux démantelés pourront également faire l'objet d'une activité de réemploi dans le cadre de l'atelier de réparation-transformation par ailleurs construit par l'EBE. Une étude est actuellement menée par LGC EI et ses partenaires pour mettre en place le process le plus adapté. Par exemple, le verre demande une attention particulière : d'une part pour les risques de blessures et d'autre part car il doit rester « propre » pour être refondu par Saint Gobain. Cette activité permettra de créer, à l'horizon 2024, environ 8 ETP au sein de l'EBE.

- **des prestations de transformation des ressources récupérées**

De nombreuses ressources issues du bâtiment ne sont pas récupérables en l'état. Pour être réemployées, ces dernières doivent faire l'objet d'une intervention de redimensionnement voire de transformation plus complexe.

LGC EI projette ainsi de créer une offre innovante de matériaux de construction issus du réemploi, ayant fait l'objet d'une transformation (redimensionnement, etc..)

LGC EI projette ainsi de lever des marchés en réemploi auprès des maîtres d'oeuvres (architectes, constructeurs, etc) et de maîtres d'ouvrage (marché public, entreprises privées…) sur la base de propositions innovantes en réemploi pour des chantiers de construction. Dans un premier temps, LGC EI sous-traitera à l'EBE la production en série d'objets/matériaux de constructions (ex : 350m2 d'élément de dallage de sol en tuiles recyclées, prévu pour un chantier en Juin 2022). Dans l'éventualité où le marché s'est suffisamment développé (pérennisation et accroissement de la demande), l'EI pourra réinternaliser cette activité dans le cadre de son propre atelier.

La sous-traitance à l'EBE a ainsi vocation à permettre l'émergence de nouveaux marchés au sein de la filière de réemploi BTP, économiquement soutenables aux conditions de l'EI voire, par la suite, aux conditions d'une entreprise standard. Cela permettra la structuration, à l'échelle de l'Est-Occitanie, d'une filière économique de réemploi BTP, créatrices d'emploi standards, offrant des débouchés vers le marché de l'emploi standard aux salariés en insertion au sein de LGC EI.

Du côté de l'EBE, cette activité de sous-traitance s'appuiera sur les ressources du pôle "réemploi", et notamment celles de son atelier. Les prestations réalisées par l'EBE en sous-traitance correspondront ainsi à des compétences que les salariés de l'EBE développent par ailleurs en son sein. Contrainte par les limites territoriales fixées aux activités des EBE dans le cadre de TZCLD Lodève, l'EBE a toutefois vocation à demeurer un acteur important de cette filière émergente, par la possibilité qu'elle offre de tester la viabilité de nouvelles opportunités de marchés. En outre, à moyen terme, la croissance d'une filière de réemploi bâtiment à l'échelle régionale, autour d'une plateforme implantée à proximité de Lodève, offrira aux salariés de l'EBE des opportunités de mobilité professionnelle vers des emplois

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

standards, mieux rémunérés, en cohérence avec des compétences qu'ils ont acquis dans le cadre de l'EBE.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.2.5.2. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel

Missions	réparation, transformation, production	Démantèlement de fenêtres	Total ETP
2022	Ateliers de menuiserie (reparation de meubles, creation à partir bois de récuperation) .Ateliers ferronnerie (création, sous traitance LGC EI) atelier de maçonnerie (sous traitance pour la grande conserve EI).	L'activité première est l'aménagement de l'atelier, de la zone de réception des containers de fenêtre, et de la zone de stockage des matériaux démantellés. Et démarrage d'activité	
	Locaux, petit équipement d'atelier, materiel de manutention, vehicule utilitaire, formation technique, habilitaion éléctrique, SST, gestes et postures.	Création de l'atelier avec 2 tables de découpe. Formation de 4 techniciens : à la sélection des fenêtres, à la casse et à la découpe du verre.	
	2 ETP	2 ETP	**4 ETP**
2023	IDEM	Traitement prévu de 3000 fenêtres par mois	
	IDEM	IDEM	
	4ETP	4 ETP	**8 ETP**
2024	IDEM	Traitement de 4000 fenêtres par mois	
	IDEM	IDEM	
	8 ETP	8 ETP	**16 ETP**
2025	IDEM	Traitement de 4500 fenêtres par mois	
	IDEM	IDEM	
	12 ETP	10 ETP	**22 ETP**
2026	IDEM	Traitement de 5000 fenêtres par mois	
	IDEM	IDEM	
	12 ETP	10 ETP	**22 ETP**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

12.2.6. Prévisionnels activités de réemploi de matériaux et d'objets

	2022		2023		2024		2025		2026	
Chiffre d'affaires										
Toutes ventes ressourcerie généraliste	*Ventes d'objets réempoyés : 2 euros TTC par kg soit 1,65 euros HT, 20 Tonnes*	33000	*40 tonnes à 2 euros la tonnes soit 1,65 euros HT*	66000	*45 tonnes à 2 euros soit 1,65 euros HT la tonnes*	74250	*50 tonnes à 2 euros la tonnes soit 1,65 euros HT*	82500	*60 tonnes à 2 euros la tonnes soit 1,65 euros HT*	99000
Prestations de collecte encombrants Ville de Lodève	*prestation pour la Ville de Lodève (20 interventions par mois à 40 Euro l'intervention (soit 32 HT)*	3840	*prestation pour la Ville de Lodève (20 interventions par mois)*	7680	*prestation pour la Ville de Lodève (21 interventions par mois*	8064	*prestation pour la Ville de Lodève (21 interventions par mois)*	8064	*prestation pour la Ville de Lodève (21 interventions par mois)*	8064
Participation des particuliers au services encombrants	*120 interventions à 10euros (8 euros HT)*	960	*240 Interventions*	1920	*252 Interventions*	2016	*252 Interventions*	2016	*252 Interventions*	2016
Prestation vide maison particuliers	*1 intervention par mois à 120 euros (soit 96 euros HT*	576	*24 Interventions (2 interventions par mois à 120 euros HT (150 TTC)*	2880	*36 Interventions (3 interventions par mois à 120 euros HT (150 TTC)*	4320	*48 Interventions (4 interventions par mois à 120 HT*	5760	*48 Interventions (4 interventions par mois à 120HT*	5760
Ventes électroménagers de réemploi	*10 machines par mois à 80 euro TTC soit 64 HT la machine en moyenne*	3840	*10 machines par mois*	7680	*15 machines par mois à 80 EurosTTC soit 64 HT la machine en moyenne*	11520	*15 machines par mois à 80 EurosTTC soit 64 HT la machine en moyenne*	11520	*15 machines par mois à 64 Euros HT la machine en moyenne*	11520
Ventes textiles de réemploi + création à partir 2023	*2 tonnes à 2 euros le kilo (soit 1.65 HT)*	3840	*4 tonnes + 200 de création par mois*	9000	*4 tonnes à 1.65 euros le kilo + 250 HT de création par mois*	9600	*4,5 tonnes à 1.65 euros le kilo + 320 de création par mois*	11265	*4.5 tonnes à 1.65 euros le kilo + 320 de création par mois*	11265
Ventes produits transformation-production	*150 euros TTc soit 120 HT par mois*	720	*200 Euros HT par mois*	2400	*240 HT Euros par mois*	2880	*300 HT Euros par mois*	3600	*330 Euros HT par mois*	3960
Prestations sous-trantance pour LGC	*Fabrication de dalles de sol en tuilles*	2000	*Idem*	2000	*Idem*	2000	*Idem*	2000	*Idem*	2000

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Prestation démantèlement de fenêtre pour LGC	*12000 fenêtres à 1.5 euros (soit 1.05 HT*	12600	*3000 fenêtre par mois*	27800	*4000 fenêtre par mois*	50400	*4500 fenêtre par mois*	56700	*5000 fenêtre par mois*	63000
Prestations de formation et sensibilisation	*1 formation à destination des professionnels 2000TTC 1600 HT*	1600	*3 formations*	4800	*3 formations*	4800	*3 formations*	4800	*3 formations*	4800
total CA		62976		132160		169850		188225		211385
Subventions en contrepartie d'une activité d'utilité territoriale										
Subvention Ville de Lodève		2000		2000		2000		2000		2000
Subvention Syndicat Centre Hérault		7000		7000		7000		7000		7000
total subventions	9000		9000		9000		9000		9000	
Achats consommés de matières et marchandises										
• Achat de prestations de services (ex sous traitance travaux agricole/formation)		1500		4000		5000		5000		5000
• Fournitures non-stockables (eau, éléctricité...)		3500		5000		5000		5000		5000
• Carburant		2000		3000		3500		3500		3500
• Fourniture d'ateliers		3500		5000		6000		6000		6000
• Fournitures administratives		1000		1500		1500		1500		1500
• Matériel et petit équipement		19000		8000		11000		6000		6000
• EPI (vêtement et protection de travail)		7200		10000		12500		12500		12500
total achats	37700		36500		44500		39500		39500	
Marge brute	34276		104660		134350		157725		180885	

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.3. Activités de production agricole et de valorisation des espaces naturels

Les points-clé :

- Une activité de production maraîchère sur 2ha de terrain valorisés en bio-intensif, avec une vente principalement à La Rouvière EBE (transformation) et à des particuliers strictement sous conditions de ressource = 2 débouchés non solvables hors des conditions de l'expérimentation, pas de concurrence aux producteurs locaux
- Une activité de production arboricole bio, par la remise en culture de vergers à l'abandon et/ou mis à bail par leurs propriétaires, fortement consommatrice en main d'œuvre et dont la production est faiblement rentable aux conditions du marché
- Une activité de maraîchage à façon, sur les surfaces cultivables de particuliers, institutions, entreprises propriétaires, portant sur un service spécifique, non-proposé par les professionnels du territoire
- Une activité de valorisation des espaces naturels d'institutions et de particuliers, qui s'inscrit en complément de la prestation d'entretien des espaces naturels réalisée par CAPDIFE Croix-Rouge Insertion sur le territoire du Lodévois & Larzac, dont le maintien est assuré dans le cadre du CLE
- Une activité destinée à être portée par le pôle « Production alimentaire et valorisation des espaces naturels », dont l'organisation globale est présentée dans la partie suivante.

12.3.1. Activités de production maraîchère

12.3.1.2. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

Dans le cadre de TZCLD Lodève, une activité de production agricole locale sera développée sur une surface de 1,5 ha en maraîchage bio-intensif, pour une production visée de 50 tonnes/an.

Afin de ne pas concurrencer les producteurs existants, cette production n'aura donc pas pour débouché le marché de la vente de légume au détail aux particuliers.

Son principal débouché est la vente à destination de l'EBE La Rouvière, qui utilisera ces produits dans le cadre de son activité de transformation alimentaire (voir par ailleurs). Ainsi, l'activité "Production maraichère" de l'EBE transition alimentaire pourra écouler majoritairement sa production tout en permettant à l'EBE La Rouvière de bénéficier d'un approvisionnement sécurisé et de qualité.

Cela ne fera pas concurrence aux autres producteurs locaux, sachant que l'offre en légumes frais est globalement très inférieure à la demande, et que les producteurs locaux écoulent la totalité de leur production dans le cadre d'une vente au détail sur les marchés ou via des points de ventes mutualisés à des prix plus élevés.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

En complément ponctuel, un autre débouché est envisagé, celui de la vente à des particuliers, strictement réalisée sous conditions de ressources, afin d'assurer une non-concurrence avec les producteurs locaux. L'objectif est de rendre accessible une production locale et une alimentation saine aux personnes dont les ressources financières sont limitées, et ne pouvant y avoir accès aux prix du marché. Cette vente est envisagée sous forme de paniers, avec une accessibilité en fonction du quotient familial.

12.3.1.3. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel

Missions			Total ETP
2022	Installation sur site : serres, irrigation, clôtures, etc... Amendement (compost)	Design de l'unité de production (plans d'implantation des serres, plan du système d'irrigation, des clôtures, accès, etc...)	
	Serres, matériel d'irrigation, matériel de clôture, motocullteur, outils à main, location pelleteuse, véhicule utilitaire	Secrétariat et moyens de communication	
	6,4 ETP	1,6 ETP	**8 ETP**
2023	Mise en production partielle Poursuite de l'installation	Commande des intrans, gestion des plannings, des commandes	
	Matériel de semis Matériel de récolte Outillage et matériel supplémentaire	Secrétariat et moyens de communication	
	6,4 ETP	3,2 ETP	**9,6 ETP**
2024	Production Finalisation de l'installation	Idem	
	Matériel de culture supplémentaire	Idem	
	6,4 ETP	3,2 ETP	**9,6 ETP**
2025	Production	Idem	
	Outil de production finalisé	Idem	
	6,4 ETP	3,2 ETP	**9,6 ETP**
2026	Idem		
	Idem		
	6,4 ETP	3,2 ETP	**9,6 ETP**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.3.2. Activités de production arboricole

12.3.2.1. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

De manière globale, l'offre en fruits est très inférieure à la demande du territoire. Quelques rares producteurs locaux vendent des fruits au détail, et dans des volumes extrêmement faibles au regard de la demande. En raison de la difficulté agronomique de produire sans pesticides en arboriculture, et conséquemment par la faible rentabilité d'une production de ce type, l'offre en fruits certifiés AB est anecdotique. Une telle offre ne serait donc pas en concurrence avec l'existant.

Dans le cadre de TZCLD, une activité de production arboricole est ainsi envisagée. Il s'agira principalement de remise en état des vergers à l'abandon (oliveraies, châtaigneraie, ceriseraies, autres) et mis à bail par leurs propriétaires (collectivités, privés). Une telle activité réclame une main d'œuvre importante mais des investissements réduits.

Cependant, la remise en état de vergers nécessite du temps, la production arboricole sera effective après au minimum 2 ans pour les oliveraies, 7 ans pour les châtaigneraies. Les premières années, ce serait donc essentiellement la vente des produits à base d'olive (à commencer par l'huile d'olive) qui permettrait de dégager des recettes. L'EBE La Rouvière pourrait, comme pour les produits issus du maraîchage, absorber cette production.

12.3.2.2. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel

Missions		
2022	*Activité non lancée*	
2023	Identification de vergers délaissés Contact avec les propriétaires Signature de conventions Gestion plannings Achat intrans	Remise en culture des premiers vergers contractualisés : défrichage, amendement, taille, remise en culture
	Secrétariat et moyens de communication (en commun avec actvité maraîchage)	Véhicule transport équipe Outillage de débroussaillage Outillage de culture Intrans
	mutualisé	3,2 ETP
2024	Idem	Idem
	Idem	Idem
	mutualisé	4,8 ETP
2025	Idem	Idem
	Idem	Idem
	mutualisé	4,8 ETP
2026	Idem	Idem

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	Idem	Idem
	mutualisé	4,8 ETP

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.3.3. Le maraîchage à façon

12.3.3.1. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

De nombreux particuliers, entreprises, institutions disposent de surfaces cultivables mais n'ont pas le temps ou les compétences pour les exploiter. C'est un service très spécifique qui n'est proposé par aucun professionnel du secteur.

Le « Pôle production agricole et valorisation des espaces naturels» de l'EBE leur proposera un service de mise en culture de leurs surfaces non cultivées. Les produits seront directement utilisés par les propriétaires des terrains. Au delà du bénéfice direct en légumes, les entreprises et institutions pourraient tirer de l'appel aux services de l'EBE une plus-value en terme d'image (production locale, bio, par une entreprise de l'ESS, préoccupation pour la qualité de vie des salariés, etc.) ce qui rendra ce service de maraîchage à façon attractif pour ces organisations.

12.3.3.2. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel

Missions		
2022	*Activité non lancée*	
2023	Prospection et suivi clients Gestion des plannings Achat intrans	Maraîchage à façon chez les clients par une équipe de 2 personnes
	Secrétariat et moyens de communication (en commun avec actvité maraîchage)	Véhicule Outillage de cullture
	mutualisé	1,6 ETP
2024	Idem	Création d'une 2e équipe de 2 personnes
	Idem	Idem
	mutualisé	3,2 ETP
2025	Idem	Idem
	Idem	Idem
	mutualisé	3,2 ETP
2026	Idem	Idem
	Idem	Idem
	mutualisé	3,2 ETP

DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.3.4. La valorisation des espaces naturels

12.3.4.2. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

Au-delà des surfaces cultivables en maraîchage, particuliers, entreprises et institutions sont propriétaires de zones naturelles qu'elles sont dans l'obligation d'entretenir.

Leur sera proposé un service permettant une mise en valeur de ces surfaces grâce à l'implantation d'arbres fruitiers après débroussaillage et nettoyage. A terme, ces produits seront soit directement utilisés par les propriétaires des terrains, soit distribués aux bénéficiaires des productions légumières.

Ce service de valorisation agricole d'espaces naturels n'existe pas localement. Il s'inscrit en complémentariaté avec l'activité d'entretien des espaces verts de Capfdife-Croix Rouge Insertion, actuellement mobilisée par la CC Lodévois et Larzac, et dont il le maintien a été acté dans le cadre du CLE.

12.3.4.3. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel

Missions		
2022	*Activité non lancée*	
2023	Prospection de clients, identification des zones d'intervention possible et contractualisation avec les propriétaires	
	Secrétariat et moyens de communication (en commun avec actvité maraîchage)	
	mutualisé	
2024	Gestion des plannings Achat intrans Prospection et suivi clients	Chantiers de débroussaillage, plantation de fruitiers sur les parcelles contractualisées
	Secrétariat et moyens de communication (en commun avec actvité maraîchage)	Véhicule de transport de l'équipe Outillage de cullture
	mutualisé	4,8 ETP
2025	Idem	Idem
	Idem	Idem
	mutualisé	4,8 ETP
2026	Idem	Idem
	Idem	Idem
	mutualisé	4,8 ETP

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

12.3.5. Prévisionnels activités de production alimentaire et de valorisation des espaces naturels

	2022	2023		2024		2025		2026	
Chiffre d'affaires									
Vente de légumes et fruits		*400 kg sur 25 semaines à 1,5€TTC/kg en moyenne soit 1,42 euros HT (5,5%TVA)*	14200	*600 kg sur 50 semaines à 1,5€TTC/kg en moyenne soit 1,42 euros HT (5,5%TVA)*	42600	*800 kg sur 50 semaines à 1,5€TTC/kg en moyenne soit 1,42 euros HT (5,5%TVA)*	56800	*1000 kg sur 50 semaines à 1,5€TTC/kg en moyenne soit 1,42 euros HT (5,5%TVA)*	71000
Vente prestation de service		*500m2 contractualisés à 20€/m2 soit 16,7 euros HT*	8350	*1000m2 contractualisés à 20€/m2 soit 16,7 euros HT*	16700	*2000m2 contractualisés à 20€/m2 soit 16,7 euros HT*	33400	*2000m2 contractualisés à 20€/m2 soit 16,7 euros HT*	33400
Valorisation espaces naturels				*2000m2 contractualisés à 5€/m2, soit 4,17 euros HT*	8340	*2000m2 contractualisés à 5€/m2, soit 4,17 euros HT*	8340	*4000m2 contractualisés à 5€/m2, soit 4,17 euros HT*	16680
total CA			22550		67640		98540		121080
Subventions en contrepartie d'une activité d'utilité territoriale									
total subventions	0	0		0		0		0	
Achats consommés de matières et marchandises									
• Achat de prestations de services (ex sous traitance travaux agricole/formation)	3000	1000		1000		1000		1000	
• Fournitures non-stockables (eau, éléctricité...)	100	400		500		500		500	
• Carburant	1000	7350		13000		13000		13000	
• Fourniture d'ateliers	3000	16400		25000		25000		25000	
• Fournitures administratives	2000	2000		3000		3000		3000	
• Matériel et petit équipement	13500	13900		17000		17000		17000	
• EPI (vetement et protection de travail)	1200	2300		4100		2200		2200	
	23800	43350		63600		61700		61700	

VERSION TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Marge brute	-23800	-20800	4040	36840	59380

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.4. Activités solutions de proximités zéro déchets

Les points-clé :

- Une activité d'accompagnement des habitants à la réduction et au tri des déchets organiques, très peu triés et peu collectés actuellement, et en complémentarité opérationnelle avec le « service collecte » de la collectivité compétente

- Une activité de gestion de composteurs de quartier, aujourd'hui gérée par l'association locale Terre En Partage avec l'appui des services techniques communaux, et transférée, avec l'accord du Conseil d'administration de l'association, à l'EBE pour être développée.

- Une activité auprès des petits commerçants et restaurateurs de récupération des denrées impropres à la vente mais encore consommables avec livraison aux structures d'aide alimentaire locales et de collecte des déchets organiques, actuellement non-réalisée et répondant à un besoin important sur le territoire.

- Une activité de compostage des déchets alimentaires sur une micro-plateforme, visant à expérimenter la relocalisation d'une partie de l'activité de compostage des déchets alimentaires, actuellement réalisée à une échelle supra-territoriale

- Une activité développée au sein d'un pôle intitulé « Solutions de proximité zéro déchet », et qui reposent sur un principe : intervenir au plus proche de la source de production des déchets, et construire des solutions avec les producteurs de déchets permettant de réduire ou de valoriser les déchets produits. Par zéro déchets nous entendons l'ensemble des pratiques qui permettent de réduire les déchets (consommation responsable, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi…) ou de les valoriser (don, tri des emballages, compostage, alimentation animale...).

- Une activité construite de manière très concertée avec les collectivités en charge des déchets : la CCLL responsable de la collecte, et le SCH responsable du tri et de la valorisation des déchets. Des études diagnostic sont actuellement en cours pour évaluer les gisements de déchets et leur gestion actuelle sur le territoire. Les résultats de ces études devraient arriver au printemps 2022, juste à temps pour que nous puissions les intégrer et construire ensemble des réponses adaptées avec les moyens offerts par l'EBE.

VERSION DE TRAVAIL

12.4.1. Activités de valorisation des déchets des particuliers en centre ville

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.4.1.2. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

- sensibilisation des habitants à la réduction et au tri des déchets

Un pari est réalisé à travers ces activités : celui d'affirmer que si les citoyens ne sont pas exemplaires sur leur gestion des déchets, c'est qu'ils ne se sont jamais vraiment intéressés à la question ou que leur compréhension de la problématique est trop imprécise pour qu'ils puissent avoir le désir d'agir. Notre ambition est donc d'aller vers les habitants, de prendre le temps de les rencontrer, de trouver des façons multiples d'éveiller leur intérêt pour la thématique, de leur expliquer les rouages de la gestion des déchets sur notre territoire et les possibilités d'actions de chacun, et de construire avec eux des solutions qui leur conviennent pour aller ensemble vers le zéro déchets.

Ce travail de terrain ne va pas être facile. Les salariés de l'EBE devront être solidement formés pour à la fois maîtriser les problématiques déchets (et porter en eux le « feu du désir de changement »), et être capables de faire face à des situations sociales parfois délicates ou difficiles. Nous envisageons pour cela de les faire travailler en collaboration et avec le soutien des équipes de médiateurs sociaux et du centre social municipal. Ils auront une mission d'éducation populaire à réaliser par rapport à la gestion des déchets, mais seront là aussi indirectement pour recueillir les besoins, les envies, et les transmettre aux bonnes instances, pour aller vers un mieux-être et un mieux vivre ensemble des lodévois.

Nous présentons ici essentiellement les actions à prévoir pour la valorisation des déchets organiques (déchets de table et de cuisine des particuliers), mais il est évident que les personnes qui interviendront auprès des habitants auront aussi une action de sensibilisation sur la réduction et le tri de l'ensemble des déchets.

Le tri et la collecte des déchets alimentaires des particuliers sont inégalement réalisés sur le territoire, avec de fortes lacunes à l'échelle du cœur de ville de Lodève. Dans le cadre du tri sélectif, des bacs verts sont à disposition des habitants dans l'espace public pour la récupération de leurs déchets alimentaires. Ce mode de tri et de collecte fonctionne relativement bien en zone d'habitat dispersé ou individuel, où chaque foyer dispose de son propre bac vert, mais il fonctionne plutôt mal en cœur de ville de Lodève, où les bacs verts sont sous-utilisés : ce sont des bacs collectifs fermés à clé pour que les apports de déchets alimentaires ne soient pas mélangés à d'autres apports, mais alors se pose la question de où trouver la clé, par ailleurs les clés se coincent souvent, et surtout les bacs verts sont relevés de manière irrégulière. Ils sont collectés au mieux 1 fois par semaine seulement, et à certains endroits ne sont pratiquement plus collectés du tout. De surcroît, les bacs verts sont peu nettoyés par les agents de la CCLL, ce qui rend leur utilisation assez désagréable pour les quelques habitants qui les utilisent.

Si la totalité des déchets alimentaires des 3500 habitants du cœur de ville de Lodève était récupérée cela représenterait environ 250 T de biodéchets (les déchets fermentescibles représentent en moyenne 30 % des ordures ménagères, soit 71,4 kg par habitant/an (selon données Ademe pour le pourcentage et rapport d'activité 2019 du Syndicat Centre Hérault pour la quantité d'OM collectée/habitant en Lodévois et Larzac)).

En complément des bacs verts, 9 composteurs de proximité ont été installés à Lodève qui permettent de valoriser les déchets de 20 à 30 foyers en moyenne par composteur (3 à 5 t/an)

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

soit environ de 430 personnes sur le centre ville de Lodève (12 % des déchets alimentaires produits).

Pour couvrir l'ensemble du centre-ville il faudrait pouvoir installer et suivre plus de 70 composteurs du même type ce qui est irréalisable ne serait ce que au regard de la difficulté à trouver des emplacements dans un centre historique aux espaces très contraints.
Les composteurs constituent un outil remarquable d'animation-sensibilisation mais un outil de valorisation des déchets alimentaires nécessairement complémentaire d'une autre solution.

L'enjeu est ainsi de coupler développement de la sensibilisation au tri des déchets alimentaires et transformation-facilitation des modes de collectes. La solution ici proposée consiste à déployer un mode de collecte supplémentaire, au plus près des habitants, et une démarche sensibilisation-animation de quartier concernant les pratiques de tri des déchets ménagers.

D'une part, la collecte des déchets alimentaires des particuliers, pour gagner en efficacité, sera réalisée dans le cadre d'une collecte régulière, 2 à 3 fois par semaine, de bioseaux dont chaque foyer sera équipé, lorsqu'il ne l'est pas déjà. En s'appuyant sur des petites charrettes à tirer en marchant, les bioseaux seront collectés et remplacés deux fois par semaine et leur contenu versé dans les bacs verts. Avec l'accroissement prévisionnel des apports des particuliers, la collecte des bacs verts devra donc être plus fréquente. Si on suppose que sur les 250 t de déchets alimentaires produits par an en centre ville, 50 t sont valorisés par les composteurs de quartier, il restera 200t/an de déchets alimentaires à collecter correspondant à 400 000 litres/an, soit 64 bacs de 120 l/semaine, soit 3 à 4 collectes par semaine des 20 bacs de 120l existants en centre ville.

Au total, 12 salariés de l'EBE seront mobilisés sur cette action, organisés en 4 équipes de 3 personnes réparties sur 4 sous quartiers du centre ville (en essayant autant que faire se peut d'avoir une diversité dans l'équipe en sexe, âge et si possible origine, de façon à pouvoir aborder le plus aisément toutes catégories de population).
Ils seront formés comme des ambassadeurs « zéro déchet» et outillés pour prendre en charge la sensibilisation des habitants de leur quartiers-ilots. Leur principal objectif sera ainsi de faire adhérer le maximum d'habitants au premier geste de tri, en facilitant ensuite leur collecte dans une modalité plus individualisée. Nous pouvons imaginer un affichage par quartier du tonnage de déchets alimentaires collectés ou valorisés, de façon à créer une petite émulation entre équipe, et rendre visible l'effort collectif de tri.

Les bacs-verts seront également « habillés », insérés dans des caches poubelles design avec trappes et bien distingués des poubelles classiques. Ils seront des « points d'apports volontaires » ; sensibilisé en amont aux usages, chaque foyer sera doté d'un « bioseau » (7l ou 10l).

L'acheminement des déchets des bacs verts à la plateforme de compostage sera réalisée par les agents du service collecte de la CCLL avec leur camion adapté, sachant qu'actuellement, les biodéchets récupérés auprès des particuliers via les bacs verts sont acheminés par les agents de la CCLL à la plateforme de compostage d'Aspiran, géré par le Syndicat Centre Hérault, qui couvre le territoire de l'ensemble du Pays Cœur d'Hérault (3 communautés de communes).
L'enfouissement des déchets représente un coût important pour la collectivité avec de surcroît une TGAP qui va en augmentant. De plus, actuellement, l'acheminement des biodéchets collectés vers la plateforme de compostage d'Aspiran demande une logistique importante et de nombreux kilomètres parcourus en camion.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

L'EBE projette, à moyen terme (horizon 2024-25), grâce à la mise en place de modes de collectes facilitants et à une action de sensibilisation-accompagnement des ménages, de collecter ou valoriser localement les 250T de déchets alimentaires des 3500 habitants de Lodève.

- gestion des composteurs de quartier

Cette activité consiste en un suivi et gestion des 9 composteurs partagés permettant à ce jour de valoriser environ 12 % des déchets alimentaires produits en centre ville

L'équipe des 12 personnes « brigade du centre ville » de l'EBE sera également formée sur le suivi des composteurs de quartier, utilisés comme outils pédagogiques (animation avec les écoles au moment du tamisage du compost) pour sensibiliser les habitants à la « deuxième vie » de leurs déchets, et permettant de valoriser 10 à 20 % des déchets alimentaires produits en coeur de ville.

Aujourd'hui le suivi et la gestion de ces composteurs impacte lourdement le service espace vert communal et l'équipe de l'association Terre en partage, avec le personnel formé de l'EBE, ce suivi et cette gestion sera géré en interne, en synergie avec les habitants bénévoles mobilisés.

Actuellement, 9 composteurs de proximité sont installés ou en cours d'installation en cœur de ville de Lodève : 5 sont la propriété du Syndicat Centre Hérault, que le SCH gère en partenariat avec les services espaces verts de la VLD pour les apports de broyat et les vidages, et 4 sont la propriété de la CCLL, et posés/lancés par l'association Terre en partage, avec une petite subvention de la ville pour payer le travail de suivi de TEP (apport de broyat et vidage par Terre en partage qui a investi dans une remorque).

La formation des bénévoles demande un investissement important et le turnover des bénévoles est un frein, il y a un vrai enjeu de stabiliser cette mission si le nombre de composteurs à Lodève s'étend. Un enjeu identifié est d'harmoniser et de consolider les modalités de gestion des composteurs de proximité, actuellement un peu complexe et pas toujours optimisées et peu lisibles par les habitants usagers. Et cela d'autant plus que de nouveaux composteurs pourraient encore être installés, pour monter jusqu'à un nombre total de 15 composteurs dans la ville, notamment à proximité des logements sociaux, en lien avec les deux bailleurs sociaux (partenariat initié en 2021 avec Erilia et Hérault Logement). .

Cette mission gestion des composteurs se décompose en plusieurs tâches principales : l'animation du réseau des bénévoles référents de site et la coordination de leur actions avec celle des employés de l'EBE (on aura encore des habitants bénévoles motivés s'investir sur le suivi de leur composteurs, tous ne sont pas à la recherche d'un emploi) qui sera assuré par le coordinateur de l'EBE sur cette action , l'apport du broyat dans les composteurs une fois par semaine, le transfert et le vidage des bacs selon une régularité à définir (aujourd'hui, c'est fait une fois par mois, à raison de 3 composteurs en une demie journée, du fait du remplissage rapide des composteurs, mais cela ne permet pas de produire un compost à maturité, qui demande 3 mois de maturation au minimum ; les composteurs de quartier pourraient ainsi devenir des sas intermédiaires avec un compostage sur plateforme), et assurer une petite maintenance des bacs.

L'ambition avec l'EBE sera de proposer une gestion plus réactive et plus suivie des composteurs que celle qui est possible aujourd'hui avec les moyens des bénévoles et des

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

services communaux. Elle sera aussi d'impliquer davantage les bailleurs sociaux de façon à installer de nouveaux sites en pied d'immeuble (du fait du périmètre Politique de la ville les bailleurs sont exonérés de certaines taxes et en contrepartie ont l'obligation de mettre en oeuvre des projets d'intérêt citoyen). Pour atteindre un objectif à 3 ans de valorisation de 20 % des déchets alimentaires produits en centre ville, il faudrait pouvoir installer encore 6 composteurs, soit 2 par an de 2023 à 2026.

12.4.1.3. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel

Missions	sensibilisation des habitants à la réduction et au tri des déchets	gestion des composteurs de quartier	**pré-collecte des déchets alimentaires en porte à porte ou par immeuble**
2022	4 équipes de 3 personnes parcourant chacune un quartier du centre ville. Mise en place de l'action, formation des équipes, accent sur la sensibilisation des habitants au zéro déchet, objectif 50 tonnes de déchets alimentaires valorisés par compostage de quartier ou collectés fin 2022 soit 700 habitants impliqués (20% des 3500 habitants du centre ville). Suivi et gestion des 9 composteurs de quartier existants.		
	Formation des salariés de l'EBE à la fois sur le volet technique (les solutions zéro déchets en général et le compostage de proximité en particulier), et sur le volet communication (posture ou outils pour le porte à porte et la sensibilisation de rue). Partenariat fonctionnel avec le service collecte des biodéchets de la CCLL et soutien aux équipes des services sociaux de la commune. Accord de la CCLL et du Syndicat Centre Hérault pour confier à l'EBE la gestion des composteurs de Lodève. Petit matériel : remorque, charette à main, bioseaux, outis pédagogiques...		
	9,6 ETP		
2023	Développement de l'action, objectif 1750 habitants (50% du centre ville) dont les déchets alimentaires sont soit valorisés par compostage de quartier soit collectés. Suivi et gestion de 11 composteurs de quartier ou de pied d'immeuble		
	Poursuite des partenariats initiés, développement de nouveaux partenariats avec les bailleurs sociaux pour l'intallation de 2 nouveaux composteurs en pied d'immeuble		
	9,6 ETP		
2024	Développement de l'action, objectif 2800 habitants (80% du centre ville) dont les déchets alimentaires sont soit valorisés par compostage de quartier soit collectés. Suivi et gestion de 13 composteurs de quartier ou de pied d'immeuble		
	Poursuite des partenariats initiés, installation de 2 nouveaux composteurs en pied d'immeuble		
	9,6 ETP		
2025	Fin de développement de l'action, objectif atteint des 3500 habitants (100% du centre ville) dont les déchets alimentaires sont soit valorisés par compostage de quartier (20%) soit collectés (80%). Suivi et gestion de 15 composteurs de quartier ou de pied d'immeuble		
	Poursuite des partenariats initiés, installation de 2 nouveaux composteurs en pied d'immeuble		
	9,6 ETP		
2026	Le travail des équipes "zéro déchets" se concentre sur la précollecte des déchets alimentaires des habitants du centre ville et la gestion des 15 composteurs de quartier ou		

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	de pied d'immeuble. Au fil du temps d'autres actions "zéro déchets" auront pu être identifiées et accompagnées par les équipes (appui à l'achat de denrée en vrac, circuit de récupération anti gaspi pour les particuliers, ...)
	Poursuite des partenariats initiés.
	9,6 ETP

12.4.2. Activités de valorisation des restes ou invendus des petits commerçants et restaurateurs

12.4.2.2. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

- collecte des déchets des petits commerçants et restaurateurs

L'expérience des composteurs en centre-ville a montré l'intérêt de certains professionnels à utiliser ces équipements pour valoriser leurs biodéchets (fruits et légumes abîmés de l'épicerie, restes de repas ou épluchures du restaurant…). Malheureusement les composteurs de quartier ne sont pas assez grands pour recevoir des volumes de déchets de professionnels. Les bacs verts ne répondent pas vraiment à leur besoin non plus car se pose souvent la question de où ranger le bac vert pour qu'il n'apporte pas de nuisance, et aussi du rythme de collecte insuffisant.

Ainsi, la collecte des déchets alimentaires des petits restaurateurs est aujourd'hui peu ou mal réalisé (problèmes de stockage des bacs de collecte notamment). Des solutions au cas par cas pourraient être trouvées avec chacun, afin de proposer un service adapté à leur possibilité d'organisation, avec par exemple une pré collecte journalière à heure précise pour que les déchets de préparation ou de reste de repas ne restent pas sur place.

Une équipe de 3 personnes de l'EBE sera dédiée à l'accompagnement de ces professionnels pour construire avec eux des solutions qui leur conviennent pour trier et collecter ces déchets. Ce seront des solutions « sur mesure » pour chaque professionnel.

- lien avec les structures d'aide alimentaire ou les cantines associatives pour la récup anti gaspillage

Une attention sera portée à la réutilisation possible des denrées. Plutôt que de composter, tout ce qui est encore consommable sera soit transformé, soit donné aux structures lodévoises qui s'occupent de l'aide alimentaire. Un travail de mise en réseau des acteurs locaux autour de la solidarité alimentaire a été initié par Terre en partage depuis janvier 2021, avec des rencontres toutes les 6 semaines, et l'EBE pourra s'appuyer sur ce réseau.

12.4.2.3. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Missions	collecte des restes, invendus et déchets organiques des petits commerçants et restaurateurs	livraison des structures d'aide alimentaire ou des cantines associatives pour la récupération des denrées consommables
2022	*Prospection des professionnels intéressés, identification des bonnes solutions d'équipements, mise en place autant que possible d'une collecte journalière des restes alimentaires récupérables ou compostables. Objectif 20 % des petits professionnels collectés.*	
	Travail sur les synchronisations possibles entre les besoins des professionels et les contraintes organisationnelles des structures d'aide alimentaire ou les cantines associatives. Petit équipement type charette à main ou cycloporteur.	
	1,6 ETP	
2023	Développement de l'action, objectif 50 % des petits professionnels collectés.	
	idem	
	1,6 ETP	
2024	Consolidation de l'action, objectif 80 % des petits profesionnels collectés.	
	idem	
	1,6 ETP	
2025	Atteinte de l'objectif de 100 % des petits profesionnels collectés.	
	idem	
	1,6 ETP	
2026	L'équipe est entièrement mobilisée sur la collecte et la redistribution des denrées consommable, et fait le lien avec les équipes compostage pour les déchets organiques compostables. D'autres services pour accompagner les profesionnels vers le "zéro déchet" auraont pu être identifiés et mis en place.	
	idem	
	1,6 ETP	

VERSION

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.4.3. Activités de compostage

12.4.3.2. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

- L'expérimentation d'une micro-plateforme de compostage des déchets alimentaires du centre-ville

L'ambition est d'expérimenter la valorisation des déchets alimentaires collectés en centre-ville par du compostage de proximité.

En complément du développement des composteurs partagés en quartier et en bas d'immeuble (pouvant valoriser jusqu'à 20 % des déchets fermentescibles produits), cette activité vise à expérimenter une micro-plateforme de compostage de moins de 52t/an pour commencer à valoriser les 80 % restants.

L'association Terre en partage est en effet investie depuis plusieurs années dans le réseau Compost Citoyen national et Occitanie (la coordinatrice de TEP est administratrice du réseau national et a participé à la création du réseau régional), et à ce titre bénéficie des retours d'expériences de plusieurs projets pilotes actuellement en France sur la valorisation des biodéchets à l'échelle locale, intermédiaire entre les composteurs de quartier et les grosses plateformes semi industrielles.

Cette première micro-plateforme s'installera sur un site situé en contrebas de la déchetterie de Lodève, mis à disposition par la Ville de Lodève. Cette microplate-forme sera conçue selon un modèle expérimenté à Marseille par Olivier Aude, maître composteur en projet pilote chez les Alchimistes. Il s'agit de casiers en bois sur structure métallique à même le sol, ouverts sur le devant et le dessus. 3 casiers permettent de traiter les matières par lot en 6 mois (1 casier d'apport et 2 casiers de maturation). 3 autres casiers soit en ligne soit au dos des premiers dupliquent l'installation pour traiter les matières les 6 autres mois. La dimension des cellules est calculée pour recevoir à l'année 26 t, soit une demie tonne par semaine. Le casier d'apport est rempli en un mois, le second mois on remplit le casier d'apport de la deuxième ligne, le troisième mois on met en casier de maturation l'apport 1 pour le remplir à nouveau, etc…

Le coût de matériel nécessaire pour la fabrication d'une micro plateforme de ce type est peu conséquent : 1500 € (hors main d'oeuvre, 2 jours de travail nécessaire, qui pourra être réalisé par les membres de l'EBE, avec une prestation d'accompagnement au début de Olivier Aude pour le transfert de son projet pilote). Dans notre projet chaque micro-plateforme dupliquera le prototype pour arriver à traiter 52t/an. L'emprise au sol est de 52 m2 pour le prototype, soit 104 m2 par micro-plateforme pour nous, et 3000 € de matériel.

Le traitement des matières pourra être réalisé de manière entièrement manuelle dans un premier temps. Selon l'expérience de Marseille, il faut compter un peu moins de 2h pour 3 personnes pour traiter une livraison de 500 kg de biodéchets. Dans notre modèle nous aurons 2 à 3 livraisons par semaine pour collecter les 1T par semaine (300 à 500 kg par livraison).

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Il nous faudra pouvoir disposer d'une ressource suffisante en broyat (environ 15t/an pour traiter 52t/an de déchets alimentaires) pour équilibrer les apports et structurer les matières.

La méthodologie est la suivante :

- préparation au sol devant le casier d'apport d'un lit de broyat pour recevoir les matières à composter
- recouvrement du broyat par les matières
- tri des éléments non compostable si besoin
- décompaction des apports si besoin
- deuxième couche de broyat
- deuxième couverture avec les matières à composter
- répétition jusqu'à épuisement des matières à composter
- remontage à la fourche du "millefeuille" ainsi produit dans le casier d'apport
- nettoyage des récipients d'apport.

Une fois par mois, il faudra également transférer les matières du casier d'apport vers le casier de maturation 1, ou de maturation 1 vers maturation 2. Nous estimons cette opération à 2h pour 3 personnes également.

Le besoin en main d'oeuvre par microplateforme de 52t/an est donc estimé à 1 journée pour une équipe de 3 personnes, soit à 0,6 ETP.

Il faudra voir avec le service collecte de la CCLL comment les apports des matières collectées en centre ville pourront être livrées sur la micro plateforme (dans l'expérimentation de Marseille les matières étaient livrées en bac de 120 l, si c'est du vrac il faudrait pouvoir le déposer peu à peu et pas d'un seul coup…).

Cette micro-plateforme sera expérimentée dès le lancement de l'EBE. En partenariat avec le Syndicat Centre Hérault et la CC du Lodévois et Larzac, nous tirerons progressivement les leçons de cette expérimentation et nous verrons si ce modèle est le plus adapté ou si un autre type de process de compostage est à envisager pour ces déchets du centre-ville.

VERSION DE TRAVAIL

12.4.3.3. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel

Missions	compostage des déchets alimentaires en micro-plateformes	nettoyage des récipients de collecte	**broyage des déchets verts sur place**
2022	Un nouveau dispositif de compostage en micro-plateforme par cellule sera expérimenté. L'installation prévue permet de valoriser jusqu'à 52t de déchets alimentaires par an. Elle ne nécessite pas de demande d'agrément sanitaire et peut fonctionner en tout manuel.	Les récipients de collecte des déchets alimentaires sont de 2 types : les bioseaux de 7 ou 10 l et les bacs à roulette de 120l. Pour un meilleur confort des usagers, un nétoyage de ces récipients sera réalisé sur la micro-	La première année nous utiliserons du broyat fourni par la CCLL ou le SCH pour équilibrer le compost de déchet alimentaire. Des demandes de subventions auprès de l'Ademe et de la Région seront réalisée pour acheter un broyeur en année 2

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	Une équipe de 3 personnes sera mobilisée 1 jour par semaine la première année.	plateforme par l'équipe de 3 personnes sur place.	
	Disposer d'un terrain d'environ 300m2, plutôt plat, à proximité de Lodève pour installer cette micro-plateforme. Accord de la CCLL de nous déposer une partie des déchets alimentaires collectés à Lodève. Matériel pour construire les cellules (bois métal géotextile) et petit outillage (fourches, pelles, cisaille, thermomètres..).	Trouver une organisation fluide avec le service collecte de la CCLL et les équipes zéro déchets de l'EBE pour amener ces récipients sales et récupérer les propres. Disposer de l'eau et d'un espace de sèchage.	Pas de broyage en 2022. Don de broyat nécessaire pour équilibrer le compost de la micro-plateforme.
	0,4 ETP + 0,2 ETP référent d'équipe		
2023	idem	idem	idem
	idem	idem	idem
	0,4 ETP + 0,2 ETP référent d'équipe		
2024	idem	idem	idem
	idem	idem	idem
	0,4 ETP + 0,2 ETP référent d'équipe		
2025	idem	idem	idem
	idem	idem	idem
	0,4 ETP + 0,2 ETP référent d'équipe		
2026	idem	idem	idem
	idem	idem	idem
	0,4 ETP + 0,2 ETP référent d'équipe		

VERSION

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

12.4.4. Prévisionnels activités solutions zéro déchets

	2022		2023		2024		2025		2026	
Chiffre d'affaires										
Vente de légumes et fruits	*Prestations réalisées par la responsable et le coordinateur du pôle qui sont tous deux investis dans ces deux réseaux : mise en place des actions café compost et tous au compost, élaboration d'une démarche qualité au niveau national sur le compostage de proximité.*	5000		10000		11000		12000		12000
Vente prestation de service	*Formation de référents de site, de guide composteurs et de maitre composteur. Participation au jury des candidats maitres composteurs.*	2000		4000		10000		10000		10000
total CA		7000		14000		21000		22000		22000
Subventions en contrepartie d'une activité d'utilité territoriale										
Ville de Lodève	*sub actuelle TEP sur gestion des composteurs de proximité*	2500		2500		2500		2500		2500
total subventions	2500		2500		2500		2500		2500	
Achats consommés de matières et marchandises										
• Achat de prestations de services (ex sous traitance travaux agricole/formation)		1000		300		300		300		300
• Fournitures non-stockables (eau, éléctricité...)		200		500		800		800		800
• Carburant				500		500		500		500
• Fourniture d'ateliers		4000		6200		6000		200		200
• Fournitures administratives		300		300		300		300		300
• Matériel et petit équipement		600		200		200		200		200
• EPI (vetement et protection de travail)		1800		700		700		200		200
Total	7900		8700		8800		2500		2500	
Marge brute	**1600**		**7800**		**14700**		**22000**		**22000**	

VERSION TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.5. Activités de transport à la demande

12.5.1. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

- Une activité de transport à la demande, sur le territoire de Lodève et à sa périphérie immédiate, de personnes rencontrant une problématique de mobilité ponctuelle ou permanente, que ne réalisent pas VTC et VSL, le service ici proposé portant sur de courtes distances (le territoire du Lodévois & Larzac), pour faire courses et achats, RDV médicaux, activités associatives, culture et loisirs, relations sociales, recherche d'emploi, prise de poste… individuel ou collectif

- Un service accessible sur adhésion mensuelle ou annuelle, avec une tarification variant en fonction de la longueur du trajet et du quotient familial, dans une perspective « solidaire », co-financé par la Ville de Lodève, prioritairement tourné vers les personnes vulnérables ou à faibles ressources financières (personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficultés sociales).

- Sollicités pour consolider l'analyse de la supplémentarité de ces services, les membres de la Commission Activités (réunion du 26 novembre 2021) ont mis en avant la nécessité de bien s'assurer de la complémentarité avec les autres solutions de mobilité du territoire (Shantidas, Plateforme mobilité du Cœur d'Hérault, etc.) = un état des lieux précis de ces solutions va être réalisé par l'équipe opérationnelle du CLE en amont du lancement de cette offre par l'EBE.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

12.5.2. Description détaillée de l'activité et de son développement prévisionnel

Missions	mission administrative	missions transport	mission communication	Mission encadrement	Total ETP
2022	Mise en place des outils de gestion en lien avec le cabinet d'expertise comptable / de planification de l'activité / de collecte des données RH de l'action. Accueil du public. Formation en fonction des besoins de chaque salarié. Facturation aux usagers. Enregistrement et paiement des factures. Planification des déplacement. Réception des réservations.	Formation sur les spécificités des personnes âgées et handicapées pour les nouvelles personnes recrutées. Formation sur l'éco-conduitepour les nouvelles personnes recrutées. Prise en main des véhiculespour les nouvelles personnes recrutées. Transport de passagers. Collecte et transmission des données liées au transport. Transport quotidien des salariés non-véhiculés travaillant à la cuisine centrale du SIVOM la Rouvière. Entretien et nettoyage des véhicules	Définition d'une stratégie de communication interne et externe. Création des supports de communication.		
	Mise à disposition de locaux au sein de l'Espace Lutéva. Equipement informatique et téléphonique. Fournitures administratives.	Achat de 2 VL 5 places. Location des véhicules de transport en commun du SIVOM la Rouvière en fonction des besoins (minibus 6 et 9 places).	Travail en lien avec la direction et le Conseil d'Administration. Impression de documents de communication.		
	1,6 ETP	3,2 ETP	0,8 ETP		**5,6 ETP**
2023	Collecte et transmission des données RH de l'action. Accueil du public. Facturation aux usagers. Enregistrement et paiement des factures fournisseur. Planification	IDEM	Communication avec les partenaires, les usagers du service et rencontre de potentiels usagers pour faire connaître les services proposés. Communication et	A l'issue de la première année de fonctionnement, un salarié CLD se verra confier un poste de management de	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	des déplacement. Réception des réservations.		animation en interne pour renforcer la qualité de vie au travail.	proximité, en charge de la coordination de l'action.	
	Augmentation du volume de travail parallèlement à l'accroissement des compétences des salariés	Location des véhicules de transport en commun du SIVOM la Rouvière en fonction des besoins (minibus 6, 9). Acquisition de véhicules supplémentaires par le biais de l'investissement, de financements publicitaires et de mécénat d'entreprises.	Travail en lien avec la direction et le Conseil d'Administration pour développer l'activité. Construction de liens entre les salariés des branches de l'EBE.	Formation au management de proximité, en lien avec la direction.	
	1,6 ETP	4,8 ETP	0,8 ETP	0,8 ETP	**8 ETP**
2024	IDEM	IDEM	IDEM	Poste de management de proximité, en charge de la coordination de l'action.	
	IDEM	IDEM	IDEM	Travail en lien avec la direction.	
	1,6 ETP	6,4 ETP	0,8 ETP	0,8 ETP	**9,6 ETP**
2025	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	
	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	
	1,6 ETP	6,4 ETP	0,8 ETP	0,8 ETP	**9,6 ETP**
2026	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	
	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	
	1,6 ETP	6,4 ETP	0,8 ETP	0,8 ETP	**9,6 ETP**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	2022		2023		2024		2025		2026	
Chiffre d'affaires										
Facturation aux usagers	*5 000 km à 0,50€*	2 500 €	*15 000 km à 0,50€*	7 500 €	*20 000 km à 0,50€*	10 000 €	*23 000 km à 0,50€*	11 500 €	*5 000 km à 0,50€*	11 500 €
Adhésion au service	*20 € / an / usager*	1 000 €	*20 € / an / usager*	2 000 €	*20 € / an / usager*	3 000 €	*20 € / an / usager*	3 000 €	*20 € / an / usager*	3 000 €
total CA		3 500 €		9 500 €		13 000 €		14 500 €		14 500 €
Subventions en contrepartie d'une activité d'utilité territoriale										
Contrat de Ville CCLL		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €
Commune de lodève	*Subvention mobilité*	12 000 €	*Subvention mobilité*	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Total	12000		12000		12000		12000		12000	
Achats consommés de matières et marchandises										
Fournitures non stockables	*Carburant*	1 500 €	*Carburant*	3 000 €	*Carburant*	4 000 €	*Carburant*	4 000 €	*Carburant*	4 000 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	*Petits achats d'entretien des véhicules / vêture des salariés / frais de nettoyage / accessoires*	1 000 €	*Petits achats d'entretien des véhicules / vêture des salariés / frais de nettoyage / accessoires*	1 000 €	*Petits achats d'entretien des véhicules / vêture des salariés / frais de nettoyage / accessoires*	1 000 €	*Petits achats d'entretien des véhicules / vêture des salariés / frais de nettoyage / accessoires*	1 000 €	*Petits achats d'entretien des véhicules / vêture des salariés / frais de nettoyage / accessoires*	1 000 €
Fournitures administratives	*Informatiques / papier / accessoires / mobilier… etc.*	2 000 €	*Informatiques / papier / accessoires / mobilier… etc.*	1 000 €	*Informatiques / papier / accessoires / mobilier… etc.*	1 000 €	*Informatiques / papier / accessoires / mobilier… etc.*	1 000 €	*Informatiques / papier / accessoires / mobilier… etc.*	1 000 €
Total	4500		5000		6000		6000		6000	
Marge brute	16000		21500		24000		25500		25500	

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.6. Activités de services aux personnes âgées et handicapées

12.6.1. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

- Une activité **de services solidaires, du quotidien et en proximité, pour les personnes âgées, handicapées, vulnérables,** répondant à des besoins sociaux et à des envies fortement mises en avant par les PPDE mobilisées
    - Mise en place d'accueils de jour « flash » dans les divers quartiers de Lodève en extérieur et en intérieur.
    - Actions diverses à titre individuel ou collectif favorisant le soulagement des conjoints ou proches aidants.
    - Accompagnements individualisés en extérieur : promenades, courses, médiathèque, visites culturelles, exercice du culte, marché du samedi matin, spectacles, cinéma… etc.
    - Gestion des animaux domestiques à domicile lors des hospitalisations ou en cas de problèmes de santé.
    - Accompagnement en visite lors de l'hospitalisation du conjoint.
    - Soutien moral et accompagnement dans les démarches de personnes isolées lors du décès du conjoint ou d'un proche.
    - Mise en place de vidéocommunication si la famille et les proches si ceux-ci sont éloignés géographiquement ou ne peuvent se déplacer.
    - Aide aux démarches administratives sur internet à domicile / accès aux droits / écrivain public.
    - Petit jardinage AVEC la personne : il s'agit d'une activité de loisir et non de l'entretien du jardin (*planter des fleurs au printemps, rempoter…*).
    - Petit entretien et réparations dans la maison AVEC la personne (*ampoules, bouteille de gaz…*).
- Une activité complémentaire aux acteurs locaux du SAD, consultés en phase de préfiguration

Il existe sur le territoire du Lodévois & Larzac une offre de services pour les personnes âgées en situation de fragilité… Notamment des EHPAD (*2 EHPAD publics territoriaux / 1 EHPAD hospitalier / 1 EHPAD privé*), des Services d'Aide à Domicile (*associatifs et privés lucratifs*) et le foyer des séniors du CIAS.
Ces structures développent des actions dans des cadres d'activités précis et financés, et il apparaît que la population âgée fragilisée vivant à domicile a de nombreux autres besoins qui n'entrent pas dans leurs champs d'intervention.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Les faibles revenus de la plupart de ces personnes ne leur permettent pas de bénéficier de prestations professionnelles payantes, au-delà des plans d'aides financés dans le cadre de l'APA.

La mise en place de TZCLD permet d'envisager de proposer une offre nouvelle aux personnes âgées fragilisées du lodévois afin d'apporter des prestations basées sur la convivialité, la rupture de l'isolement, la prévention de la dégradation des situations, le maintien de l'autonomie et la facilitation de la vie quotidienne.

- Partenariat avec France Alzheimer Hérault pour réaliser des visites conviviales régulières et des activités auprès des personnes avec lesquelles l'association est en contact. Il s'agit également d'alerter lorsqu'une dégradation de la situation ou un danger potentiel est relevé. Il s'agirait de mettre en place un équipe de référents pour les familles accompagnées par France Alzheimer, dans une dynamique de travail en étroite collaboration.
- Collaboration avec les SAD du territoire afin de compléter leurs interventions auprès leurs clients en situation de grande fragilité et d'isolement, pour lesquels le plan d'aide est insuffisant et ne peut être complété.
- Partenariat avec le Foyer des Séniors du CIAS de Lodève afin de développer et diversifier l'offre d'animation, et permettre ainsi à une plus grande partie de la population âgée fragilisée de bénéficier de ses services, tant en collectif qu'en individuel.

Il ne s'agit donc pas de venir concurrencer l'offre de service actuelle sur le territoire, mais d'instaurer des partenariats et des collaborations permettant d'investir de nouveaux champs d'intervention qui ne sont pas développés car les politiques sociales en vigueur ne le permettent pas, alors que les besoins sont immenses :

- L'ADMR, principale structure lodévoise du SAD, a été consulté en phase de préfiguration et a confirmé la possibilité pour une EBE de s'inscrire en complément de son activité, afin de répondre aux besoins importants des population
- Au-delà de la complémentarité, des synergies sont visées : l'EBE pourra permettre de favoriser l'accès des personnes à une intervention des professionnels du SAD par l'accompagnement apporté aux personnes sur l'« activation » de leurs droits

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

12.6.2. Description de l'activité et de son développement prévisionnel

Missions	mission administrative	missions exécutant	mission communication	Mission encadrement	Total ETP
2022	Mise en place des outils de gestion en lien avec le cabinet d'expertise comptable / de planification de l'activité / de collecte des données RH de l'action. Accueil du public. Formation en fonction des besoins de chaque salarié. Facturation aux usagers. Enregistrement et paiement des factures. Planification des activités. Réception des demandes d'intervention.	Formation des salariés sur les pathologies du vieillissement et les maladies neurodégénératives. Préparation des actions à mener. Construction des partenariats et réseaux avec les SAD, le CIAS, Le Centre Social et France Alzheimer Hérault. Démarrage progressif de l'activité.	Définition d'une stratégie de communication interne et externe. Création des supports de communication.		
	Mise à disposition de locaux au sein de l'Espace Lutéva. Equipement informatique et téléphonique. Fournitures administratives.	Travail à domicile et dans les locaux de l'Espace Lutéva. Transports et logistique assurés en interne.	Travail en lien avec la direction et le Conseil d'Administration. Impression de documents de communication.		
	1,6 ETP	4,8 ETP	0,8 ETP		**7,2 ETP**
2023	Collecte et transmission des données RH de l'action. Accueil du public. Facturation aux usagers. Enregistrement et paiement des factures fournisseur. Planification des activités. Réception des demandes d'intervention.	Actions régulières et/ou exceptionnelles auprès des personnes âgées fragilisées et des personnes handicapées du territoire, en collaboration et complémentarité avec les SAD, le CIAS, Le Centre Social et France Alzheimer Hérault.	Communication avec les partenaires, les usagers du service et rencontre de potentiels usagers pour faire connaître les services proposés. Communication et animation en interne pour renforcer la qualité de vie au travail.	A l'issue de la première année de fonctionnement, un salarié CLD se verra confier un poste de management de proximité, en charge de la coordination de l'action.	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

		Développement de l'activité en fonction des besoins repérés.			
	Augmentation du volume de travail parallèlement à l'accroissement des compétences des salariés	Travail à domicile et dans les locaux de l'Espace Lutéva. Transports et logistique assurés en interne.	Travail en lien avec la direction et le Conseil d'Administration pour développer l'activité. Construction de liens entre les salariés des branches de l'EBE.	Formation au management de proximité, en lien avec la direction.	
	1,6 ETP	9,6 ETP	0,8 ETP	0,8 ETP	**12,8 ETP**
2024	IDEM	IDEM	IDEM	Poste de management de proximité, en charge de la coordination de l'action.	
	IDEM	IDEM	IDEM	Travail en lien avec la direction.	
	1,6 ETP	14,4 ETP	0,8 ETP	0,8 ETP	**17,6 ETP**
2025	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	
	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	
	1,6 ETP	14,4 ETP	0,8 ETP	0,8 ETP	**17,6 ETP**
2026	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	
	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	
	1,6 ETP	14,4 ETP	0,8 ETP	0,8 ETP	**17,6 ETP**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	2022		2023		2024		2025		2026	
Chiffre d'affaires										
Prestations de service	*Facturation de services rendus aux particuliers et aux structures de santé*	1 000 €	*Facturation de services rendus aux particuliers et aux structures de santé*	3 000 €	*Facturation de services rendus aux particuliers et aux structures de santé*	4 000 €	*Facturation de services rendus aux particuliers et aux structures de santé*	5 000 €	*Facturation de services rendus aux particuliers et aux structures de santé*	6 000 €
Cotisations	*Adhésions des usagers à l'association - 20€/an*	500 €	*Adhésions des usagers à l'association*	1 000 €	*Adhésions des usagers à l'association*	1 500 €	*Adhésions des usagers à l'association*	2 000 €	*Adhésions des usagers à l'association*	2 500 €
total CA		1 500 €		4 000 €		5 500 €		7 000 €		8 500 €
Subventions en contrepartie d'une activité d'utilité territoriale										
Subvention France Alzheimer		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €
Subvention CFPPA		4 000 €		4 000 €		4 000 €		4 000 €		4 000 €
Total	6000		6000		6000		6000		6000	
Achats consommés de matières et marchandises										
Achats non stockés de matières et fournitures	*Café, petites collations, convivialité*	1 000 €	*Café, petites collations, convivialité*	2 000 €	*Café, petites collations, convivialité*	3 000 €	*Café, petites collations, convivialité*	3 500 €	*Café, petites collations, convivialité*	4 000 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	*Matériel d'animation*	4 000 €	*Matériel d'animation*	2 000 €	*Matériel d'animation*	2 000 €	*Matériel d'animation*	2 000 €	*Matériel d'animation*	2 000 €
Fournitures administratives		2 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €

VERSION TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

total achats		7 000 €		5 000 €		6 000 €		6 500 €		7 000 €	
Marge brute	500		5000		5500		6500		7500		

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

12.7. Activités de transformation alimentaire

12.7.1. Analyse de l'opportunité au regard des critères de supplémentarité et de territorialité

- Une activité de préparation et de conditionnement de produits alimentaires de qualité (crus prêts à l'emploi, mise en conserve, congélation, sauces, …), majoritairement à partir de produits bruts bio achetés à l'EBE Transition Ecologique en Lodévois à prix négocié

Les structures de restauration collective du département sont en effet confrontée à la difficulté de trouver des producteurs de produits frais locaux (et encore plus certifiés Agriculture Biologique). Il n'existe pas sur le territoire du Lodévois & Larzac d'opérateur de transformation et distribution de produits agricoles à destination des collectivités. Il ne s'agit en aucun cas d'une production de produits finis alimentaires tel que le réalise une cuisine de collectivité ou une unité de restauration.

En collaboration avec l'EBE portant l'activité de maraîchage, il s'agit de valoriser et commercialiser la majeure partie de la production par :

- Préparation et conditionnement de fruits et légumes crus prêts à l'emploi pour les cuisines de collectivités : pelés, découpés, râpés… etc.
- Mise en conserve ou congélation des excédents pour un usage à longue échéance.
- Réalisation et vente de sauces et plats pré-cuisinés pour les collectivités

En particulier, la production maraîchère et arboricole de pleine saison sera destinée à être conservée jusqu'à sa vente durant la période où la disponibilité de produits frais est limitée (février/mai). Cette conservation sera soit sous la forme de légumes et fruits bruts (stérilisation, légumes au vinaigre, lacto-fermentation, surgélation) ou transformés (ratatouilles, coulis, soupes, confitures…).

Les structures de restauration collective du département sont en effet confrontées à la difficulté de trouver des producteurs de produits frais locaux (et encore plus certifiés Agriculture Biologique). Il n'existe pas sur le territoire du Lodévois & Larzac d'opérateur de transformation et distribution de produits agricoles à destination des collectivités. Il ne s'agit en aucun cas d'une production de produits finis alimentaires tel que le réalise une cuisine de collectivité ou une unité de restauration.Ces produits seront majoritairement réalisés à partir de produits bruts bio achetés à l'EBE Transition Ecologique en Lodévois : cela permettra d'avoir accès à des produits locaux bio en quantité suffisante et à des prix adaptés à la restauration collective (*pas de concurrence avec les producteurs locaux, qui écoulent l'ensemble de leur production sur le marché de la vente au détail aux particuliers à des prix de vente plus élevés*)

- Une activité de vente et de livraison de ces produits aux collectivités, notamment aux EHPAD publics et associatifs du Département, en complément de leur approvisionnement en produits classiques = l'EBE propose des produits de qualité supérieure à des prix accessibles à ces acteurs, grâce aux conditions économiques de l'expérimentation

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

12.7.2. Description de l'activité et de son développement prévisionnel

Missions	mission administrative	missions exécutant	**Mission transport**	mission communication	Mission encadrement	Total ETP
2022	Mise en place des outils de gestion en lien avec le cabinet d'expertise comptable / de planification de l'activité / de collecte des données RH de l'action. Formation en fonction des besoins de chaque salarié. Facturation aux clients. Enregistrement et paiement des factures. Planification des déplacements. Réception et transmission des commandes.	Formations aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire (HACCP). Formation aux techniques et matériels de cuisine centrale. Réception des matières premières. Décontamination. Préparation (peler / découper / cuire… etc.). Conditionnement sous diverses formes. Stockage. Préparation des expéditions.	Formations aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire (HACCP). Formation sur l'éco-conduite. Prise en main du véhicule. Transport des matières premières depuis le lieu de culture. Transport des aliments transformés à destination des clients. Collecte et transmission des données liées au transport. Entretien, nettoyage et décontamination du véhicule frigorifique.	Formation à la vente de denrées alimentaires. Définition d'une stratégie de communication interne et externe. Création des supports de communication. Ciblage et démarchage des clients potentiels. Création d'un contrat d'approvisionnement avec les clients.		
	Mise à disposition de locaux au sein de l'Espace Lutéva. Equipement informatique et téléphonique. Fournitures administratives.	Equipements de la Cuisine Centrale du SIVOM La Rouvière (transport assuré si nécessaire). Acquisition de matériel de mise en conservation longue durée.	Location d'un véhicule frigorifique 23 m3	Travail en lien avec la direction et le Conseil d'Administration. Impression de documents de communication.		
	1,6 ETP	3,2 ETP	1,6 ETP	0,8 ETP		**7,2 ETP**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

2023	Travail en lien avec le cabinet d'expertise comptable. Collecte des données RH de l'action. Facturation aux clients. Enregistrement et paiement des factures. Réception et transmission des commandes. Planification des livraisons.	Réception des matières premières. Décontamination. Préparation (peler / découper / cuire… etc.). Conditionnement sous diverses formes. Stockage. Préparation des expéditions.	Transport des matières premières depuis le lieu de culture. Transport des aliments transformés à destination des clients. Collecte et transmission des données liées au transport. Entretien, nettoyage et décontamination du véhicule frigorifique.	Ciblage et démarchage des clients potentiels. Maintien du lien avec les clients. Suivi de la satisfaction client. Négociation des contrats d'approvisionnement avec les clients.Communication et animation en interne pour renforcer la qualité de vie au travail.	A l'issue de la première année de fonctionnement, un salarié CLD se verra confier un poste de management de proximité, en charge de la coordination de l'action.	
	Mise à disposition de locaux au sein de l'Espace Lutéva. Equipement informatique et téléphonique. Fournitures administratives	Equipements de la Cuisine Centrale du SIVOM La Rouvière (transport assuré si nécessaire). Acquisition de matériel de mise en conservation longue durée.	Location d'un véhicule frigorifique 23 m3	Travail en lien avec la direction et le Conseil d'Administration pour développer l'activité. Construction de liens entre les salariés des branches de l'EBE.	Formation au management de proximité, en lien avec la direction.	
	1,6 ETP	4,8 ETP	1,6 ETP	0,8 ETP	0,8 ETP	**9,6 ETP**
2024	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	Poste de management de proximité, en charge de la coordination de l'action.	
	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	Travail en lien avec la direction.	
	1,6 ETP	6,4 ETP	1,6 ETP	0,8 ETP	0,8 ETP	**11,2 ETP**
2025	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	
	1,6 ETP	6,4 ETP	1,6 ETP	0,8 ETP	0,8 ETP	**11,2 ETP**
2026	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	
	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	
	1,6 ETP	6,4 ETP	1,6 ETP	0,8 ETP	0,8 ETP	**11,2 ETP**

	2022		2023		2024		2025		2026	
Chiffre d'affaires										
Marchandises	*Vente de produits alimentaires bruts et transformés*	7 500 €	*Vente de produits alimentaires bruts et transformés*	25 500 €	*Vente de produits alimentaires bruts et transformés*	67 500 €	*Vente de produits alimentaires bruts et transformés*	90 000 €	*Vente de produits alimentaires bruts et transformés*	112 500 €
total CA		7 500 €		25 500 €		67 500 €		90 000 €		112 500 €
Achats consommés de matières et marchandises										
Achats non stockés de matières et fourniture	*Achat de produits bruts de maraîchage à l'EBE "transition écologique" / Achat de conditionnements*	5 000 €	*Achat de produits bruts de maraîchage à l'EBE "transition écologique" / Achat de conditionnements*	17 000 €	*Achat de produits bruts de maraîchage à l'EBE "transition écologique" / Achat de conditionnements*	45 000 €	*Achat de produits bruts de maraîchage à l'EBE "transition écologique" / Achat de conditionnements*	60 000 €	*Achat de produits bruts de maraîchage à l'EBE "transition écologique" / Achat de conditionnements*	75 000 €
Fournitures non stockables		500 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €
Fournitures d'entretien et		500 €		2 000 €		3 000 €		4 000 €		5 000 €

VERSION PROVISOIRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

de petit équipement										
Fournitures administratives		500 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €
total achats		6 500 €		21 000 €		50 000 €		66 000 €		82 000 €
Marge brute	1000		4500		17500		24000		30500	

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

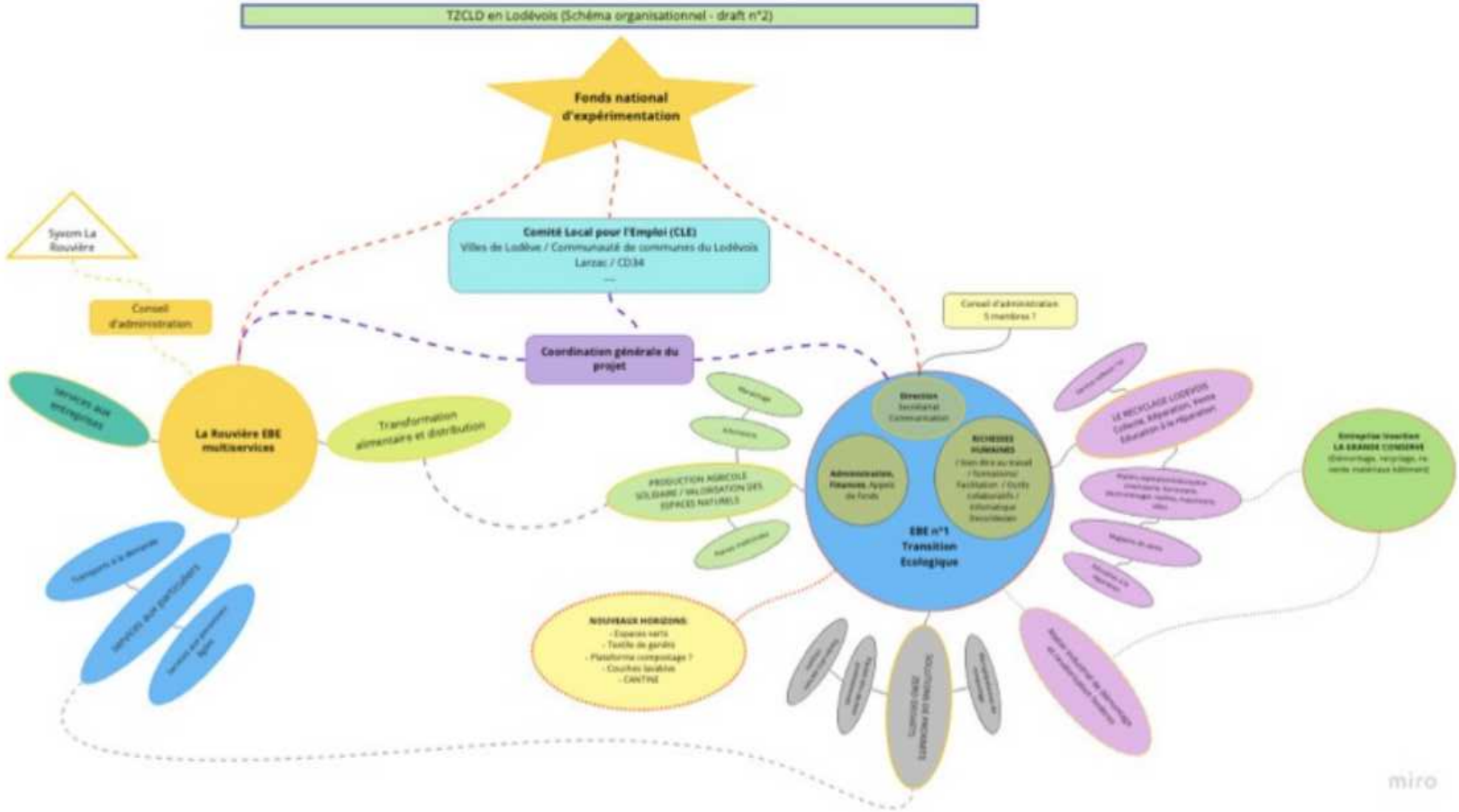

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

13. Les premières unités d'EBE

13.1. EBE Transition Écologique en Lodévois

13.1.1. Structure juridique de l'EBE

L'EBE est portée par une organisation sous statut d'association loi de 1901.

13.1.2. Statuts de l'EBE

Les statuts sont en cours de construction par le futur conseil d'administration de l'association.

13.1.3. Fonctionnement interne et gouvernance de l'EBE

oLe Conseil d'administration

Ces modalités sont en cours de construction par le futur conseil d'administration de l'association et l'équipe de direction et de responsables.

oL'équipe de direction

Constitué du directeur et du responsable de chaque pôle (support ou production), elle aura en charge de :

- porter la vision et les valeurs de l'EBE,
- anticiper sur les enjeux et les perspectives d'évolution de l'EBE,
- valider en lien avec le CA les orientations stratégiques et les évolutions de l'EBE,
- assurer la planification et le suivi budgétaire de l'EBE,
- coordonner les activités entre les pôles,
- soutenir les missions de chaque responsable.

Chaque responsable y fera des propositions d'évolution, d'organisation, d'investissement… pour son pôle et ces propositions seront validées au consentement.

Le trio directeur / responsable administratif et financier / responsable richesses humaines assureront la coordination générale de l'équipe et de l'EBE en fournissant les outils et processus nécessaires à son bon fonctionnement. Comme pour les propositions des responsables de pôles, les outils et processus proposés seront validés par l'équipe de direction dans son ensemble.

En fonction des besoins, des sous-groupes thématiques de salariés pourront aussi être proposés pour co-construire des propositions à soumettre à l'équipe de direction.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

L'animation de l'équipe de direction sera assurée par le directeur général.

13.1.4. Organisation et montée en charge de l'EBE

a. Éléments généraux

●Expliquer les différentes fonctions telles que présentées dans dossier et rémunération associée

●Expliquer la logique d'organisation en pôles : pôles productifs et pôles support

○Les 3 pôles productifs : 3 unités de production

○La coordination générale autour des pôles supports

Ces pôles auront un rôle central dans le bon fonctionnement de l'EBE et son organisation générale.

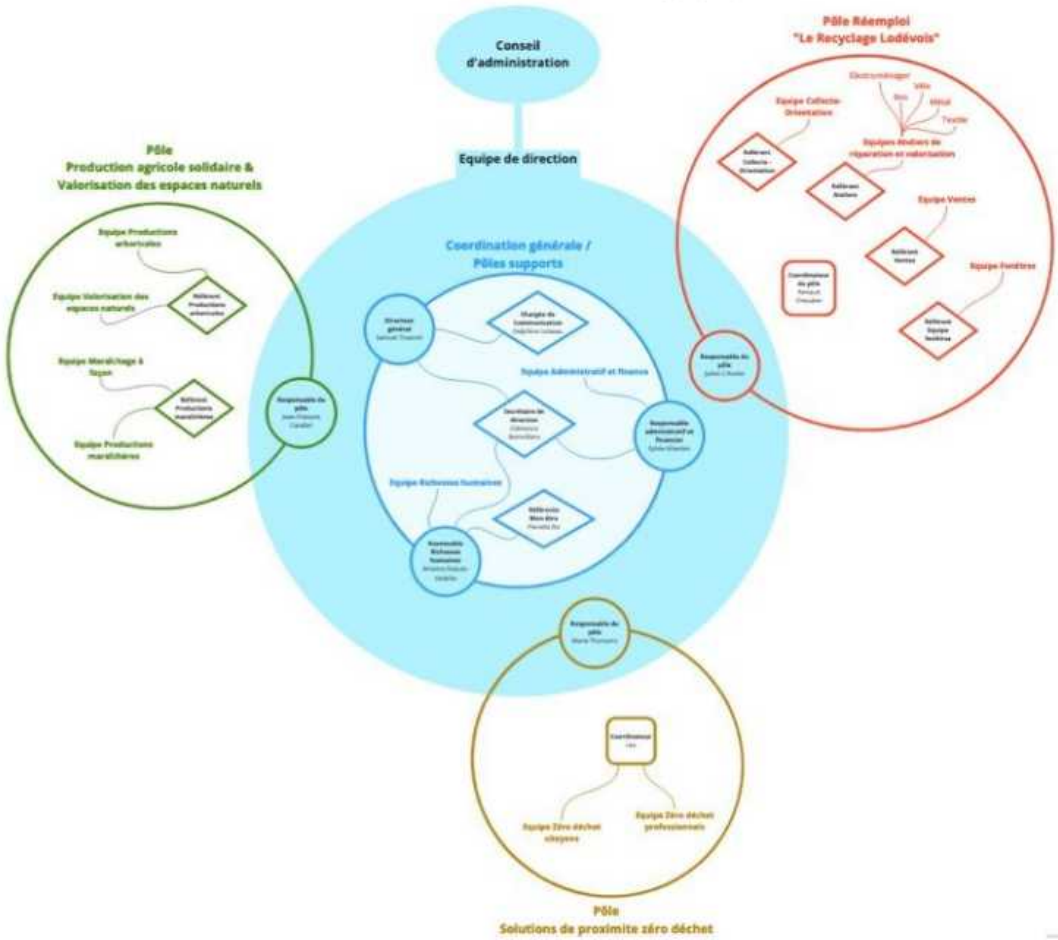

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

b. Sites et locaux d'implantation de l'activité

- L'activité Maraîchage sera localisée sur un terrain de 3 ha, dont 1,5 ha de terre maraîchère irrigable, mis à disposition par la ville de Lodève au lieu dit "Campeyroux".

- Ce terrain sera équipé d'un algeco qui accueillera l'équipe support, un algeco "Sanitaires" (toilettes, douches) et un container destiné à accueillir le matériel.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

c. Organisation et montée en charge des pôles productifs

i. Le pôle de réemploi « Le Recyclage Lodévois »

- Un responsable « recyclage et développement' » : Le responsable a en charge la recherche et développement des activités, l'hygiène et la sécurité au travail, la formation et l'appui technique au pôle réemploi électroménager, le suivi du budget, déterminer les objectifs d'organisation et de production en collaboration avec le coordinateur, le lien avec les institutionnels et grands comptes.

- Un coordinateur des activités en appui au responsable : Le coordinateur organise l'aspect opérationnel des activités, gère les effectifs et plannings, le suivi des achats et approvisionnements.

- Des référents de pôles (collecte, vente, ateliers), l'organisation cible vise quatres sous pôles:
  - un pôle recyclage réemploi (collecte, débarras, tri/orientation).
  - un pôle ventes (gestion de la vente en ligne et de 3 magasins).
  - un pôle ateliers (électroménager, menuiserie, ferronnerie, vélo, maçonnerie)
  - Le pôle textile démarrera dans un second temps avec un référent dédié.

ii. le pôle production alimentaire et valorisation des espaces naturels

Le pôle « Production alimentaire et valorisation des espaces naturels » comprend 4 secteurs complémentaires. Autour d'un responsable de pôle, 3 postes de référents techniques sont prévus :

- Un référent technique à 0.8 ETP en charge du secteur maraîchage et maraîchage à façon
- Un référent technique à 0.8 ETP en charge du secteur arboriculture : 3.2 puis 4,8 ETP (dont 0,8 ETP Référent technique)
- Un référent technique à 0.8 ETP en charge du secteur valorisation des espaces naturels

Les différents secteurs d'activités du pôle « Production alimentaire » agissent en synergie et en conséquence ont un ensemble de besoins similaires, spécifiques à leur champ d'activité. C'est pourquoi au sein de l'EBE, de préférence sur le site principal du pôle, un groupe assurera les fonctions support pour l'ensemble.

Ce groupe comportera notamment

- un service secrétariat/comptabilité/planning (matériel, véhicules, personnes…),
- un service animation/communication/prospection (vergers à reprendre, clients pour le service de maraîchage à façon, pour les terrains à valoriser…)
- un service entretien machines, outillage et EPI (équipements de protections individuels)
- un service convivialité (cantine, paniers-repas, accueil et orientation des associés...)

iii. le pôle solutions de proximité "zéro déchets"

- Une responsable de pôle chargée de planifier et d'organiser la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement de l'activité en cohérence avec le projet global de l'EBE

- Coordination par un référent à 0,6 ETP de 4 équipes de 3 personnes en relation avec les services de collecte intercommunaux et sociaux communaux, dédiées à la valorisation des déchets des particuliers en centre-ville : les équipe « zéro déchet citoyen ».

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- Coordination par un référent à 0,2 ETP de l'activité de valorisation des restes ou invendus des petits commerçants et restaurateurs par l'équipe « zéro déchet professionnels », comprenant 3 personnes en relations avec les services de collecte intercommunaux et les structures d'aide alimentaire ou les cantines associatives

- Coordination de l'activité de compostage par un référent à 0,2 (2022) puis 0,4 (2023) puis 0,8 (2024 et ensuite) ETP, par une équipe comprenant deux autres personnes. Le référent fera le lien avec le coordinateur de pôle et la responsable de pôle. Former les 3 salariés aux techniques de compostage.

d. Organisation et montée en charge prévisionnelle de la direction générale et des pôles support

i. Direction générale

La direction générale supervise et fédère les différents services de l'association. Elle a pour mission de proposer, d'animer et de mettre en œuvre la politique de l'association, l'ensemble de ses actions et de ses activités. Elle s'occupera aussi directement de la partie communication et marketing de l'association.

Missions principales :

- Être garant du bon fonctionnement général de l'association
- Porter la mise en place d'une politique associative
- Relations avec les acteurs extérieurs
- Animation de l'équipe de direction
- Mise en place avec l'appui du CA, de l'équipe de direction et du CLE les stratégies à court et long terme de l'association
- Suivre avec la responsable financière la réalisation et le suivi des budgets de l'association
- Participer à la recherche de financements
- Préparer et participer aux instances politiques de l'association (CA, AG…), assister le conseil d'administration.
- Développer des projets, prendre des initiatives sur des dossiers émergents.
- Responsable de locaux adéquats pour les activités de l'association
- Secrétariat général de l'entreprise
- Conception et mise en oeuvre de la stratégie de communication interne et externe de de l'association
- Conception et mise en oeuvre de la stratégie 'marketing' de l'association
- Relations avec la presse

Ce pôle sera constitué d'un directeur général, d'un secrétaire et d'un chargé de communication. Pour le démarrage de l'EBE c'est le directeur secondé par une chargé de communication qui assureront la fonction de prospective, marketing/communication et développement, ainsi que les responsables de pôles pour certains aspects spécifiques de leur pôles. A terme, un pôle support dédié pourra être créé.

Missions	secrétariat	Communication marketing	
2022	Décrire missions		
	Conditions de mise en œuvre : locaux, instruments, formation ?		

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	Nb ETP		
2023			
2024			
2025			
2026			

e. Organisation et montée en charge prévisionnelle du pôle administration et gestion financière

Le pôle administration et gestion financière s'articule autour autour de trois fonctions:

- Gestion administrative et financière
  - Prend en charge toutes les opérations d'ordre administratif (Convention, contrat…)
  - Veille à l'application des règles et procédures (Procès verbaux, déclaration préfecture…)
  - Assure la gestion (recherche, analyse, diffusion, classement…) des informations dont il a la charge.
  - Avec les spécificités de l'EBE : Gère la trésorerie, développe des outils d'aide à la prise de décision. Élabore, en lien avec les différents pôles, et fait le suivi du budget prévisionnel. Analyse l'activité de chaque production et propose des prix. Expose des scénarios budgétaires à chaque développement d'activité. Élabore le plan de financement et vérifie la capacité à rembourser les dettes.
  - Assure la viabilité économique: anticipe les besoins de trésorerie, dépose les dossiers de demande de subvention.

- Comptabilité
  - La saisie comptable ainsi que l'archivage des pièces comptables seront centralisés. Les pôles de production seront autonomes pour leurs achats de fournitures, équipements, prestations... dans la limite de l'enveloppe prévue au budget prévisionnel.
  - La compatibilité sera Analytique afin de mesurer l'activité économique de chaque pôle de production.

- Emploi-Droit du travail
  - L'objectif essentiel de cette fonction est de veiller au respect de la législation de l'embauche au départ du salarié.

Une grande partie des ses actions sera menée conjointement avec le pôle Richesses Humaines.
A la création de l'EBE, le pôle aura également un rôle important.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Missions			
2022	Décrire missions		
	Conditions de mise en œuvre : locaux, instruments, formation ?		
	Nb ETP		
2023			
2024			
2025			
2026			

f. Organisation et montée en charge prévisionnelle du pôle richesses humaines

De son coté le pôle Richesses humaines s'articulera autour des missions suivantes :

- Assurer le bien-être des salariés dans le cadre de leur travail :
  - Aménagement des locaux (en interne ; pour externe : en lien avec pôle marketing/comm)
  - Proposition de temps de bien-être pour gérer son stress, mieux se connaître, s'épanouir sur son lieu de travail (shiatsu, méditation, chorale interne… : à développer avec les salariés)
  - Mise en place de personnel dédié au lien, à l'écoute, à la convivialité.

- Structurer, valoriser et développer les richesses humaines :
  - développement des talents : formation, accompagnement
  - accompagnement vers un mieux être : suivi, soutien, entretiens annuels
  - définir le contenant général et lui donner corps : participer à la définition les profils de postes, définir les règles de fonctionnement interne à l'EBE, s'assurer de la légalité de ce qui est proposé… et recadrer au besoin
  - organiser la mise en musique des richesses humaines : temps collectifs, liens entre les personnes, circulation des informations, mise en place des outils nécessaires…

- Proposer des services de soutien à l'activité des pôles productifs :
  - Appui sur les aspects relationnel et organisationnel
  - Gestion de la sous-activité et de la suractivité
  - Maintenance du parc informatique
  - Service de garderie (dans un 2ème temps)

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

- Faciliter l'intelligence collective et assurer une bonne communication interne et cohésion des personnes au sein de l'EBE
    - Facilitation d'ateliers collaboratifs à la demande au sein des pôles et des différentes instances (CA, équipe de direction, groupes de travail)
    - Mise en place de temps de travail et d'échanges inter-pôles pour se rencontrer, créer du commun, comprendre ce que font les autres, partager une vision commune
    - Définition et mise en place des outils et processus afin d'assurer une bonne communication en interne à l'EBE
    - Mise en place d'outils de travail collaboratifs commun

- Définir et mettre en oeuvre la politique de santé-sécurité au travail
    - Suivi des salariés (médecine du travail), arrêt de travail
    - Adaptation des postes de travail en tenant compte des normes de sécurité et d'ergonomie en vigueur
    - Réalisation (en lien avec la chargé de communication) de document interne sur la sécurité au travail

- Réguler les tensions (inter-personnelles, intra-personnelles, équipes / groupes)
    - Intervention sur demande d'une des parties

- Assurer l'animation du CSE ainsi que l'élection et la formation de ses représentants

- Assurer le lien entre parcours formation amont et l'entrée en poste, et assurer l'intégration des nouveaux salariés (en lien avec la coordinatrice TZCLD)

Le Pôle Richesses humaines comprendra :

- 1 responsable (0,8 ETP) + 1 référente bien-être/intégration des salariés (0,6 ETP) + 1 secrétaire pour le suivi RH des salariés (0,8 ETP) + 0,8 ETP par pôles sur bien-être/convivialité & aménagement des locaux : soit 4,6 ETP
- Ensuite 0,8 ETP supplémentaire / 50 salariés au delà de 50
- 1 profil coach/coordinateur à partir de 80 salariés pour seconder le responsable (0,8 ETP)

Une grande partie des actions seront menées conjointement par ces 2 pôles supports, l'enjeu étant de tenir compte des aspects légaux/réglementaires et d'être efficient au niveau économique/plus value pour le territoire tout en maintenant l'humain au centre.

Une organisation en cercle autour de rôles à assumer pour le bon fonctionnement de l'EBE permettra de déployer les missions de ses pôles au sein de des pôles de production.

Ceci sera principalement mis en place au démarrage pour les deux rôles suivants :

- secrétaire : au sein de chaque pôle une personne assurera le rôle secrétaire, et l'ensemble de ses personnes participeront au cercle "secrétariat" qui sera coordonné par la responsable du pôle administratif et financier. Ainsi chaque personne assumant cette fonction sera sous la responsabilité à la fois du responsable du pôle productif pour le quotidien et du responsable du pôle supports pour ce qui est des processus, outils, temps d'échanges de pratiques entre pairs…

- bien-être et convivialité au travail : la personne qui assumera ce rôle aura en charge de prendre soin des conditions de travail des autres, de pouvoir proposer des temps d'écoute, de participer à l'aménagement des locaux pour les rendre plus conviviaux… Ces personnes seront aussi sous la responsabilité du responsable du pôle Richesses humaines qui coordonnera un cercle réunissant toutes ses personnes afin d'échanger sur les besoins, parler des difficultés rencontrées, se soutenir, avoir une

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

vision d'ensemble, échanger sur les pratiques et coordonner les travaux d'aménagement intérieur nécessitant plusieurs personnes.

Missions			
2022			
2023			
2024			
2025			
2026			

VERSION DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

13.1.5. Prévisionnels globaux

13.1.5.1. Montée en charge des effectifs

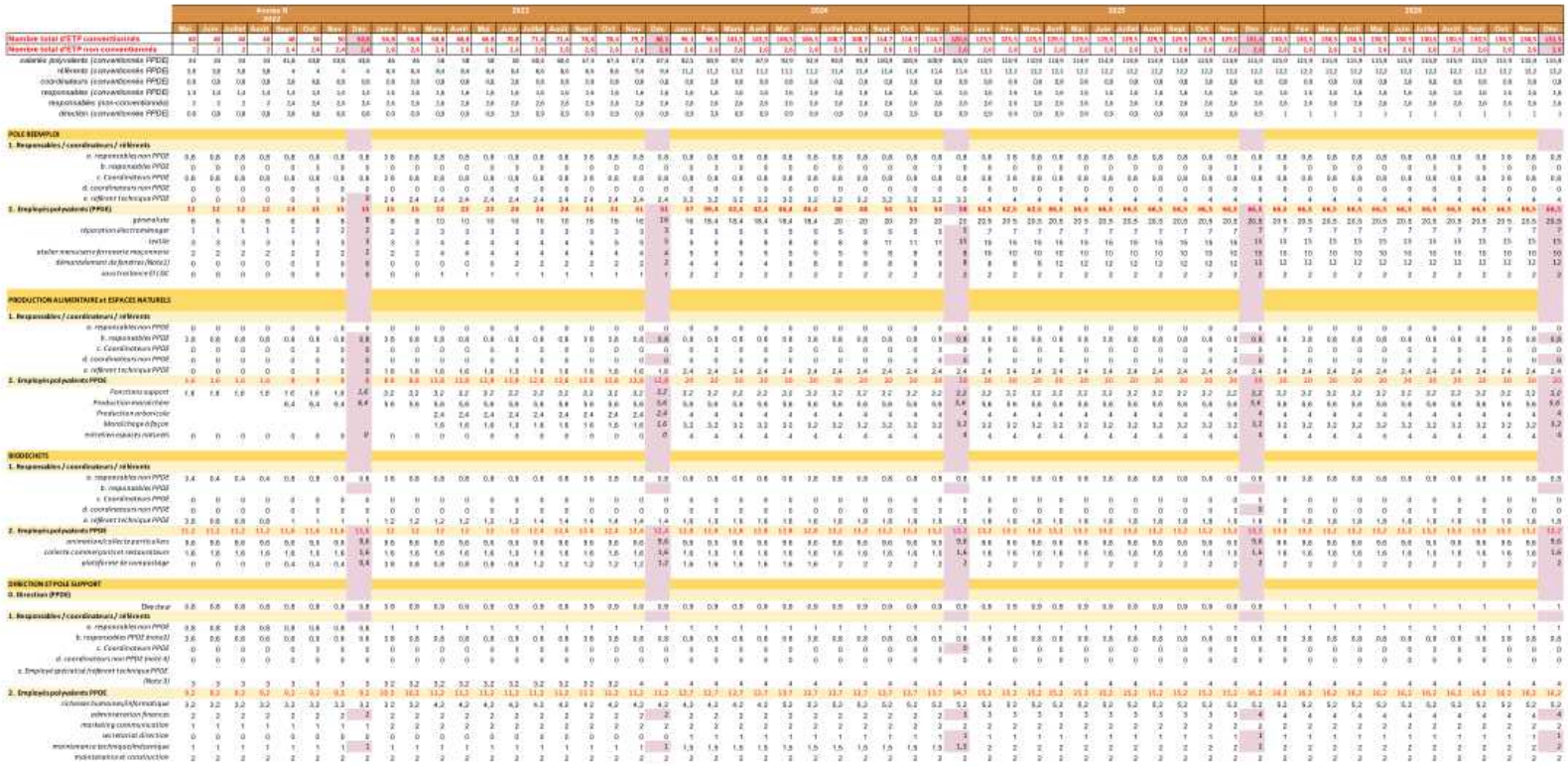

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

13.1.5.2. Compte d'exploitation

Exercices	mai-déc 2022	2023	2024	2025	2026
1 Chiffre d'affaires	69976	168710	258490	308765	354465
Pôle Le Recyclage Lodévois	62976	132160	169850	188225	211385
Toutes ventes ressourcerie généraliste	33000	66000	74250	82500	99000
Prestations de collecte encombrants Ville de Lodève	3840	7680	8064	8064	8064
Participation des particuliers au services encombrants	960	1920	2016	2016	2016
Prestation vide maison particuliers	576	2880	4320	5760	5760
Ventes électroménagers de réemploi	3840	7680	11520	11520	11520
Ventes textiles de réemploi + création à partir 2023	3840	9000	9600	11265	11265
Ventes produits transformation-production	720	2400	2880	3600	3960
Prestations sous-trantance pour LGC	2000	2000	2000	2000	2000
Prestation démantèlement de fenêtre pour LGC	12600	27800	50400	56700	63000
Prestations de formation et sensibilisation	1600	4800	4800	4800	4800
Pôle "solutions zéro déchets"	7000	14000	21000	22000	22000
prestation pour réseau compost citoyen Occitanie et national	5000	10000	11000	12000	12000
formation compost	2000	4000	10000	10000	10000
Pôle Production alimentaire et environnement	0	22550	67640	98540	121080
Vente de légumes et fruits	0	14200	42600	56800	71000
Vente prestation de service	0	8350	16700	33400	33400
Valorisation espaces naturels	0	0	8340	8340	16680
2 Achats consommés de matières et marchandises	107050	121350	139300	126250	125950
• Achat de prestations de services (ex sous traitance travaux agricole/formation)	7200	10500	11600	11800	11600
• Fournitures non-stockables (eau, électricité...)	4750	7550	8000	8400	8500
• Carburant	3200	11050	17600	17800	17800
• Fourniture d'ateliers	11200	28300	37700	32100	31900
• Fournitures administratives	4750	5450	6800	6950	6950
• Matériel et petit équipement	50050	31800	35700	30900	30900
• EPI (vetement et protection de travail)	25900	26700	21900	18300	18300
3 Subventions d'exploitation en contrepartie d'une activité d'utilité territoriale	11500	11500	11500	11500	11500
Subvention gestion composteurs de proximité	2500	2500	2500	2500	2500
Subvention de fonctionnement SCH	7000	7000	7000	7000	7000
Subvention de fonctionnement Ville de Lodève	2000	2000	2000	2000	2000
4 Marge Brute 1 - 2 + 3	**-25574**	**58860**	**130690**	**194015**	**240015**
5 Autres produits d'exploitation (6+7+8+9+10)	**266500**	**159000**	**215000**	**66500**	**13000**
6 fondations/mécénat	0	0	0	0	0
7 Subventions publiques (hors CDE et fonds d'amorçage)	12500	12500	12500	12500	12500
Contrat de Ville ANCT	5000	5000	5000	5000	5000
Contrat de ville Région	2500	2500	2500	2500	2500
Contrat de ville CCLL	5000	5000	5000	5000	5000
8 Adhésions et dons	0	0	0	0	0
9 Autres produits d'exploitation / de gestion courante					
10 Dotation d'amorçage	254000	146500	202500	54000	500

SION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	Exercices	mai-déc 2022	2023	2024	2025	2026
11	**Charges de personnel (12+13-14)**	**71 988,72**	**109 516,19**	**55 752,44**	**22 226,94**	**24 578,70**
12	masse salariale conventionnée	680642,528	1577505,436	2330369,376	2754236,372	2798649,312
13	masse salariale non conventionnée	76 706,61	135 979,90	135 979,90	135 979,90	135 979,90
14	CDE (15+16)	685360,412	1603969,147	2410596,837	2867989,333	2910050,506
15	*CDE Etat*	611650	1431462,5	2151337,5	2559537,5	2597075
16	*CDE Département*	73710,412	172506,647	259259,337	308451,833	312975,506
17	**Autres charges de fonctionnement (18+19+20+21)**	**81029**	**152157**	**175512**	**186651**	**188895**
18	autres achats et charges externes	75670	123880	137280	141580	143630
	• Location	27600	46000	48000	48000	48000
	• Entretien et réparation (véhicule)	5000	8450	12200	12200	12200
	• Assurances	5300	7000	7600	7700	7700
	• Maintenance (prestations ext. extincteurs)	2450	2600	2700	2800	2800
	• Personnel mis à disposition (externalisation fiche de paie)	8000	16000	20000	23000	25000
	• Honoraires (expert comptable, certification bio)	10500	19000	19000	19000	19000
	• Travaux d'imprimerie et de duplication et documentation	3800	3700	4200	4200	4200
	• Restauration/réception	5200	8000	8500	9500	9500
	• Déplacement/Voyage	3050	5750	6700	6700	6700
	• Frais postaux	1300	2900	3900	3950	3950
	• Téléphone/Internet	1270	1630	1630	1680	1730
	• Services bancaires	750	1200	1200	1200	1200
	• Cotisations lié à l'activité economique (Ex RNR,COOPERE34)	1450	1650	1650	1650	1650
19	impots et taxes					
20	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
21	Dotation aux amortissements et provisions nettes de reprises	5359	28277	38232	45071	45265
	Valorisation des déchets	166	2833	2833	2666	2500
	Réemploi	1610	4906	8835	13013	13373
	Production alimentaire	2083	16538	21564	24392	24392
	Fonctions support	1500	4000	5000	5000	5000
22	**Résultat d'exploitation (4+5-11-17)**	**87 908,28**	**(43 813,51)**	**114 425,23**	**51 637,06**	**39 541,30**
23	résultat financier (produits financiers - charges financières)					
24	résultat exceptionnel (produits exceptionnels - charges exceptionnelles)	2000	4000	7000	8000	8000
25	Impôt sur les sociétés / participation des salariés	18676,15176	0	25570,5611	9245,6369	6100,73748
26	**Résultat net (22+23+24-25)**	**71 232,12**	**(39 813,51)**	**95 854,67**	**50 391,43**	**41 440,56**

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

13.1.5.3. Détail des investissements

Investissement	Catégorie	Investissement réalisé (€ HT)				Détail de l'investissement		
		Année N 2022	Année N+1 2023	Année N+2 2024	Année N+3 2025	Montant	Date d'achat	Durée de service (ans)
Remorque	Matériel	833 €				833 €	01/06/2022	3
Broyeur Mobile	Matériel		25 000 €			25 000 €	01/06/2023	10
Pt Utilitaire	Véhicule	12 800 €				12 800 €	01/06/2022	15
Camion	Véhicule		25 000 €			25 000 €	01/06/2023	15
Pt Utilitaire	Véhicule			12 800 €		12 800 €	01/03/2024	15
Camion	Véhicule				21 600 €	21 600 €	01/03/2025	15
Chiffonneuse	Machine			16 000 €		16 000 €	01/02/2023	10
Machine Bois/Textile	Machine			24 000 €		24 000 €	01/06/2024	10
Démentellement F	Outillage	16 100 €		6 700 €		22 800 €	02/06/2022	5
Pt Utilitaire	Véhicule	17 500 €				17 500 €	01/09/2022	15
Pt Utilitaire	Véhicule		10 000 €			10 000 €	02/09/2023	15
Pt Utilitaire	Véhicule			17 500 €		17 500 €	03/09/2024	15
Serres	Mat. Production	30 000 €				30 000 €	01/10/2022	7
Mat. Agricole	Mat. Production	18 000 €				18 000 €	01/11/2022	7
Mat. Agricole	Mat. Production		14 000 €			14 000 €	01/03/2024	7
Mat. Agricole	Mat. Production			13 000 €		13 000 €	02/03/2023	7
Chambre froide	Mat. Production		20 000 €			20 000 €	01/03/2023	7
Algeco (prod, pers°)	Batiment	15 000 €				15 000 €	01/12/2022	7
Outillage maraichage	Outillage maraichage		17 200 €			17 200 €	01/03/2023	5
Outillage maraichage	Outillage maraichage			11 200 €		11 200 €	01/03/2024	5
Amenagement loaux	Fourniture	15 000 €				15 000 €	01/06/2022	5
Amenagement loaux	Fourniture		5 000 €			5 000 €	02/06/2023	5
Amenagement loaux	Fourniture			5 000 €		5 000 €	03/06/2024	5
TOTAL		***125 233 €***	***116 200 €***	***106 200 €***	***21 600 €***	***369 233 €***		

VERSION DE T

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

13.2. EBE services aux habitants et transformation alimentaire

13.2.1. Structure juridique de l'EBE

Le SIVOM la Rouvière, doté des compétences GERONTOLOGIE et CUISINE CENTRALE, est sollicité, par le biais de son SPIC Rouvière Services pour intégrer l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) en élaboration sur le territoire de la Ville de Lodève.

Il s'agit de mettre les compétences et les moyens techniques de l'établissement au service de cette expérimentation, en axant prioritairement nos activités vers les personnes âgées et handicapées d'une part, et vers la transformation alimentaire d'autre part.

Le statut public de Rouvière Services ne lui permet pas d'être une Entreprise à But d'Emploi (EBE) au sens de TZCLD.

Il convient donc de créer une association loi 1901, dont le conseil d'administration sera composé d'élus de la ville de Lodève et de La Communauté de Communes du Lodévois & Larzac, et de personnes qualifiées (acteurs de TZCLD, partenaires…).

S'appuyant sur les moyens logistiques, le plateau technique et les compétences du SIVOM la Rouvière, l'EBE a pour ambition de développer :

- Une activité de services nouveaux pour la population du territoire, notamment celle en situation de fragilité pour lesquels les besoins repérés en termes d'accompagnement et de soutien sont nombreux. En effet, les services d'aide à domicile, les EHPAD, les services de santé et les associations rencontrent des limites en termes d'actions, difficultés liées au fléchage de leurs missions en fonction des politiques sociales et de financement. Les PPDE mobilisées en phase de candidature remontent également l'existence de tels besoins sur leur territoire, et mettent en avant une envie de s'investir pour répondre à ces besoins dans le cadre de leur emploi en EBE. L'EBE se veut partenaire des services et associations du territoire, et à leurs côtés, apporter un plus humain et social dans l'esprit et la continuité de leurs actions respectives, que ce soit auprès de leurs usagers ou auprès de personnes ne bénéficiant pas de soutien.

- Une activité de transformation alimentaire, de produits locaux et biologiques, tournée vers la restauration collective

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

13.2.2. Statuts de l'EBE

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

13.2.3. Fonctionnement interne et gouvernance de l'EBE

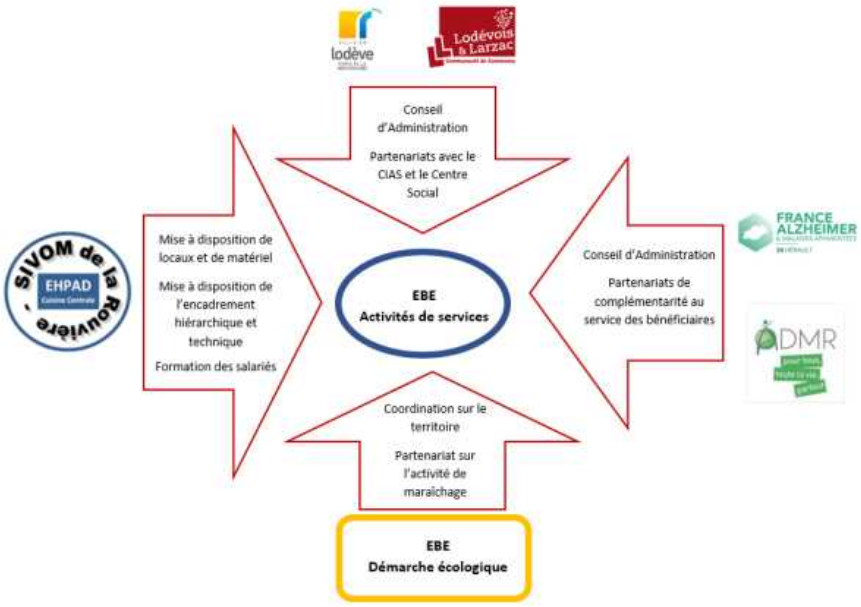

VERSION D

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

13.2.4. Organisation et montée en charge de l'EBE

13.2.4.1. Locaux de l'association

- Le siège social, les bureaux administratifs et l'accueil des clients de l'EBE seront situés au Centre Lutéva (Avenue Dr Joseph Maury, 34700 Lodève).
- Un local sera loué dans Lodève afin de créer un lieu multi-usages : formations, lieu de rassemblement des salariés, point fixe pour les salariés réalisant des tournées, lieu de convivialité… etc.
- Les salariés de l'activité « transformation et distribution alimentaire » seront accueillis sur les temps de production dans les locaux de la Cuisine Centrale de l'EHPAD la Rouvière. Le transport sur site sera assuré par l'EBE.

13.2.4.2. Structuration fonctionnelle et hiérarchique

L'EBE est avant tout au service de ses salariés :

- Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, il s'agit dans un premier temps d'un réentrainement au travail, sans recherche de productivité : respect des horaires de travail, inclusion au sein d'une équipe, acquisition de nouvelles compétences… il s'agira également, en lien avec le ou les services sociaux référents, de lever les freins sociaux qui viennent parasiter le rapport au travail.
- Pour l'ensemble des salariés, il est important de réenchanter le rapport au travail et à l'entreprise… pour cela, une démarche QVT (qualité de Vie au Travail) sera mise en place, assortie d'une évaluation du bien-être des salariés.
- L'EBE mettra l'accent sur la montée en compétence, la formation et la mobilité professionnelle des salariés. En effet, l'entreprise est positionnée sur des secteurs en tension, connaissant des difficultés de recrutement de salariés compétents : les sociétés d'ambulances, la restauration collective et les métiers de l'aide à la personne. L'EBE peut donc devenir un tremplin pour certains salariés afin d'intégrer à moyen ou long terme des entreprises de l'économie « classique ».
- L'EBE porte des activités d'utilité sociales, inscrites dans des partenariats et des collaborations sur le territoire… ces types d'emploi sont vecteur de reconnaissance sociale et de sentiment d'utilité pour des personnes ne bénéficiant plus depuis un certain temps de ce marqueur d'inclusion sociale qu'est l'emploi, toujours majeur malgré les mutations de notre société.

L'EBE fait le choix de la promotion interne pour l'installation des coordonnateurs et managers de proximité dans ses 3 activités.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

L'encadrement hiérarchique et technique est réalisé par le personnel de Rouvière Services.

La structuration de l'EBE se fera en deux temps :

- Sur la 1ère année, la mise en place s'effectuera sous l'égide du directeur de l'EHPAD la Rouvière, détaché à 0,25 ETP et d'un directeur-adjoint (0,75 ETP), actuellement responsable d'un établissement du SIVOM qui mettra en place la dimension opérationnelle des activités.

  Cette 1ère année de fonctionnement sera également le temps de repérer sur chacune des 3 activités des salariés en mesure, tant humainement que techniquement, de prendre un poste de coordonnateur de l'activité et de manager l'équipe.

Organigramme hiérarchique - 1ère année

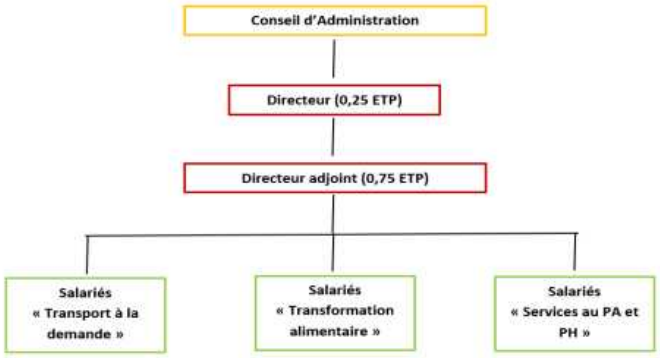

- Sur la 2ème année, le directeur de l'EHPAD s'effacera du dispositif et le directeur-adjoint prendra la place de directeur de l'EBE à temps plein. Les coordonnateurs prendront leurs postes de coordination et d'encadrement.

VERSION

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Organigramme hiérarchique - 2ème année

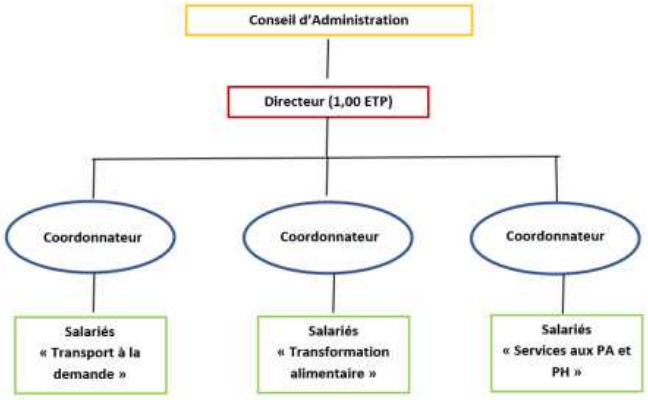

La gestion comptable financière et RH de l'association sera dans un premier temps confiée à une société d'experts comptables qui sera chargée de la gestion et des bilans financiers d'une part, et de la gestion RH d'autre part (fiches de paie, déclarations, cotisations).Ce prestataire de service sera également sollicité pour la mise en place de la structure : déclarations, ouvertures des comptes, négociations des financements. La société d'experts comptables mettra également en place les interventions d'un Commissaire aux Comptes.

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

13.2.5. Prévisionnels globaux

13.2.5.1. Montée en charge des effectifs salariés

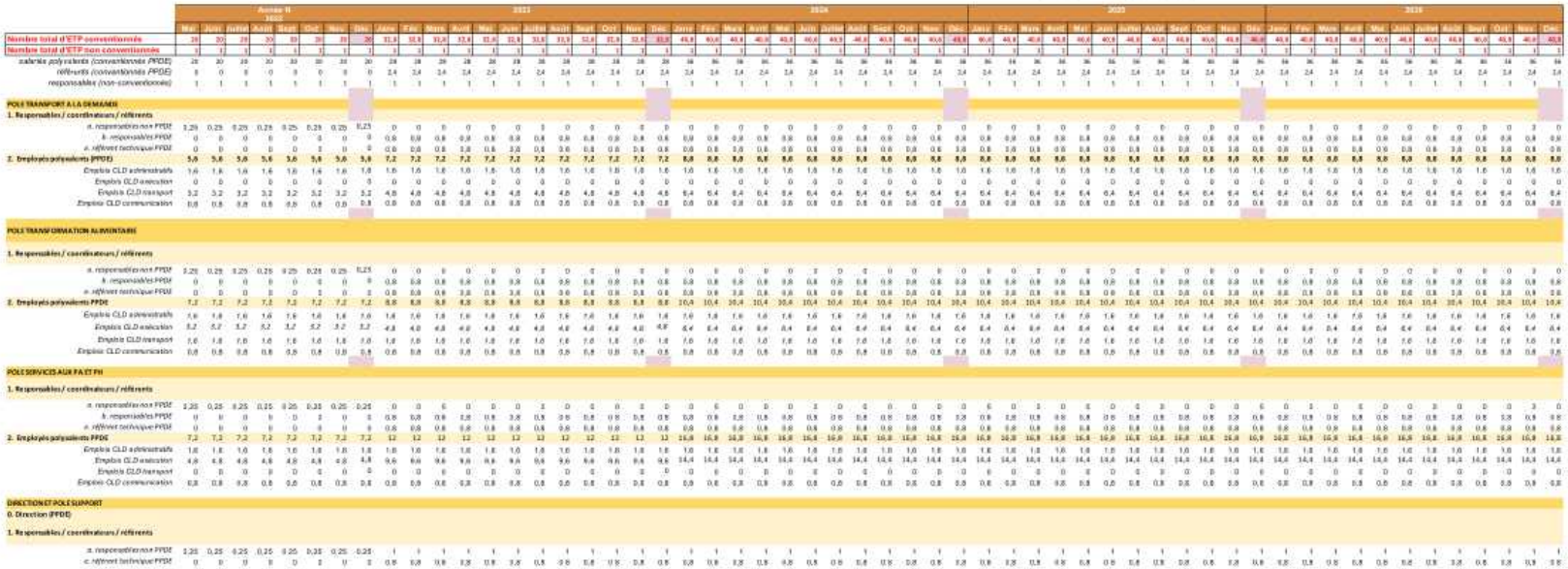

VERSION PROVISOIRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

13.2.5.2. Compte d'exploitation

	Exercices	mai-déc 2022	2023	2024	2025	2026
1	Chiffre d'affaires	12500	39000	86000	111500	135500
	Pôle transports	3500	9500	13000	14500	14500
	Facturation aux usagers	2500	7500	10000	11500	11500
	Adhésion au service	1000	2000	3000	3000	3000
	Pôle transformation alimentaire	7500	25500	67500	90000	112500
	vente de produits alimentaires bruts et transformés	7500	25500	67500	90000	112500
	Pôle services PA/PH	1500	4000	5500	7000	8500
	Prestations de service	1000	3000	4000	5000	6000
	Cotisations	500	1000	1500	2000	2500
2	Achats consommés de matières et marchandises	18000	31000	63000	78500	95000
	Achats non stockés de matières et fourniture	6000	19000	48000	63500	79000
	Fournitures non stockables	2000	4000	5000	5000	5000
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	5500	5000	7000	7000	8000
	Fournitures administratives	4500	3000	3000	3000	3000
3	Subventions d'exploitation en contrepartie d'une activité d'utilité territoriale	18000	18000	18000	18000	18000
	Pôle transports	12000	12000	12000	12000	12000
	Subvention mobilité Ville de Lodève	12000	12000	12000	12000	12000
	Contrat de Ville CCLL	5000	5000	5000	5000	5000
	Pôle services PA/PH	6000	6000	6000	6000	6000
	Subvention France Alzheimer	2000	2000	2000	2000	2000
	Subvention CFPPA	4000	4000	4000	4000	4000
4	**Marge Brute 1 - 2 + 3**	**12500**	**26000**	**41000**	**51000**	**58500**
5	**Autres produits d'exploitation (6+7+8+9+10)**	**121500**	**73500**	**61500**	**31500**	**31500**
6	fondations/mécénat	6000	6000	6000	16000	16000
7	Subventions publiques (hors CDE et fonds d'amorçage)	15500	15500	15500	15500	15500
	Contrat de Ville ANCT	7500	7500	7500	7500	7500
	Contrat de Ville Région	3000	3000	3000	3000	3000
	Contrat de Ville CCLL	5000	5000	5000	5000	5000
8	*Adhésions et dons*	0	0	0	0	0
9	*Autres produits d'exploitation / de gestion courante*					
10	*Dotation d'amorçage*	100000	52000	40000	0	0

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

	Exercices	mai-déc 2022	2023	2024	2025	2026
11	**Charges de personnel (12+13-14)**	**1 233,36**	**(57 549,86)**	**(72 069,86)**	**(72 069,86)**	**(72 069,86)**
12	masse salariale conventionnée	267133	620978,784	781258,464	781258,464	781258,464
13	masse salariale non conventionnée	40 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
14	CDE (15+16)	305899,44	738528,648	913328,328	913328,328	913328,328
15	*CDE Etat*	273000	659100	815100	815100	815100
16	*CDE Département*	32899,44	79428,648	98228,328	98228,328	98228,328
17	**Autres charges de fonctionnement (18+19+20+21)**	**88854**	**110164**	**123444**	**119444**	**112444**
18	autres achats et charges externes	45 954 €	51 744 €	54 624 €	54 624 €	54 624 €
	- Locations mobilières et immobilières	16 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €
	location équipements cuisine centrale La Rouvière					
	salles la rouvière					
	véhicules La Rouvière					
	location autres locaux	12 000 €				
	- Entretien et réparation	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	- Assurances	3 750 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €
	- Rémunérations intermédiaires et honoraires	5904	10944	13824	13824	13824
	fiches de paie					
	- Publicité, publications	3500	3000	3000	3000	3000
	- Déplacements, missions et réceptions	1000	1000	1000	1000	1000
	- Frais postaux et de télécommunication	2500	4000	4000	4000	4000
	- Services bancaires	300	300	300	300	300
19	impots et taxes (taxes sur les salaires)	29900	43420	53820	53820	53820
20	Autres charges de gestion courante					
21	Dotation aux amortissements et provisions nettes de reprises	13000	15000	15000	11000	4000
	services PA / PH : matériel d'animation et installation (sur 3 ans)	1000	1000	1000	0	0
	transfo alim : machine de conditionnement (sous vide/conserve) (sur 5 ans)	2000	2000	2000	2000	2000
	transport : 2 VL neuf 5 places (sur 4 ans)	7000	7000	7000	7000	0
	autres (ordinateurs...pour 6 postes de travail)	3000	3000	3000	0	0
	autres équipements techniques	0	2000	2000	2000	2000
22	**Résultat d'exploitation (4+5-11-17)**	**43 912,64**	**46 885,86**	**51 125,86**	**35 125,86**	**49 625,86**
23	résultat financier (produits financiers - charges financières)	2750	2180	1610	1610	1610
24	résultat exceptionnel (produits exceptionnels - charges exceptionnelles)					
25	Impôt sur les sociétés / participation des salariés					
26	**Résultat net (22+23+24-25)**	**46 662,64**	**49 065,86**	**52 735,86**	**36 735,86**	**51 235,86**

VERSION DE TRAVAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20211207-CM_211207_01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

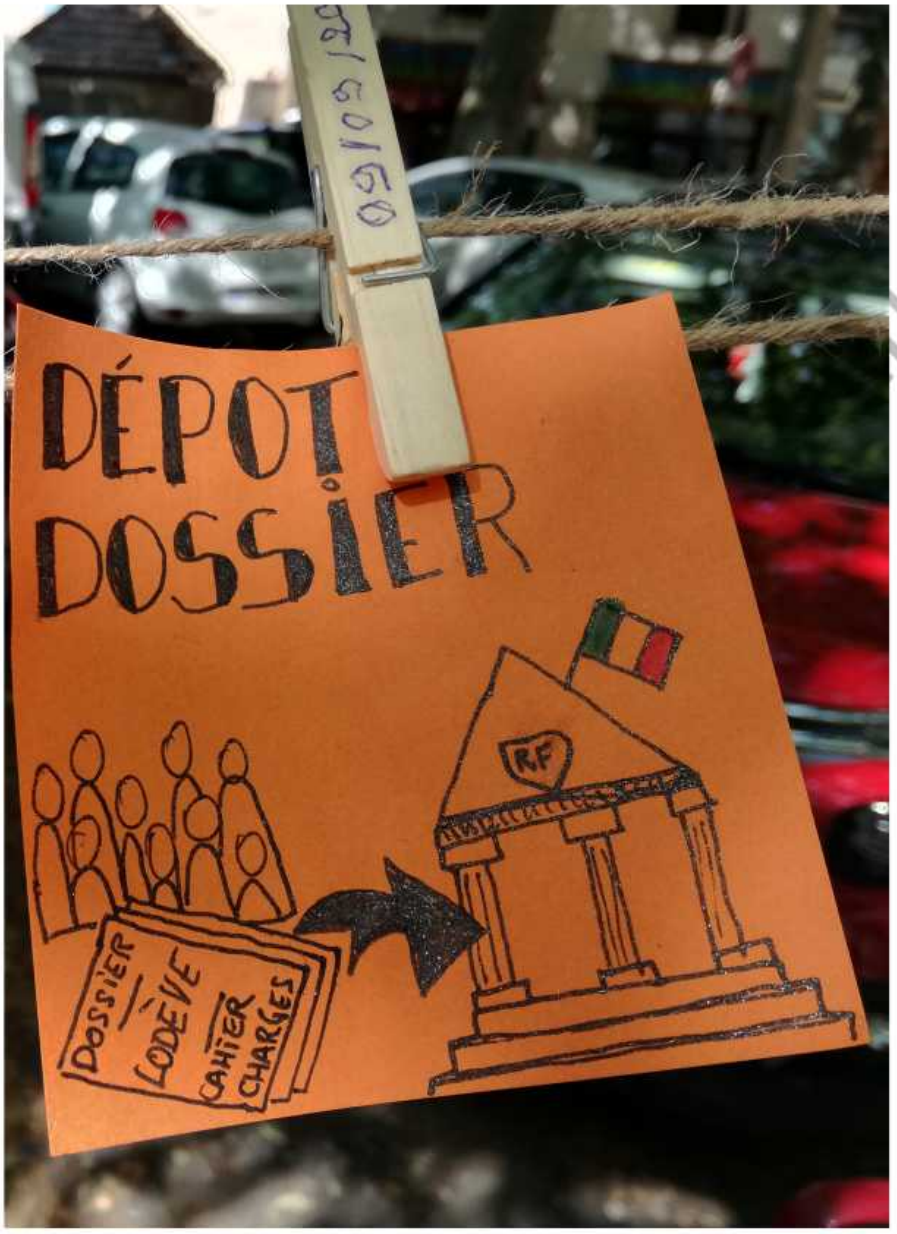

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.